

Université de Montréal

**L'intervention face au phénomène des gangs :
l'exemple du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire**

Par

Noureddine Razik

École de criminologie

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître es sciences (M.Sc.) en criminologie

Juillet 2005

© Noureddine Razik, 2005



HV
6015
U54
2006
V-025

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**L'intervention face au phénomène des gangs :
l'exemple du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire**

Présenté par :

Noureddine Razik

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jean Dozois, président-rapporteur

Sylvie Hamel, directrice de recherche

Marie-Marthe Cousineau, co-directrice de recherche

Chantal Fredette, membre du jury

Mémoire accepté le : 31 août 2006

SOMMAIRE

Le présent mémoire traite de l'intervention face au phénomène des gangs à partir d'expériences relatées par des intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU).

L'intervention auprès des jeunes associés aux gangs, qu'elle soit psychosociale ou en réadaptation, a fait l'objet de très peu d'études, l'intérêt des chercheurs à l'égard du phénomène s'étant plutôt centré sur les aspects descriptifs des gangs. En outre, les quelques recherches abordant l'intervention ont plutôt ciblé les programmes communautaires, lesquels n'ont que rarement fait l'objet d'évaluation.

Notre démarche se veut donc une exploration des façons de faire développées au CJM-IU face au phénomène des gangs et aux jeunes qui y sont associés, ceci en vue d'établir comment les intervenants composent avec cette réalité. En effet, après son apparition dans les rues de Montréal, le phénomène s'est manifesté depuis quelques années à l'intérieur des unités de réadaptation. Le CJM-IU a répondu à cette réalité, et aux préoccupations qu'elle entraînait avec elle, par son implication dans différents projets que nous présentons au premier chapitre.

Dans ce premier chapitre, qui fait état de la recension des écrits réalisée sur le sujet, sont traitées d'abord l'ampleur du phénomène des gangs — considérant les problèmes de définition qui rendent difficile cette appréciation — et les caractéristiques sociodémographiques des membres s'y joignant. Ensuite, la question des facteurs de risque favorisant l'adhésion aux gangs, de même que celles des processus d'affiliation et de désaffiliation sont abordées, avant que soient présentés quelques programmes visant le phénomène des gangs mis en œuvre soit aux États-Unis, au Canada ou au Québec. Un intérêt particulier est alors porté aux stratégies d'intervention déployées auprès des jeunes associés aux gangs afin soit de prévenir qu'ils y entrent soit de faire en sorte qu'ils quittent cet univers, et aux projets ayant fait l'objet d'une évaluation.

Le deuxième chapitre présente la méthodologie ayant permis de recueillir les témoignages d'un échantillon de 16 intervenants, six hommes et dix femmes, de différents secteurs d'intervention du CJM-IU ayant suivi une formation sur les gangs. La cueillette des données s'est faite à partir d'un questionnaire constitué essentiellement de questions ouvertes adressées en mode face à face aux intervenants. Les réponses ont été enregistrées, les verbatim transcrits et utilisés aux fins d'analyse.

Les résultats obtenus confirment la complexité entourant la définition du phénomène. Les intervenants ont fait part de perceptions différentes autant des gangs que des jeunes qui en font partie. Les sources d'information et de formation sur lesquelles se basent ces appréciations, de même que les services auxquels les intervenants sont affectés s'avèrent avoir, de toute évidence, un impact sur la perception qu'ont ces derniers des gangs, et sur leur façon d'y réagir. Pour les intervenants oeuvrant dans les services aux jeunes contrevenants, le phénomène relève davantage de la délinquance. Les jeunes qui lui sont associés sont également décrits comme des contrevenants qu'il faut traiter comme tels. Les intervenants impliqués dans des dossiers relevant de la Direction de la protection de la jeunesse présentent une vision plus empathique considérant plutôt que cette clientèle est aux prises avec un ensemble de problématiques reliées à la famille, à des carences affectives ou à des besoins non comblés qui jettent, en quelque sorte, ces jeunes dans les bras des gangs.

Cette divergence dans les points de vue se reflète dans les façons d'envisager l'intervention face au phénomène des gangs. Les intervenants en délinquance disent adopter, ordinairement, une approche plus coercitive considérant d'abord les risques que représente le jeune pour la société, alors que ceux en protection privilégieraient des modes d'intervention axés essentiellement sur les besoins du jeune. Par contre, indépendamment de leur provenance, les intervenants indiquent mettre en oeuvre les mêmes interventions face aux jeunes membres de gangs qu'auprès des autres jeunes en difficulté. Certains programmes semblent, toutefois, plus facilement *adaptables* et plus efficaces que d'autres lorsqu'il est question des gangs et des jeunes y étant associés.

En conclusion, quelques pistes d'intervention sont privilégiées à la lumière des données recueillies auprès des intervenants. Il en est ainsi de l'approche de la réduction des méfaits. Pour une adaptation plus efficace de cette approche au phénomène des gangs, il est envisagé qu'elle soit couplée aux principes d'*empowerment*, ceci afin de contrecarrer la vulnérabilité dont font preuve les jeunes concernés. Les approches multi-systémique et cognitivo-comportementale paraissent aussi offrir un bon potentiel d'intervention, entre autres auprès des jeunes membres de gangs admis en centre jeunesse.

Mots clés : jeunes, gangs de rue, facteurs de risque, affiliation, désaffiliation, intervention, réduction des méfaits, *empowerment*.

ENGLISH SUMMARY

This thesis discusses gang intervention activities, based on the experiences of interveners who work with this youth considered as members of gangs at the Montreal youth centre, the Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU).

Few studies have been done on interventions directed to youth associated with gangs, whether psychosocial or in rehabilitation. The interest of researchers with respect to the phenomenon has been centered on the descriptive aspects of gangs. Moreover, the little research conducted on intervention strategies has generally targeted community programs, and most have never been evaluated.

Our study explores the approach of the CJM-IU to the gang phenomenon and the young people involved in order to understand how they deal with this reality. After starting in the streets of Montreal, in the last few years the gang phenomenon has started to appear within rehabilitation centres. The CJM-IU has responded to this reality and the concerns it raises by its involvement in different projects that we present in the first chapter.

In this first chapter, through a review of the literature on the subject, we begin by discussing the scope of the gang phenomenon — considering the problems of definition which make this evaluation difficult, — and the sociodemographic characteristics of the members involved. Then, the questions of risk factors and the affiliation and disaffiliation process are addressed, followed by the presentation of a few gang-related programs implemented either in the United States, Canada or Quebec, with particular attention to intervention strategies directed to youth associated with gangs.

The second chapter describes the methodology used to survey a sample of 16 workers, six men and ten women, in different sectors of intervention with the CJM-IU, who had taken training on gangs. Data was collected through a questionnaire made up essentially of open questions presented in face-to-face interviews. The answers were recorded, transcribed verbatim and used for purposes of analysis.

The results obtained confirm the complexity of defining the phenomenon. The workers expressed different perceptions both of gangs and the youth who belong to them. The worker's sources of information and training and their assignments turn out to have a definite impact on their perception of gangs and on how to respond to them. For workers active in services for young offenders, the phenomenon is more a form of delinquency.

The young people concerned are also described as offenders who should be treated as such. Workers involved in youth protection services provided by the Direction de la protection de la jeunesse, have a more empathetic vision and view this client group as suffering from a series of problems related to the family, emotional disorders or unfulfilled needs which, to a certain extent, throw these youth into the arms of gangs.

This divergence in viewpoints is reflected in the gang intervention strategies. Workers in delinquency said they usually adopted a more coercive approach, considering first of all the risks the youth represent for the society, while those in protection favoured intervention strategies centred on the needs of the young person. But in either case, the workers indicated that they favoured the same activities for young gang members as for other young people in difficulty. Certain programs however, seem more easily adaptable and more effective than others in the case of gangs and the youth involved in them.

In conclusion, certain intervention strategies are recommended in light of the data compiled from these interviews. Finally, we conclude in favour of a harm reduction approach. For a more effective adaptation of this approach to the gang phenomenon, it is suggested that it be combined with *empowerment* principles, in accord with the vulnerability of the youth concerned. Multi-systemic and cognitivo-comportemental approaches also offer interesting options for intervention concerning institutionalized young gang members.

Keywords : youth, street gang, risk factors, affiliation, disaffiliation, intervention, harm reduction, empowerment

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les deux co-directrices de ce mémoire, Marie-Marthe Cousineau, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheure au Centre international de criminologie comparée aussi de l'Université de Montréal, et Sylvie Hamel, chercheure à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes et maintenant professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui ont su mener la supervision des travaux de recherche avec des mains de maîtres, me permettant ainsi de me servir de mon expérience de praticien en vue de présenter ce projet académique en y ajoutant une saveur clinique. Ce mémoire traduit nettement la pertinence de l'alliance de la recherche et de la pratique.

Merci à Chantal Fredette, conseillère clinique à la *Pratique de pointe GANGS*, Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et à François Lafaille, agent de relations humaines à la Direction des services spécialisés et des services aux jeunes contrevenants du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire qui m'ont été d'une aide inestimable par leur appréciation, leurs conseils et leurs critiques.

Mes remerciements et ma reconnaissance s'adressent aussi aux seize intervenants du CJM-IU qui ont accepté de partager généreusement leur savoir-faire et leur savoir-être dans l'exercice de leur mission.

Pour avoir supporté mes absences prolongées, en vue d'allier le travail aux études, me permettant ainsi de réaliser cette ambition, je remercie profondément mon épouse Samira et mes deux filles Amira et Jihane.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer ma gratitude envers mes parents qui, par leurs encouragements et leur bénédiction, m'ont donné l'énergie et l'enthousiasme nécessaires pour mener à terme ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
ENGLISH SUMMARY	iii
REMERCIEMENTS	v
TABLE DES MATIÈRES	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : UNE RECENSION DES ÉCRITS.....	6
1.1 Des tentatives d'estimation de l'ampleur du phénomène.....	7
1.2 Des définitions plurielles	8
1.3 Caractéristiques personnelles, familiales et sociales des jeunes membres de gangs	12
1.3.1 Des caractéristiques personnelles	12
1.3.2 La famille	14
1.3.3 L'école.....	15
1.3.4 Les pairs.....	15
1.4 Processus et motifs d'affiliation.....	15
1.5 L'intervention	17
1.5.1 Le modèle et le contexte américain	17
1.5.2 Le modèle et le contexte québécois.....	21
1.6 Le CJM et le partenariat avec le SPCUM.....	22
1.6.1 Les Groupes-support aux parents (1987-1992)	23
1.6.2 Projet RVP-CSSMM pour contrer le phénomène des gangs (1990)	23
1.6.3 Les Groupes-contacts (1992)	24
1.6.4 Opération taxage (1995)	24
1.6.5 Connais-tu ma gang ? (1996)	24
1.7 Jeunesse et gangs de rue - Phases I et II (1996 - 1998)	25
1.8 Une étude de besoins en matière de formation sur les gangs	26
1.9 Une formation sur mesur sur les gangs donnée au CJM-IU	26
1.10 Un programme d'intervention comprenant : les comités de suivi, opérationnel et de développement et une pratique de pointe.....	27
1.11 Une initiative particulière : le <i>Silence de Cendrillon</i>	29

CHAPITRE 2 : MÉTHODOLOGIE	31
2.1 Les objectifs de la recherche	32
2.1.1 Un objectif principal	33
2.1.2 Quatre sous-objectifs	33
2.2 Deux cadres théoriques en complémentarité	33
2.3 L'instrument de cueillette des données.....	34
2.3.1 Sa forme et son application.....	34
2.3.2 Son contenu.....	35
2.3.3 La fiche signalétique	35
2.3.4 Huit grand thèmes	35
2.4 Le pré-test.....	37
2.5 La collecte des données.....	38
2.6 La procédure de sélection de l'échantillon.....	39
2.7 Les critères d'échantillonnage.....	39
2.8 La description de l'échantillon	40
2.9 La prise en compte des considérations éthiques	41
2.10 Le traitement et l'analyse des données.....	41
2.11 Les limites de la recherche	42
CHAPITRE 3 : FORMATIONS, PERCEPTIONS ET INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE GANGS AU CJM-IU : LE POINT DE VUE D'INTERVENANTS	44
3.1 Sources des connaissances, d'informations et de formation sur le phénomène des gangs pour les intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.....	455
3.1.1 Des sessions d'information sur les gangs données par le SPVM	45
3.1.2 La formation sur les gangs données au CJM-IU	48
3.1.3 D'autres sources de connaissances, d'informations et de formation..	49
3.2 Le point de vue des intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire sur le phénomène des gangs et les jeunes qui lui sont associés ..	54
3.2.1 Des signes témoignant de la présence des jeunes associés aux gangs parmi la clientèle du CJM-IU.....	55
3.2.2 Des actes de délinquance	55
3.2.3 Socialisation et besoins	56

3.3	L'intervention auprès des jeunes membres de gangs au CJM-IU.....	60
3.3.1	Une première distinction : la nature de l'intervention selon le type de clientèle	61
3.3.2	Une deuxième distinction : les formes d'intervention	63
3.3.3	Des techniques d'intervention.....	68
3.3.4	Des outils d'évaluation.....	69
3.3.5	Le jeune comme cible de l'intervention.....	70
3.3.6	Les objectifs visés par l'intervention au CJM-IU	71
3.3.7	Les ressources.....	72
3.3.8	La collaboration partenariale	73
3.4	La mission du CJM-IU telle que vue par les intervenants du CJM-IU	79
3.5	Les résultats de l'intervention et ses retombées telles que perçues par les intervenants	81
	CONCLUSION.....	85
	RÉFÉRENCES	93
	ANNEXES I ÉTABLISSEMENTS DES CENTRES JEUNESSE REGROUPES POUR DONNER LIEU AU CENTRE JEUNESSE DE MONTREAL PUIS AU CENTRE JEUNESSE DE MONTREAL-INSTITUT-UNIVERSITAIRE	ix
	ANNEXE II GILLE D'ENTREVUE	xi
	ANNEXE III LETTRE DE CONSENTEMENT A PARTICIPER A LA RECHERCHE	xvii

INTRODUCTION

Le présent mémoire, qui porte sur l'intervention face au phénomène des gangs de rue au Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire (CJM-IU)¹, s'inscrit dans la continuité d'une démarche de compréhension du phénomène des gangs de rue déjà amorcée depuis plusieurs années par cette institution et ses principaux partenaires, l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS)² et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)³. La particularité de cette étude tient au fait qu'elle se veut une contribution réflexive au chapitre de l'intervention.

En dépit d'une littérature féconde portant sur le phénomène des gangs, l'intervention clinique auprès des membres de gangs est encore peu documentée. Nous avons consulté notamment des productions canadiennes, américaines et européennes, pour constater que les écrits se centrent surtout sur la description des gangs de rue, sur leurs caractéristiques et leurs activités. Seuls quelques modèles d'intervention se dégagent de l'expérience américaine. Nous les avons considérés pertinents à retenir estimant qu'ils s'inscrivaient dans des courants dont la force d'influence, sur le Québec, ne doit pas être sous-estimée. Des auteurs québécois, comme Hébert, Hamel et Savoie (1997) de même que Soulières (1998), se sont penchés sur la complémentarité possible de diverses stratégies d'intervention, en traitant toutefois de manière globale sans toucher spécifiquement l'intervention clinique. Ce faisant, les auteurs découvrent que les approches préconisées sont soit de nature psychosociale ou, encore basées sur les principes de la réadaptation, une seule exception, Fredette (1999, 2000), enfreignant la règle. Ses travaux seront considérés avec attention dans le cadre de ce mémoire.

¹ Le 1er octobre 1992, la nouvelle *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (Loi 120) entrain en vigueur créant un nouveau regroupement d'établissements qui offre à la population francophone, anglophone et allophone de Montréal des services psychosociaux et de réadaptation s'adressant aux enfants, aux adolescents et aux mères en difficulté ainsi qu'à leur famille. Ce regroupement a réuni, sous un même conseil d'administration, douze établissements (voir annexe I). En 2002, le Conseil d'administration a décidé de changer l'appellation *les Centres jeunesse de Montréal* (CJM) pour le *Centre jeunesse de Montréal* (CJM, l'acronyme n'ayant pas changé) puis pour le *Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire* (CJM-IU) pour souligner la désignation, survenue en 1996, du Centre jeunesse de Montréal à titre d'institut universitaire. C'est cette dernière désignation, et l'acronyme qui s'y rapporte, que nous retiendrons dans la suite de ce mémoire

² Créé officiellement en août 1995, l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) a été mis sur pied par le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire avec la participation conjointe de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal. L'IRDS a reçu le mandat de faire de la recherche dans le domaine particulier de la violence chez les jeunes, qu'il s'agisse de la violence qu'ils subissent ou de la violence qu'ils manifestent (description tirée du site web : <http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/irds>).

³ Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) a été créé en 1972. Il origine du regroupement des services policiers qui desservait les 29 municipalités de l'île de Montréal. Ainsi est né l'un des plus gros services de police du Canada. Suite à la fusion de la ville de Montréal avec d'autres villes environnantes, en 2002, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal est devenu le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'appellation pourra donc varier dans la suite de ce mémoire en fonction de l'époque à laquelle nous ferons référence.

Une première constatation, qui doit être mentionnée ici, concerne l'absence d'une définition universellement reconnue des gangs de rue. Ceci étant, les recherches en la matière se voient souvent confrontées à des limites méthodologiques qui semblent, entre autres choses, alimenter un certain flou autour de l'établissement d'un état de situation concernant la problématique à l'étude. Ainsi, comme d'autres problèmes sociaux, le phénomène des gangs de rue fait l'objet de perceptions différentes suivant le champ d'intérêt de ceux qui se prêtent à l'exercice d'en faire un portrait. L'absence de consensus sur ce qu'est un gang de rue et, par voie de conséquence, sur ce qu'est un membre de gang et une activité de gang, a forcément une incidence sur la conception de l'intervention qui est envisagée en réponse au problème soulevé.

Encore plus que les mesures préventives communautaires, l'intervention clinique, dans les centres jeunesse en particulier, se révèle être le parent pauvre de la littérature en matière d'intervention auprès des jeunes membres de gangs de rue.

Pourtant, la préoccupation du CJM-IU - dont la mission est essentiellement de venir en aide aux jeunes en difficulté⁴ - pour la question des gangs de rue n'est pas nouvelle. On remarque cependant qu'elle s'est amplifiée depuis que l'on constate la présence de membres de gangs dûment identifiés au sein même des unités de vie des centres de réadaptation.

Les intervenants appelés à travailler avec les jeunes membres de gangs et leur famille expriment ouvertement leur malaise, leur manque de formation, et le manque de support clinique pour faire face à cette problématique et pour intervenir auprès de cette clientèle (Blais, Cousineau et Hamel, 2000). La pénurie des études qui abordent l'intervention en matière de gangs et le manque de formation des intervenants constituent finalement, encore aujourd'hui, un défi de taille pour les chercheurs et les praticiens. Cette situation commande d'accorder la place qui lui revient à l'intervention clinique que nous avons voulu considérer, dans le cadre de la présente étude, à partir des connaissances même qu'en ont les intervenants, dans une démarche qui ne se limite pas à la production d'un savoir théorique.

Pour commencer, dans le cadre de cette initiative qui, encore à cette étape, est exploratoire, il s'agit de faire le point sur ce que les intervenants d'expérience maîtrisent sans doute déjà, tout en l'ignorant probablement en grande partie puisque leur inquiétude devant le phénomène des gangs les pousse à se réfugier dans la quête de la potion magique pour faire face à l'inconnu, à savoir les gangs de rue.

Bien qu'il soit difficile de trouver, dans la littérature, des sources qui alimentent directement le sujet de cette étude, celle-ci s'appuiera sur quelques références importantes, dont les phases I et II du projet *Jeunesse et gangs de rue*. Placées sous la responsabilité conjointe de l'IRDS et du CJM-IU et réalisées avec la collaboration du SPVM et du Centre international de criminologie comparée (CICC), ces recherches sont parmi les premières, et même les seules au Québec, qui traitent en profondeur du phénomène des gangs dans ses dimensions théorique, empirique et pratique.

⁴ La mission du CJM-IU est plus précisément présentée sur le site WEB qui se trouve à l'adresse suivante : <http://www.centrejeunessedemontreal.qc.ca/cjm/default.htm>

C'est à partir de ces bases et en s'appuyant sur une démarche qualitative que la présente étude veut poursuivre la recherche de connaissances sur les gangs de rue avec cette fois, plus spécialement, l'intérêt de connaître les modes d'intervention qu'ont développés 16 praticiens du CJM-IU auprès des jeunes associés au monde des gangs de rue.

Cette préoccupation convergente de la recherche et de la pratique dicte l'exploration des multiples dimensions entourant l'intervention. Pour bien comprendre dans quel contexte se réalise le travail des intervenants du CJM-IU, cette étude s'intéresse, entre autres choses, aux représentations qu'ils se font du phénomène des gangs et des jeunes qui lui sont associés et aux assises sur lesquelles se fondent ces représentations, c'est-à-dire les sources d'information et de formation qui, possiblement, les alimentent. Enfin, cette étude s'intéresse aux habiletés professionnelles que ces praticiens croient nécessaires pour intervenir auprès des jeunes membres de gangs en centre jeunesse, et aux mécanismes de formation et d'information à mettre en œuvre pour que ces habiletés soient acquises ou, le cas échéant, reconnues.

Ce mémoire explore donc des contenus d'expérience livrés par des intervenants qualifiés comme source d'un savoir pertinent et pouvant servir à faire avancer la connaissance et l'intervention clinique en matière de gangs de rue. Dans l'analyse, ce savoir que possèdent les intervenants interviewés sera traité comme une avenue possible d'enrichissement de la compréhension du phénomène des gangs de rue et des pratiques à privilégier pour y faire face.

Dans un premier chapitre, constitué à partir d'une recension des écrits pertinents au propos, sont abordés successivement : le phénomène des gangs comme réalité sociale, son ampleur — telle que celle-ci peut-être estimée globalement en Amérique du Nord — les principales définitions qui lui sont données, ses causes, ses formes et ses activités.

Pour se rapprocher des intérêts cliniques de ce mémoire, la recension d'écrits présente ensuite les caractéristiques les plus connues des jeunes affiliés aux gangs, celles-ci étant traditionnellement considérées comme autant de facteurs de risque pour l'adhésion aux gangs de rue. Les processus d'affiliation et de désaffiliation des gangs sont également abordés, avant que ne soit traitée la question de l'intervention, en s'intéressant d'abord à l'expérience américaine et en mettant l'emphase sur quelques approches traditionnelles reconnues par nos voisins du sud comme étant à privilégier pour faire face au phénomène des gangs.

Ce chapitre se termine par un regard détaillé porté au cheminement du CJM-IU face au phénomène des gangs de rue et, plus spécialement, à l'histoire et à l'évolution des moyens et des programmes que l'organisme a mis en place pour assister ses intervenants en fonction de leurs besoins, de leur(s) mandat(s), et de leurs habiletés professionnelles.

Le deuxième chapitre fait état de la méthodologie à la base de notre étude. Y sont décrits les instruments et les moyens déployés pour la collecte et l'analyse des données. Les cadres théoriques qui ont guidé l'ensemble de la démarche ainsi que les limites de celle-ci y sont aussi présentés.

Enfin, le résultat de l'analyse des données recueillies auprès des 16 personnes ressources interviewées donne corps au cœur du mémoire, ceci à travers un troisième chapitre découpé en trois sections traitant respectivement : 1) des sources de connaissances sur lesquelles s'appuient les participants à la recherche pour s'expliquer le phénomène des gangs; 2) des points de vue que ces derniers ont développés sur le problème et sur les jeunes qui font partie de l'univers des gangs; et 3) de leurs interventions en la matière, tout ceci conduisant à la formulation des recommandations présentées en conclusion.

CHAPITRE 1

UNE RECENSION DES ÉCRITS

Le phénomène des gangs a, de longue date, fait couler l'encre des auteurs de disciplines et d'allégeances diverses. Ce chapitre a pour objet de rendre compte des principaux travaux théoriques et empiriques sur la question qui ont vu le jour avant notre recherche et qui l'ont, en grande partie, inspirée. Il vise, ensuite, à bien situer le contexte dans lequel s'inscrit celle-ci.

1.1 Des tentatives d'estimation de l'ampleur du phénomène

En 1927, Thrasher dénombrait 1 313 gangs dans la seule ville de Chicago aux États-Unis. Selon l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (1999), qui s'appuie sur les enquêtes les plus récentes, le nombre de gangs aux États-Unis s'élèverait désormais à 30 500 regroupant, ensemble, 815 896 membres. Cette source indique également qu'entre 5% et 10% de la population adolescente serait impliquée dans les gangs de rue aux États-Unis.

Ainsi, le phénomène des gangs aux États-Unis serait apparemment en pleine expansion, tant pour ce qui est du nombre de gangs que du nombre de membres qui leur sont affiliés, une situation jugée peu rassurante. Le phénomène inquiète aussi en raison de l'intensification et du durcissement de la violence et de la criminalité associées à ces groupes. Les incidents criminels attribuables aux gangs de rue aux États-Unis seraient évalués à 65 % de l'ensemble de la délinquance juvénile (Thornberry et Burch, 1997). Entre 1990 et 1994, le taux des homicides commis par les adolescents aurait grimpé de 22 % et cette flambée de la violence a été attribuée aux membres des gangs de rue⁵.

Au Canada, une étude récente menée dans la ville de Toronto identifie 335 gangs de rue (Soulières, 1998). En 1989, le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal recensait, pour sa part, 27 groupes comptant au total 314 membres connus. Quelques dix ans plus tard, le même service devenu Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) identifiait 25 gangs de rue «organisés», comptant au plus 1 250 membres (SPVM 2004, document interne). Ainsi, le nombre des gangs n'aurait pas augmenté, mais le nombre de membres en faisant partie aurait, lui, presque quadruplé (Néron, 2004). Hébert, Hamel et Savoie (1997) et à leur suite Fredette (2005) soulignent aussi que le nombre de gangs n'aurait pas tellement augmenté au cours de la dernière décennie, mais l'auteure signale que ces groupes seraient plus organisés et leurs territoires plus étendus. Cette observation s'est vue confirmée à l'issue d'une tournée provinciale conduite à l'automne 2002 auprès d'informateurs clés provenant de 14 régions du Québec (Cousineau, Hamel et Desmarais, 2004). Les changements les plus importants observés ces dernières années se manifesteraient donc dans le fonctionnement des gangs reliés aux créneaux criminels qu'ils opèrent, notamment le trafic de stupéfiants et le marché du sexe. En outre, les profits qu'ils génèrent permettraient désormais l'utilisation de moyens d'action plus sophistiqués et plus robustes qu'auparavant, rendant leur efficacité encore plus grande (Hamel et Cousineau, 2004).

⁵ Rapport de Mme Janet Reno, attorney general/USA, <http://www.can.com/US/9605/B/clinton-gangs/index.html>

Les écarts apparents entre les villes de Montréal et de Toronto quant au nombre de gangs et au nombre de membres de gangs soulèvent l'importance de considérer les chiffres avec la plus grande prudence. En y regardant de plus près, il apparaît en effet que les enquêtes se trouvant à la source des statistiques sur les gangs ont été menées de manières bien différentes, soit à partir de critères qui parfois ne sont pas véritablement comparables, ou du point de vue unique de certains informateurs, le plus souvent des policiers, dont le regard se porte habituellement sur certaines catégories de groupes et de personnes, les plus violents et les plus criminalisés, qui ne correspondent pas à la réalité que rencontrent la majorité des acteurs sociaux. Il est encore difficile d'estimer l'ampleur réelle des gangs au Québec, comme ailleurs, étant donné le fait que le phénomène se révèle mouvant et en constante transformation et l'absence de moyens systématiques et rigoureux de collecte d'information mis à la disposition d'un ensemble d'informateurs pour en rendre compte.

Pour l'instant, des informations issues d'une diversité de sources convergent néanmoins : le phénomène des gangs paraît se propager de plus en plus largement dans les villes, les banlieues ainsi que dans les écoles. Les gestes de violence auxquels s'adonnent de plus en plus les jeunes appartenant à ces groupes tendraient également à s'intensifier (Cousineau et coll., 2004).

Le CJM-IU n'échappe pas à cette réalité puisque qu'on y observe aussi des changements depuis quelques années, changements qui se traduisent par une présence de plus en plus remarquée des membres de gangs au sein de sa clientèle. À preuve, dans le cadre d'une enquête de besoins conduite en 1999 auprès de cadres et d'intervenants de cet organisme (en tout 226 questionnaires ont été distribués) 82 % des répondants indiquaient que le phénomène était « présent » ou « très présent » dans leur milieu de pratique (Blais et coll., 2000).

Cette présence du phénomène des gangs dans le milieu institutionnel de réadaptation est source de préoccupations pour plusieurs intervenants. À cet égard, Knox (1994) explique que, malgré que les conflits de rivalité des gangs en milieu institutionnel juvénile aient des répercussions moindres que ceux pouvant éclater en milieu correctionnel adulte, on ne peut nier les risques que peuvent représenter les membres de gangs dans les centres de réadaptation juvénile, de même que l'incidence de leur violence sur les autres jeunes et le personnel de l'établissement.

1.2 Des définitions plurielles

La définition du phénomène des gangs aurait connu d'importants changements avec le temps, suivant en cela les transformations du phénomène et ses nouvelles caractéristiques qui ont entraîné, avec elles, un certain nombre de réactions au sein de la société.

Pour illustration, signalons que durant les années 1950 et 1960, les gangs de rue n'étaient pas seulement considérés sous leur angle le plus sombre. À cette époque, Miller (1958, 1962) décrit le gang comme un groupe primaire stable, qui n'est pas nécessairement agressif ou violent, et qui prépare le jeune, issu de communautés défavorisées, à la vie d'adulte en société. Plus tard, en 1977, l'auteur écrit, dans la même perspective, que les gangs constitueraient dans certains cas une expérience normale de socialisation pour un adolescent:

Some community groups, agencies and gangs may perceive gang behavior as "normal and expectable" so long as such behavior is relatively "unserious or infrequent". (Miller, 1977 : 11).

Plus tard, et plus près de nous, Leblanc et Lanctôt (1995) feront écho à cette perspective.

Reste que durant les années 1970 et 1980, au moment où les États-Unis connaissent une vague de recrudescence importante du phénomène, de nouvelles études tendent à définir les gangs différemment, accordant plus d'importance à leur caractère criminel et délinquant. Miller (1982) explique que les gangs de jeunes auraient connu des transformations durant cette période, donnant à penser que ces groupes seraient devenus une menace à l'ordre public et un danger pour la sécurité des citoyens. Yablonsky (1970), de son côté, considère que les membres de gangs de rue, particulièrement les jeunes impliqués dans le noyau dur du gang, sont dans les faits des délinquants capables de violence dans le cours d'une criminalité organisée et structurée.

Ainsi la délinquance en serait venue à être considérée comme une caractéristique intrinsèque du phénomène des gangs de rue, tant pour ceux qui portent un regard extérieur sur la chose que pour ceux qui vivent personnellement cette expérience. Comme le précise Klein (1968), en effet les gangs sont perçus par leurs propres membres comme étant des groupes délinquants. À cette époque, l'auteure précisait toutefois que la délinquance de ces groupes n'atteignait pas nécessairement des sommets élevés alors que, maintenant, elle observe que le trafic de stupéfiants, les voies de faits graves, et même des homicides se comptent au nombre des activités de gangs, comme autant de preuves de l'aggravation du niveau de délinquance et de criminalité de ces groupes.

Aux paramètres qui, jadis, apparaissaient suffisants aux experts pour distinguer les gangs, s'attachant par exemple aux notions de collectivité et de stratégie identitaire, se sont donc ajoutés, avec le temps, d'autres dimensions qui réfèrent au concept de gangstérisme, évoquant la présence d'un phénomène plus organisé et plus criminalisé qu'auparavant. Jankowski (1991 :10) est au nombre des auteurs qui ont mis l'accent sur cette facette du phénomène. Il y voit même un facteur de stimulation pour l'économie locale :

Gang have been perceived as rational and productive organisation integrated into local communities, even in local commerce and resources, for example, through drug dealing.

De l'avis de Spergel (1995), aucune définition n'est juste dans tous les cas. Les gangs se distinguent selon l'intensité des comportements antisociaux de leurs membres qui, eux-mêmes, peuvent varier en fonction de plusieurs éléments démographiques et territoriaux. En un mot, selon la vision de l'auteur les mouvements et les manifestations des gangs sont fondamentalement instables et imprévisibles, faisant qu'il est difficile d'en arrêter une définition claire et universelle.

C'est pourquoi, d'ailleurs, plusieurs auteurs préfèrent encore se référer à une typologie des gangs qu'ils considèrent plus adéquate qu'une simple définition pour refléter l'hétérogénéité des groupes qu'englobe le phénomène des gangs.

Parmi l'ensemble des typologies ainsi constituées, notons celle de Hébert et coll. (1997) qui, elle-même, s'inspire de plusieurs autres pour témoigner du fait que les gangs ne s'adonnent pas tous à la violence et à la criminalité avec la même intensité. Au premier pôle du continuum de la manifestation du phénomène, les auteurs évoquent d'abord les groupes de jeunes appelés pseudo-gangs, qui tendent à imiter les gangs dans l'espoir de se faire remarquer, mais qui ne présentent pas véritablement de danger pour la société. À l'autre extrémité se placent les organisations criminelles, exclusivement composées d'adultes et résolument tournées vers la violence et la criminalité dans l'intérêt de parvenir à leurs fins, clairement mercantiles. Entre ces deux extrêmes se positionnent une quantité de groupes différents que l'on distingue principalement en fonction de leurs finalités. Par exemple, les «gangs de territoire» se montrent essentiellement préoccupés par des questions de prestige et de protection d'un territoire, alors que les «gangs délinquants» concentrent leurs activités autour d'une criminalité lucrative, sans toutefois le faire dans le cadre d'une structure clairement organisée. Ces groupes se forment donc autour d'une structure et d'une organisation moins formelles que d'autres collectifs dont les visées sont plus nettes comme, par exemple, les «gangs violents à visées idéologiques». Sur ce continuum, tout juste avant les organisations criminelles, se trouvent les «gangs de rue» dont nous traitons plus spécialement dans le présent mémoire. Leurs membres, adolescents et jeunes adultes, sont reconnus pour leurs activités criminelles et violentes, organisées autour d'une structure hiérarchique formée de niveaux d'organisation variés.

Mais les typologies ne suffisent pas à satisfaire certains experts. Réalisant une recension d'écrits, Soulières (1998) cite entre autres Jankowski (1991), Moore (1993), Spergel (1995) et Hébert et coll. (1997), qui tous signalent le manque de cohésion dans la définition même du problème et les incidences importantes qui en découlent, notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier son étendue et sa gravité. Les auteurs estiment, en somme, que cette situation peut affecter la validité des données produites par la recherche qui servent d'assises à l'intervention. L'auteure remarque, en fait, que chacun semble construire son propre problème de gangs à partir de sa perception et en fonction de ses intérêts et de sa profession. Incidemment, la manière d'envisager les politiques et de concevoir l'intervention à mettre en œuvre s'en trouve affectée.

Il faut dire que le problème des gangs suscite l'intérêt des chercheurs depuis longtemps, chacun l'appréhendant en fonction de sa discipline faisant émerger, par conséquent, des théories explicatives différentes.

La sociologie notamment s'est avérée un courant fort dans ce domaine, avec les travaux de Trasher (1927), de Cohen (1955), de Cloward et Ohlin (1960) et de Shaw et McKay (1969) qui tous, jusqu'à un certain point, ont défendu la thèse de la désorganisation sociale, rejoignant l'idée que l'émergence d'une sous-culture délinquante est le produit d'une société désorganisée (Sutherland et Cressey, 1974 ; Clark, 1979). Dans une perspective semblable, la théorie des opportunités différentielles, à laquelle adhère notamment Goldstein (1991), soutient que, dans un contexte où les opportunités économiques et sociales sont rares, les jeunes les moins favorisés estiment qu'ils peuvent retirer de meilleurs avantages en se liant aux gangs plutôt qu'à la communauté.

D'autres auteurs, à la suite de Hirshi (1969), se sont plutôt intéressés à l'influence du contrôle social pour fonder leur compréhension du phénomène des gangs et pour envisager des solutions pour y faire face. En un mot, cette théorie reprise par Elliot (1979, 1985 et 1989 in Covey, Menard et Franzese, 1992) prétend que la force des liens avec les institutions conventionnelles immuniserait les jeunes contre l'influence négative des pairs déviants et freinerait chez eux l'envie de se joindre aux gangs.

Aussi d'autres travaux, issus de la criminologie, ont laissé des marques importantes, notamment ceux de Thornberry (1998). Ce dernier, tenant de la théorie de la facilitation sociale, argue que les gangs se prêtant à des actes de déviance et de délinquance, et y donnant accès, seraient particulièrement attrayants pour une certaine catégorie de jeunes qui, en raison de leur personnalité et d'autres caractéristiques personnelles, se sentiraient attirés par la marginalité de cet univers.

Les explications du phénomène évoluent donc elles aussi, un peu comme les définitions, et tendent à vouloir se raffiner en mettant l'accent sur quelques dimensions particulières. Toutefois, certains travaux présentent une approche dont la popularité ne semble pas ternir. Il en est ainsi de l'approche que prenait Thrasher (1927) pour appréhender le phénomène recourant à une combinaison de facteurs à la fois personnels et environnementaux pour expliquer le phénomène des gangs. Thrasher reconnaissait ainsi que, d'une part, le goût de l'aventure et de l'excitation chez les jeunes membres de gangs est bien présent dans leur motivation à se joindre à un gang, mais que l'environnement social devait aussi être pris en compte, puisqu'il produirait certaines conditions particulières se présentant au sein de la famille, de l'école et de la communauté (conditions sanitaires précaires, problèmes de logements et d'emploi) nécessaires pour que l'organisation des gangs de rue prenne corps.

Si la théorie de Thrasher (1927) possède un caractère englobant qui n'est pas propice à l'élaboration d'une définition courte, simple et opérationnelle du phénomène des gangs, elle est néanmoins encore bien utile pour aider à mettre en contexte, par exemple, de nouvelles théories émergentes, dont celle voulant que les jeunes membres de gangs soient en fait à la recherche de moyens de combler des besoins fondamentaux de reconnaissance, de pouvoir et de valorisation (Hamel et coll., 1998 ; Shelden, 2000).

Cette théorie explicative du phénomène des gangs connaît d'ailleurs une vague de popularité importante aussi bien auprès des chercheurs que des intervenants sociaux, car elle présente l'avantage de redonner une dimension humaine au problème et forcément, pour ces acteurs, une plus grande emprise sur l'intervention auprès des jeunes qui en font l'expérience. Pour guider leurs interventions, les intervenants estiment également primordial de connaître les caractéristiques des jeunes qui se joignent aux gangs, ce dont nous traiterons maintenant.

1.3 Caractéristiques personnelles, familiales et sociales des jeunes membres de gangs

1.3.1 Des caractéristiques personnelles

Dans la littérature, le phénomène des gangs est parfois traité sous l'angle des caractéristiques des personnes qui en font partie. Dans la lignée des travaux de Thornberry (1998), par exemple, des études (Fagan, 1990 ; Spergel, 1990 ; Goldstein, 1991 ; LeBlanc et Lanctôt, 1995) ont été réalisées plus spécialement pour tenter d'identifier des caractéristiques personnelles qui seraient spécifiques aux jeunes membres de gangs et permettraient de les distinguer des autres jeunes s'adonnant également à des actes de délinquance, parfois même en groupe, mais pas *en gang*. On essaie, de cette manière, de raffiner les connaissances sur les facteurs de risque et les zones de vulnérabilité affectant certains jeunes individus en particulier susceptibles d'être tentés par l'expérience des gangs. Malgré qu'on constate que ces études présentent bien des contradictions, certains résultats plus courants s'en dégagent. Il appert ainsi que les jeunes membres de gangs présenteraient globalement un profil semblable à celui d'autres jeunes en difficulté, tout en s'adonnant à un plus grand nombre d'activités délinquantes. Tout porte à croire, en fait, que deux différents profils se dessinent avec, d'un côté, les jeunes qui présentent une grande vulnérabilité, qui se retrouveront le plus souvent en périphérie du groupe, et, d'un autre côté, ceux qui affichent une plus forte personnalité qui occuperont généralement des positions de *leadership*, et composeront le noyau dur du groupe.

Il faut savoir, en effet, que les jeunes n'occupent pas tous les mêmes positions dans ces groupes. Le fonctionnement des gangs veut que ce ne soit qu'une petite partie des jeunes, environ 15%, qui soient autorisés à participer à la planification des activités et à prendre des décisions pour le groupe. Il s'agit des membres du noyau dur. Ces derniers sont entourés de membres périphériques qui, en proportion, sont les plus nombreux dans la structure des gangs. Leur fréquentation du groupe n'est pas nécessairement régulière et leurs tâches et responsabilités peuvent être d'ordres divers (Yablonsky, 1970 ; Spergel, 1990 ; Jankowski, 1991 in Fredette 1997). Parmi celles-ci figurent le recrutement de nouveaux membres, l'initiation des recrues et l'application des mesures disciplinaires.

Le fait que les gangs ne soient plus ce qu'ils étaient, comme en témoignent les définitions récentes du phénomène axées sur son caractère violent et criminel (voir entre autres le *Dictionnaire des sciences criminelles* : Cousineau, Fredette, Hamel 2004), aurait également une certaine incidence sur les caractéristiques des personnes qui s'y joignent. L'image de force et de pouvoir que dégagent les gangs attirerait, plus qu'auparavant, des jeunes de niveau scolaire primaire qui chercheraient une forme de protection ou caresseraient l'espoir d'impressionner leurs idoles et aînés, dans l'ultime but de se voir accepter au sein du groupe. En contrepartie, la durée du séjour dans les gangs s'avérerait, pour certains, passablement plus longue qu'avant. Ainsi, alors que plusieurs, comme Blondin (1995), estiment encore que l'âge des membres se concentre entre 16 et 22 ans, d'autres prétendent que l'étendue d'âge tendrait à s'élargir par les deux bouts. On pense notamment au *Nineteenth Judicial Circuit Court* (2003) qui rapporte que les membres de gangs sont typiquement âgés entre 12 et 24 ans. Pour certains, l'adhésion pourrait même survenir plus tôt : à 10 ans selon Williams (1992) et même à 9 ou 10 ans selon (Goldstein et Huff, 1993).

Outre l'âge des membres qui se modifie aux deux bouts du spectre, la proportion entre les jeunes des deux sexes y participant semble aussi subir des transformations. À cet égard, les filles paraissent occuper dans les gangs une place de plus en plus importante et aussi plus significative qu'auparavant. Des études menées au milieu des années 1970 estimaient à 10% la proportion de jeunes filles parmi les membres de gangs (Miller, 1975). En 1992, une autre étude, celle de Spergel (1995), rapporte que le pourcentage de jeunes filles impliquées dans des gangs s'établirait autour de 4% alors que Klein (1995) avance des pourcentages allant de 5 à 30%. Un peu plus tard, soit en 1996 et 1998, d'autres recherches révèlent des pourcentages plus élevés des membres féminins variant entre 8 et 11% (National Youth Gang Center, 2000), rejoignant l'estimation de Miller (1975).

Quoi qu'il en soit, les filles dans les gangs n'ont que rarement le statut de membre officiel. Selon Molitor (1996), les jeunes filles dans les gangs sont généralement considérées comme des objets sexuels et, même si elles ne s'adonnent pas toujours à la prostitution, sont souvent victimes de violences physiques et d'abus sexuel de la part des membres masculins du gang auquel elles disent appartenir (Klein, 1995). Plus récemment, une étude qualitative menée à Montréal (Fournier, 2003) auprès de 13 jeunes filles ayant fait l'expérience des gangs confirmait cette constatation voulant que la victimisation sexuelle des jeunes filles dans les gangs ne soit pas un mythe.

Grégoire (2001) considère pour sa part que l'attribut de victime associé aux jeunes filles affiliées aux gangs a des conséquences importantes pour l'intervention. Elle remarque, notamment, qu'en centre jeunesse ces dernières sont ordinairement prises en charge exclusivement en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, ceci malgré le fait que plusieurs d'entre elles participent, par ailleurs et volontairement, à la délinquance des gangs. Leurs rôles dans ces groupes ne seraient en fait plus tout à fait les mêmes, bien qu'elles seraient encore engagées, pour la plupart, dans des activités reliées au marché du sexe. Un nombre grandissant d'entre elles se verraient en effet confier de plus en plus de responsabilités telles le transport d'armes ou de drogues et le recrutement d'autres jeunes filles « invitées » à se joindre au gang. Dans cette foulée, on note que les filles seraient désormais plus nombreuses à commettre des délits et à poser des gestes de violence dans le cadre de leur participation à des activités de gangs ((Joe et Chesney-Lind, Sheldon et Joe, 1995; Molitor, 1996; Huff, 1997, Fournier, 2003).

Une autre caractéristique dominante dans les écrits sur les gangs concerne l'origine ethnique des jeunes membres. Il est depuis longtemps considéré que les gangs émergent et se structurent autour d'une question identitaire (Bodinger De Uriarte, 1993), une réalité qui aurait cependant connu des mutations au cours des dernières années avec l'apparition de gangs hétérogènes au plan ethnique (Cousineau, Fredette, Hamel, 2004).

La littérature américaine a, pour sa part, longtemps associé le phénomène des gangs, comme celui de la criminalité en général, à des considérations culturelles et ethniques, prétendant que les noirs seraient davantage impliqués dans le trafic des stupéfiants ; les hispaniques dans la violence et les agressions ; les asiatiques dans les crimes contre la propriété ; et les blancs dans le vandalisme et le crime organisé (voir à ce sujet Grégoire, 2001 ; Henrichon, 2004).

De l'avis de Spergel (1990), ces spécialités qu'auraient développées certains groupes en particulier ne seraient pas le reflet d'un facteur ethnique en tant que tel, mais le fruit d'autres enjeux dont celui de l'accessibilité aux opportunités criminelles, ou encore celui des opportunités différentielles. Certains jeunes immigrants, principalement issus de milieux défavorisés, se seraient ainsi regroupés dans le but premier de se protéger du racisme dont ils étaient victimes et, tout en poursuivant l'objectif de se protéger, certains gangs se seraient graduellement orientés vers des activités illicites (Hébert et coll., 1997). Bien entendu, la fibre identitaire que réveillent les gangs ne saurait être niée, soulignait Douyon, (1996). Mais, dans un Québec de plus en plus multiculturel, de jeunes blancs ont adhéré aux gangs de noirs et on parle désormais plus généralement de gangs hétérogènes ou multiethniques (Hamel et coll., 1998).

Si la personnalité des jeunes membres, leur âge, leur sexe et leur origine ethnique sont des caractéristiques dont il faut tenir compte pour comprendre l'émergence et l'évolution du phénomène des gangs, les auteurs s'entendent, globalement, pour reconnaître le fait qu'en aucun cas les caractéristiques strictement personnelles sont suffisantes pour justifier l'affiliation d'un jeune à ces groupes. L'effet d'autres contingences et d'une combinaison de facteurs pouvant être reliés tant à la famille, aux amis, à l'école qu'à la communauté doit aussi être pris en compte (Akers, 1985 ; Covey, Ménard et Franzese, 1992 ; Klein, 1995 ; Spergel, 1995 ; Hébert et coll., 1997 ; Hamel et coll., 1998).

1.3.2 La famille

La famille des jeunes membres de gangs présente également ses caractéristiques particulières. La plus souvent citée tient probablement au fait qu'un grand nombre de famille desquelles sont issus les membres de gangs ont été touchées par une succession de ruptures, faisant que les jeunes ont connu la séparation de leurs parents, parfois une réorganisation du milieu familial ou, encore, un placement en famille d'accueil ou en institution. Ils sont nombreux à n'avoir que leur mère pour s'occuper d'eux et des autres membres de la fratrie. Toutes ces conditions entraîneraient un manque de supervision et d'encadrement parental laissant l'espace libre pour que le jeune, tenté par l'expérience des gangs, y adhère (Hamel et coll., 1998).

Les auteurs affirment que, dans ce contexte, l'absence du père entraîne la perte de ressources essentielles au sein de la famille et que la mère doit conséquemment tenter d'exercer toutes les fonctions parentales (autorité, affection, supervision, contrôle). Ce qu'elle a d'autant moins de chances de réussir avec le stress et le défi qu'imposent les difficultés financières qui, habituellement, s'enchaînent à la monoparentalité. Selon les résultats de plusieurs recherches, il s'avère également que la qualité du climat au sein de la famille soit passablement détériorée. À vrai dire, la plupart des jeunes membres de gangs proviennent de familles où la violence sévit, celle-ci pouvant être d'ordre physique, sexuel ou psychologique (Hébert et coll., 1997 ; Hamel et coll., 1998).

1.3.3 L'école

Au chapitre de la vie scolaire, plusieurs membres de gangs accusent des carences substantielles qui les conduisent au décrochage. En fait, l'école n'éveille pas tellement leur intérêt, ces derniers étant enclins à cumuler retards, punitions, suspensions et expulsions et présentant forcément de faibles rendements scolaires (Hamel et coll., 1998).

Alors que les options deviennent de moins en moins nombreuses pour eux, plusieurs en arrivent à la conclusion qu'ils n'ont pas d'autre choix que de se tenir avec les gangs qui, la plupart du temps, regroupent la majeure partie de leurs amis, des personnes avec qui ils partagent la même réalité, les mêmes besoins et les mêmes caractéristiques. En ces circonstances, l'école n'est pas un lieu de réussite mais deviendrait plutôt la porte d'entrée dans l'univers des gangs (Hagedorn, 1988; Huff, 1989; Parks, 1995). Elle regorge d'ailleurs d'opportunités pour le recrutement des nouveaux membres. D'autant plus que l'enceinte de l'école et le chemin qui conduit au domicile s'inscrivent dans un temps et un espace qui échappent au contrôle des parents et même, bien souvent, de tout autre adulte significatif (Cousineau, Gagnon, Bouchard, 2002).

1.3.4 Les pairs

Des liens intenses se développeront entre les comparses qui entraîneront les jeunes dans le monde des gangs comme l'expliquent Winfree, Blackstrom et Mays (1994). Pour certains, le gang incarne la famille qui leur manque, une opportunité *d'emploi* ou, encore, une communauté dans la communauté. On les entend dire souvent que le gang les comprend mieux que leurs propres parents :

Being in a gang means if I didn't have a family that's where I will be. If I didn't have no job, that's where I would be. For me, it's community help out without all the community. They'll understand me better than my mother and father... [Hagedorn, 1988 : 131].

Ces caractéristiques que présentent les jeunes membres de gangs et la connaissance de plus en plus fine que nous en avons soulignent, en partie, la complexité du phénomène. Mais cette dernière devient encore plus évidente lorsqu'on fait la lumière sur les processus que traversent les jeunes au moment de leur affiliation et de leur désaffiliation au monde des gangs.

1.4 Processus et motifs d'affiliation

La complexité du phénomène des gangs de rue vient en partie du fait que plusieurs jeunes s'associent à ces groupes dans l'intérêt de satisfaire leurs besoins fondamentaux, en réaction à un environnement qu'ils perçoivent comme antagoniste. Dans ces circonstances, comme l'expliquent les auteurs (Hébert et coll., 1997; Hamel et coll., 1998), l'entrée dans les gangs ne se fait pas nécessairement de façon coercitive, sous le poids des menaces et de l'intimidation. En grande majorité, les jeunes adhèrent aux gangs sans aucune contrainte, ce qui n'exclut pas pour autant que certains hésitent parfois et éprouvent de l'ambivalence devant la possibilité de s'y joindre. Le processus se fait généralement de manière graduelle, souvent par l'entremise du réseau des connaissances que l'on fréquente, dans bien des cas à l'école, et ressemble rarement à un enrôlement dans une organisation criminelle (Henrichon 2004), encore moins dans un groupe sectaire (Casoni, 2001).

Ainsi l'influence des amis est celle qui incite généralement à se joindre aux gangs que les jeunes conçoivent comme étant capables de les protéger et de reconnaître leur vraie valeur. Évidemment l'entrée dans le gang devient encore plus irrésistible lorsqu'elle est facilitée par un membre de la famille, un frère ou un cousin, renforçant ainsi l'impression d'appartenir à une nouvelle famille, formée de membres choisis et attentifs à leurs besoins, comme celui d'avoir leur place dans le monde et de pouvoir en profiter en jouissant de moyens financiers inespérés (Goldstein, 1991).

Selon l'organisme Focus Adolescents Services (2000), les motifs qui poussent les jeunes à se joindre aux gangs sont sensiblement les mêmes que ceux qui les amènent à se joindre à des groupes pro-sociaux tels les scout : l'encadrement, la satisfaction d'un besoin d'appartenance, de reconnaissance et de pouvoir, le développement de valeurs communément partagées, la recherche d'amitiés et d'expériences excitantes. Jankowski (1991) précise cependant que n'entre pas qui veut dans les gangs. Cette décision revient au gang lui-même en majeure partie. Ainsi, la personne qui entretient des liens étroits avec un gang et ses membres ne deviendra pas nécessairement recrutée pour autant.

En contrepartie, si l'affiliation aux gangs se fait apparemment en douceur et sous le signe de la « séduction », la désaffiliation peut s'avérer une étape difficile à franchir pour le jeune (Mathew, 1993). La sortie des gangs s'inscrit en effet, pour la plupart des jeunes, dans une toute autre démarche. Le besoin de protection qui, jadis, justifiait le désir de se joindre au rang des gangs, deviendra, bien souvent, la principale raison de vouloir en sortir. À la peur que les jeunes développent vis-à-vis du danger, parce qu'ils sont soumis parfois à des événements d'une très grande violence qui mettent véritablement leur vie en péril ainsi que celle de leurs amis, s'ajoute généralement la crainte, plus insidieuse, des représailles.

S'amorce ainsi le processus, difficile et tourmenté qui conduit au « retour en société » au cours de laquelle les jeunes doivent en quelque sorte se refaire une nouvelle vie en composant avec, d'une part, un passé entaché par leur expérience des gangs et, d'autre part, l'immense tristesse qu'entraîne la rupture qu'ils doivent faire avec le gang qui dans bien des cas, il ne faut pas l'oublier, regroupe désormais ses seuls et ses meilleurs amis. Dans les faits, il s'agit bien d'un deuil pour plusieurs jeunes, une fin brutale qui entraîne des sentiments douloureux (vide, peine et nostalgie) qui rendront encore plus difficiles les étapes suivantes nécessaires à la réorganisation de leur existence. Dans plusieurs cas, les jeunes seront tentés de protéger les liens qui leur restent plutôt que de se refaire un nouveau réseau ce qui les placera dans une position précaire vis-à-vis des membres des anciens gangs rivaux. Le départ comportera d'ailleurs encore plus d'embûches si le jeune appartenait à l'origine à un gang présentant des niveaux élevés de criminalité et s'il y était activement engagé. Le succès de l'entreprise consistant à sortir de l'univers des gangs dépend donc d'une quantité de facteurs, au nombre desquels la détermination et la volonté du jeune sont importantes, mais tout autant la confiance et le soutien qu'il recevra (Hamel et coll., 1998 ; Hamel et coll., 2004).

Si, par contre, le jeune était moins investi dans les activités de son gang et que celui-ci ne se classait pas parmi les plus sérieux, comme le sont la plupart de ces groupes, il pourra quitter sans trop de difficultés. (Hamel et coll., 1998). Il faut dire que le passage dans les gangs reste transitoire pour la majorité des jeunes qui en font l'expérience, celui-ci ayant une durée moyenne de deux ans et demi telle qu'estimée par Hamel et ses collaboratrices (1998).

Ainsi, après avoir connu pendant un certain temps ce qu'était l'univers des gangs, plusieurs jeunes prendront conscience de la précarité que présente ce style de vie, désireront faire quelque chose de plus constructif de leur vie ou, encore, décideront de se conformer en raison notamment des pressions exercées par leur famille. Dans d'autres cas, un déménagement ou même une relation amoureuse les conduira ailleurs (Hamel et coll., 1998).

Quelle qu'elle soit, l'expérience des gangs est donc marquante et le processus qui accompagne la sortie s'avère, somme toute, assez délicat. À cette étape, une présence significative que peut endosser un adulte, un ami, un partenaire amoureux ou encore un intervenant de confiance prend toute son importance (Goldstein, Glick et Carthand, 1994 ; Fredette, 1997). Mais le soutien et l'intervention auprès de jeunes qui quittent les gangs constituent des défis de taille, se faisant auprès d'une clientèle apparemment endurcie par une expérience difficile qui, en même temps, est rendue extrêmement vulnérable par la tentation de retourner dans l'univers des gangs, pour y retrouver l'union et la protection.

1.5 L'intervention

Parmi l'ensemble des stratégies qui ont été déployées et développées pour faire face au phénomène des gangs, deux tendances se dégagent. Une première, ancrée dans la tradition, est axée sur la répression et la coercition et est fortement teintée de l'influence de nos voisins du sud. Il faut dire que les États-Unis sont durement frappés par le phénomène des gangs, selon le portrait qu'en font les auteurs. En conséquence, la première réaction des institutions américaines aura été de favoriser une intervention à la fois réactive et coercitive. Compte tenu de l'influence que pourraient avoir les États-Unis sur l'intervention que prône le Québec et le Canada en regard des gangs de rue qui semblent aussi prendre de l'importance sur leur territoire, nous nous y attarderons avant d'aborder plus spécialement le contexte québécois qui paraît adopter une autre tendance plutôt orientée vers le traitement et la réadaptation des jeunes qui font l'expérience des gangs.

1.5.1 *Le modèle et le contexte américain*

Jusqu'à nos jours, la répression aurait été la riposte dominante des américains face au phénomène des gangs. En témoignent les résultats d'une enquête menée en 1999 par l'*Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention* auprès de 250 responsables provenant des milieux policier, judiciaire, social et communautaire de 45 villes américaines. Cette étude permet de classer les cinq principales stratégies déployées pour réagir au phénomène des gangs par ordre d'importance.

Il s'agit d'abord de la répression, qui comprend le renseignement criminel, l'arrestation et l'incarcération, que disent utiliser 44% des répondants. Vient ensuite l'intervention sociale pratiquée auprès des jeunes ainsi que leur famille à laquelle 32% des répondants disent avoir recours. Ensuite 11% des répondants font référence à une stratégie du développement ou du changement organisationnel consistant à créer, par exemple, des unités spéciales visant à lutter contre les gangs à partir des services judiciaires en s'appuyant sur des systèmes de poursuites, de libertés surveillées et d'interventions spécifiques s'adressant aux membres du noyau dur. En quatrième lieu vient la mobilisation communautaire à laquelle 9% des répondants disent se rattacher et, enfin, s'impose, pour 5% d'entre eux, un ensemble de stratégies visant plus directement la réinsertion sociale passant par l'éducation, l'accès à l'emploi et le développement d'opportunités sociales.

Comme l'explique Spergel (1989), de nombreux facteurs ont contribué à l'émergence d'une telle tendance répressive, particulièrement au tournant des années 1980, faisant en sorte que l'assistance cède le pas au contrôle social. Les auteurs notent, entre autres, la démobilitation de la communauté, le manque d'opportunités et de mesures de rechange pour les jeunes membres de gangs, les changements technologiques liés au marché du travail qui réduisent le nombre de places s'offrant aux jeunes, particulièrement ceux ayant peu de scolarité, la criminalisation des jeunes, de même que l'apparition de la drogue et la montée de la violence au sein des gangs.

Toujours selon Spergel (1989), la tendance des américains à vouloir contrôler et réprimer les gangs tiendrait aussi au fait que la sociologie, la criminologie et les sciences politiques sont des champs qui, pendant longtemps, ont dominé l'étude du phénomène, au détriment de la psychologie. Ce faisant, les gangs auraient été considérés principalement en tant que phénomène de groupe et de société, et c'est dans cette perspective que la plupart des approches pour y faire face auraient été conçues. Ceci pourrait expliquer, du moins en partie, pourquoi depuis plusieurs décennies et jusqu'à présent, les stratégies utilisées aux États-Unis pour face aux gangs ont pris une tangente répressive (arrestations), contrôlante (incarcérations) et légaliste (augmentation de la sévérité des peines) (Hagedorn, 1988; Spergel, 1989). Elles s'adressent aux groupes que sont les gangs en tant que sources de violence à éradiquer, plutôt qu'aux jeunes qui en font l'expérience en tant que personnes ayant recours aux gangs pour combler divers besoins récemment mis à jour (Hamel et coll., 2004).

Ainsi, le regard porté sur les gangs, que plusieurs américains associent à la criminalité et même à une forme de pathologie, est celui qui influence les initiatives de juridictions nationales et locales ayant cours aux États-Unis. Ces dernières s'alimentent également de données de recherches comme celles de Thornberry et Burch (1997) qui indiquent que le climat normatif des gangs de même que les processus de groupe constituent des agents qui facilitent la violence et la criminalité des jeunes. L'auteur cite également les résultats d'une étude de Fagan (1990), menée dans les régions de San Diego, Chicago et Los Angeles, qui montrent que, sur l'ensemble des actes de délinquance commis par les groupes de jeunes inclus dans l'échantillon, 66% des assauts criminels, 65% des assauts mineurs et 65% des voies de fait peuvent être associés à des jeunes membres de gangs.

À partir d'une autre étude portant sur les activités criminelles d'un échantillon de jeunes délinquants, Thornberry (1998) estime que les membres de gangs sont responsables de 90% des actes de délinquance sévère et de 80% des actes de délinquance accompagnés de violence.

En conséquence, un plan *anti-gang*⁶ voit le jour à la fin des années 1990, aux États-Unis, faisant en sorte que les mineurs peuvent désormais être traduits devant la justice pour adulte pour des crimes reliés à la drogue, à la violence et à la possession d'armes à feu. Ce plan prévoit, en outre, l'interrelation des systèmes informatiques pour l'échange d'informations entre les agences de contrôle. Des sentences plus longues d'emprisonnement sont aussi ordonnées aux adultes dans le cas de vente de drogues aux mineurs et de leur recrutement pour le trafic de stupéfiants.

Une cour spéciale de justice est instaurée pour le jugement des crimes de drogues commis par des mineurs, avec des programmes de traitement conçus pour les jeunes contrevenants non violents aux prises avec des problèmes de drogues, alors que de nouvelles prisons sont construites pour les mineurs récidivistes accusés de violence.

La volonté des américains d'éradiquer les gangs par des actions répressives n'aura cependant pas empêché que des initiatives à caractère social soient mises de l'avant, le plus souvent par des organismes communautaires et des institutions oeuvrant auprès de jeunes judiciairisés. Parmi ces projets, plusieurs se consacrent à la réinsertion sociale des jeunes, mettant de l'avant des programmes centrés sur la formation, l'éducation et l'accès à l'emploi. Influencées par le courant de la psychologie, qui aura finalement fait sa marque elle aussi, d'autres approches se développent. Elles sont, pour la plupart, systémiques ou écosystémiques, offrant dorénavant des traitements spécifiques pouvant se réaliser en lien avec la famille des jeunes membres de gangs (Horne, 1993; Huff et Mc Bridge, 1993; Hollin, 1993; Gibbs, 1993), le milieu scolaire (Stephens, 1993) ou encore le milieu communautaire (Ribsil et Davidson, 1993).

C'est en adoptant cette approche et en se centrant plus particulièrement sur l'individu, ses besoins, ses carences et ses capacités, que Goldstein et Glick (1994) développent et procèdent à l'implantation du programme ART (Agression Replacement Training), certainement le plus connu en son genre, prônant de nouvelles techniques d'intervention réservées spécialement aux jeunes ayant fait l'expérience des gangs. Il s'agit d'un programme d'intervention concluant, axé sur l'apprentissage d'habilités sociales, ayant pour effet d'améliorer le potentiel interpersonnel et social des jeunes participants tout en diminuant les taux de récidive qui sont habituellement les leurs.

C'est donc dire que tous les programmes américains ne sont pas dédiés seulement à la répression, et que certains méritent une attention particulière, malgré qu'ils n'aient ordinairement fait l'objet d'aucune évaluation spécifique permettant d'en mesurer le succès et la portée. Il faut en effet reconnaître que les programmes qui ont fait l'objet d'une évaluation scientifique, ou même seulement systématique, ne sont pas légion. Il s'avère, en effet, que seuls quelques programmes ciblés auraient été évalués. Et encore, les résultats obtenus doivent être considérés avec précaution en raison des difficultés qu'entraîne la nébuleuse question de la définition du phénomène de même que les stratégies d'évaluation utilisées qui, elles-mêmes, souffriraient souvent de ne pas avoir de solides bases théoriques (Howell, 2000).

⁶ Ce plan voit le jour sous le nom *Anti-Gang and Youth Violence Control Act of 1996*.
Source www.cnn.com/US/605/13/clinton-gangs/index.html

Le tableau I présente néanmoins quelques programmes américains pour lesquels ont fourni une forme d'évaluation. Il confirme d'abord que la répression ne serait plus la seule stratégie à l'ordre du jour pour faire face au phénomène des gangs. En effet, d'autres stratégies de prévention primaire et secondaire y apparaissent. Il révèle également que plusieurs des programmes obtiennent apparemment des résultats positifs ce qui, en soi, devrait être un incitatif à poursuivre les efforts, d'une part en visant à multiplier les façons de prévenir le phénomène des gangs et, d'autre part, en cherchant à développer des systèmes d'action organisés et, surtout, propices à l'évaluation de manière à pouvoir suivre leur développement et mesurer la portée de leurs résultats.

**Aperçu synthèse de quelques programmes américains visant le phénomène des gangs
pour lesquels une forme d'évaluation est fournie**

PROGRAMME	Concepteurs	OBJECTIF	RÉSULTATS ⁷
Ladinos Hills Project (Los Angeles)	Klein, 1968	Prévention	Réduction significative de la délinquance des gangs
G.R.E.A.T. (Gang Resistance Educational Training Program)	Winfrey, Esbensen et Osgood, 1996; Palumbo et Gerguson, 1995 ; Esbensen et Osgood, 1997, 1999	Prévention de l'adhésion des adolescents à des gangs	Réduction modeste de la délinquance et de l'affiliation aux gangs Peu d'impact sur les attitudes et la résistance
Aggression Replacement Training (Brooklyn)	Goldstein et Glick, 1994; Goldstein, Glick et Gibbs, 1998	Éducation morale, contrôle de la colère, développement d'habiletés sociales	Résultats primaires positifs auprès de 10 membres de gangs
Target Tri-Agency Resources Enforcement Team, (Orange, Country)	Kent et Smith, 1995 Kent, Donaldson, Wyrick., Smith, 2000	Ciblage des membres de gangs, supervision, poursuite, incarcération	Réussit à cibler les membres du noyau dur et à réduire la criminalité
Youth Gang Drug Intervention Program for Female Adolescents Pueblo CO : Boston, MA et Seattle, WA	Curry et Koeneman, 1997	Prévention et intervention sociale	Le programme instauré à Pueblo a démontré un résultat positif avec les jeunes filles adolescentes de culture mexicaine
Opération Cul-de-Sac	Lasley, 1998	Réduction de la mobilité des gangs	Réduction des homicides et des assauts perpétrés par des gangs
Antigang Initiative (Dallas)	Fritsch, Caeti et Taylor, 1999	Supervision du couvre-feu par le recours à des patrouilles	Efficacité incertaine

⁷ Les résultats escomptés ne sont pas toujours et même sont rarement issus d'évaluation systématique. Ils paraissent plutôt représenter, souvent, des impressions rapportées par les acteurs impliqués.

1.5.2 Le modèle et le contexte québécois

L'option que vient de prendre le législateur fédéral canadien pour un système de justice pénale pour les adolescents rejoint, à certains égards, la réponse américaine au phénomène des gangs, en particulier, et à la délinquance juvénile de manière générale. Ce changement important dans le système de justice s'adressant aux mineurs est source de vives controverses au Québec (Trépanier, 2005). Celui-ci vient exacerber la préoccupation que la province nourrit depuis toujours au sujet du traitement des jeunes délinquants, de leur réadaptation et de leur réinsertion sociale.

Une telle approche, humaine et centrée sur l'individu, est aussi ce que le CJM-IU a à cœur de préserver dans le cadre du développement de la *Pratique de pointe sur les GANGS*. Mais une telle approche doit désormais se déployer dans le contexte d'un nouveau cadre légal s'adressant aux jeunes contrevenants. Il est donc important de considérer ce cadre en toile de fond, car celle-ci risque de venir modifier une tradition vieille de plus de 25 ans en matière d'intervention auprès des jeunes, et plus spécialement des jeunes membres de gangs.

La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) est entrée en vigueur 1er avril 2003. Celle-ci remplace la *Loi des jeunes contrevenants* (LJC), en vigueur depuis 1984 qui elle-même se substituait à la *Loi des sur les jeunes délinquants* (LJD) datant de 75 ans.

La LSJPA est une législation fédérale dont l'application relève d'une responsabilité provinciale. Ses principes fondamentaux ont conduit à la formulation de nouveaux critères servant à la détermination des peines s'adressant aux contrevenants adolescents. Elle donne notamment au tribunal pour adolescents le pouvoir d'imposer aux contrevenants d'âge mineur des peines d'adultes qu'elle considère indiquées dans certains cas. Elle veut par là, stipule-t-elle, que la jeune personne soit responsabilisée pour sa conduite d'une façon qui reflète la gravité de l'acte posé ainsi que le degré de maturité de l'acteur. Pour ce faire, elle prévoit que la peine infligée à un jeune devra être proportionnelle à la gravité de l'infraction. Cette façon de faire est diamétralement opposée à la tradition québécoise voulant que la proportionnalité de la peine en fonction de l'acte soit une dimension considérée parmi d'autres, notamment les besoins, la trajectoire et la personnalité du jeune, dans la détermination de la peine (Coalition pour la justice des mineurs, 1999).

En conséquence, cette nouvelle loi entraîne des modifications importantes qui suscitent le mécontentement des milieux cliniques et juridiques du Québec. Cette réaction s'explique, en partie, par le fait que le Québec affichait auparavant une très bonne performance avec ses jeunes délinquants, affichant les plus faibles taux de criminalité juvénile et d'incarcération de jeunes au Canada. La *LSPJA* serait perçue au Québec comme un préjudice, en quelque sorte, porté aux efforts consentis auprès des jeunes délinquants, ces derniers ayant toujours bénéficié, en tant que mineurs, de programmes centrés sur leur développement, leur réadaptation et leur réinsertion sociale. Comme le signale Laporte (2003 : 2):

Au-delà du débat politique et des aspects juridiques, le passage à la LSJPA semble heurter des valeurs qui ont animé le développement des pratiques et l'organisation des services aux jeunes contrevenants au Québec.

De l'avis de Silverman et Creechan (1995), une attention exclusive accordée à la dimension législative risque de marginaliser plusieurs structures et modèles importants de la société qui sont étroitement liés aux conditions criminogènes. Bala, Hornick, McCall et Clarke (1994) considèrent que le fait de ne miser que sur la modification des lois ne permettra pas d'atteindre les changements voulus en matière de réadaptation des jeunes contrevenants.

En outre, avant même que n'intervienne cette nouvelle loi, il y a dix ans environ, le réseau de la santé et des services sociaux connaissait aussi une réforme importante. C'est dans cette foulée que le CJM (qui deviendra le CJM-IU) a été créé, issu du regroupement de 13 établissements visant à assurer une continuité des services entre la protection, les services psychosociaux et les services de réadaptation offerts aux jeunes en difficulté.

La période s'étalant entre 1993 et 1998 a donc été particulièrement difficile amenant, d'un côté, d'énormes défis à relever, ceux-ci découlant notamment de la restructuration des services, du redéploiement du personnel, de nombreuses compressions budgétaires ainsi que d'un nombre massif de départs à la retraite causant des pertes majeures au plan des expertises.

D'un autre côté, parmi les principaux changements ayant eu cours ces dernières années, découlant de la restructuration des services, Lamarche (2003) identifie de nouvelles collaborations qui se sont développées entre les centres jeunesse et les écoles, les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les organismes de justice alternative (OJA) et les services de police. Ces collaborations prennent d'ailleurs toute leur importance avec l'avènement du virage milieu, une autre orientation nouvelle du CJM-IU s'installant au lendemain de la réforme ayant eu lieu en 1992. Ce virage donne préséance à l'intervention dans le milieu du jeune, favorisant ainsi le rapprochement des intervenants avec le réseau naturel où évolue le jeune. Cette approche repose sur une philosophie d'intervention privilégiant l'union des partenaires pour soutenir une cause commune. Dans cette perspective, le jeune et son milieu doivent être reconnus pour leurs forces et leurs compétences et, ce faisant, doivent être accompagnés de manière à augmenter leur pouvoir d'agir (Chamberland, 2001).

1.6 Le CJM et le partenariat avec le SPCUM⁸

Les transformations du phénomène des gangs observées au Québec, au début des années 1980, auront d'abord interpellé le corps de police de la métropole montréalaise, en raison de son rôle et de son mandat. Sur la ligne de feu, la police est évidemment la première sollicitée, ce qui concourt à développer une vision particulière du phénomène témoignant de son angle de prise : principalement les activités criminelles de ces groupes et leurs conséquences. Les connaissances qu'accumule la police sur les gangs de rue, leur constitution, leurs activités, les membres qui y sont rattachés en font une source privilégiée d'informations, notamment pour le CJM qui, à cette époque, constatant que le phénomène des gangs affectait aussi une partie de sa clientèle et montrait les signes d'une progression, demandait au SPCUM d'organiser des formations permettant à son personnel de mieux connaître le phénomène et, partant, d'être mieux à même d'intervenir auprès des jeunes s'y trouvant impliqués. Plusieurs présentations, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, ont alors effectivement été données par les policiers aux membres de l'organisation, plus spécialement autour des années 1992 et 1993.

⁸ Cette partie rend compte d'initiatives ayant eu cours avant que le CJM ne devienne le CJM-IU et le SPCUM, le SPVM, ce qui explique qu'on réfère aux anciens acronymes désignant les deux institutions.

Puis, en 1995, suite à des actes d'intimidation apparemment perpétrés par des membres de gangs au sein de certaines unités du CJM, celui-ci décide de se joindre aux policiers, ainsi qu'à d'autres partenaires sociaux, afin de trouver des solutions appropriées au phénomène. Dans cette foulée, d'autres communications sur les gangs sont présentées par les policiers aux personnels du CJM, donnant naissance à une collaboration de plus en plus étroite entre les deux institutions. Cette collaboration conduit, en 2001, à la signature d'une entente intitulée *Protocole sur l'accès, la transmission et l'utilisation de renseignements dans le cadre des interventions relatives au phénomène des gangs de rue*. Ce protocole a pour but d'encadrer les échanges d'informations entre le SPCUM et le CJM, dans le respect des lois, notamment celles légiférant en matière de confidentialité et de vie privée, en plus de la Loi de la protection de la jeunesse, de la Loi sur les jeunes contrevenants et les dispositions concernant les usagers des centres jeunesse et les tiers associés ou à risque de l'être à des activités de gangs.

Dans le même élan, divers projets, que nous présenterons maintenant, voient le jour.

1.6.1 *Les Groupes-support aux parents (1987-1992)*

En 1987, des intervenants du Bureau des services sociaux de Laval (BSS Laval) mettent sur pied le projet *Groupes-support aux parents (GSP)*, une initiative qui sera expérimentée jusqu'en 1992 se traduisant par une collaboration entre le CJM et le SPVM, ainsi qu'avec d'autres organismes communautaires ou institutionnels selon les territoires ciblés (Laroche et coll., 1992).

Le programme vise à sensibiliser les parents au fait que leur enfant est soupçonné par la police de faire partie d'un gang et sur ce que cela implique. Ce projet est cependant délaissé dans le contexte de la réorganisation du réseau des services sociaux qui entraîne une relocalisation des intervenants à l'origine de cette initiative (Châles, 1995).

1.6.2 *Le Projet RVP-CSSMM pour contrer le phénomène des gangs (1990)*

En 1990, le Centre Rose Virginie Pelletier et le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain développaient trois initiatives pour soutenir les intervenants sociaux, les parents et les adolescents associés aux gangs ou à risque de l'être.

Le groupe de soutien aux intervenants est alors supervisé par une conseillère clinique du centre de réadaptation Rose Virginie Pelletier. L'un des objectifs du projet est de créer un comité permanent de soutien et d'information pour les intervenants. Un groupe de soutien aux parents est quant à lui animé par trois intervenants et un policier. Les intervenants souhaitent informer les parents des méthodes éducatives à privilégier. Ils veulent aussi favoriser le développement de relations d'entraide (Morin, 1999). Le policier, pour sa part, se concentre sur la sensibilisation des parents à la problématique des gangs, sur l'ampleur du phénomène, l'organisation des gangs et les risques que courent les jeunes en fréquentant ces groupes. Enfin, le troisième volet s'adresse plus spécialement aux jeunes. Il vise à inciter ceux qui auraient des problèmes reliés à l'univers des gangs à réfléchir sur leur situation et, plus spécialement, leur exploitation par le groupe, et à prendre des mesures pour y remédier.

1.6.3 *Les Groupes-contacts (1992)*

Inspiré du projet Groupes support aux parents, un nouveau projet intitulé *Groupes-contacts* est mis de l'avant, en 1992, émergeant cette fois d'une initiative prise par les Bureaux des services sociaux Centre-sud et Centre-nord, juste avant que ces deux établissements ne soient intégrés au CJM en 1992.

Le but visé par ce projet est d'intervenir auprès des parents dont le jeune présente un risque important de se joindre à un gang, en fait déjà partie selon les informations policières, ou a été témoin ou victime de leurs activités (Goyette et Hamel, 2001).

Plus précisément, le programme se divise en deux volets : la Phase I consiste en une rencontre co-animée par un policier et un intervenant social visant tous les parents concernés alors que la Phase II s'adresse aux parents ayant besoin de support supplémentaire et est offert dans le cadre d'une série de rencontres à l'intérieur desquelles ceux-ci sont appelés à « mieux cerner les difficultés qu'ils éprouvent à assumer leur enfant et à identifier les éléments lui permettant de mieux agir » (Châles, 1995 : 11). Cette intervention veut contribuer à « freiner le recrutement des jeunes au sein des gangs de rue et tenter d'éviter à ceux qui sont déjà impliqués en périphérie de rejoindre le noyau dur » (Goyette et Hamel, 2001 : 10).

Mis en veilleuse depuis 1996, les Groupes-contacts refont surface en 1998 dans un secteur situé au nord de Montréal puis, en novembre 2000, dans un secteur situé à l'est de Montréal. Ces nouvelles générations des *Groupes-contacts* donnent lieu notamment à d'autres formes de partenariats contrastant avec les alliances qui, jadis, impliquant exclusivement les policiers et les intervenants des centres jeunesse. Dans certains cas, des organismes communautaires sont de la partie, de même que des intervenants du milieu scolaire (Goyette et Hamel, 2001).

1.6.4 *Opération taxage (1995)*

L'*Opération taxage* aura aussi été un important projet de partenariat développé cette fois pour faire face à une activité ciblée des gangs. Il est initié en 1995 par le SPVM en collaboration avec le CJM. Il s'agit d'une offensive visant à identifier et, éventuellement, arrêter les jeunes se livrant au taxage principalement dans les milieux scolaires secondaire et même primaire. L'objectif est de porter des accusations contre les auteurs des gestes de taxage, qu'on associe couramment aux jeunes membres de gangs. Pour ce faire, le projet mise sur la dénonciation par les victimes qu'il tente d'encourager.

1.6.5 *Connais-tu ma gang ? (1996)*

Émergeant d'un partenariat entre le CJM, le CLSC, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM)⁹ et le SPVM, *Connais-tu ma gang ?* a encore une fois été conçu pour s'adresser aux parents qui ont des enfants qui sont susceptibles d'être aux prises avec des problèmes liés aux gangs de rue.

⁹ Dorénavant Commission scolaire de Montréal (CSM)

Ce programme est offert en deux étapes. Des activités préventives sont d'abord initiées par l'entremise d'une couverture médiatique massive visant à informer l'ensemble de la population concernant le phénomène des gangs de rue et sur la violence qu'il génère. Dans une deuxième étape, des parents, ciblés parce que leur enfant est reconnu pour faire partie des gangs ou est considéré à risque d'y entrer, sont invités à des séances d'information sur le phénomène des gangs correspondant aux groupes contacts mentionnés plus haut. Des équipes de professionnels provenant des quatre organismes partenaires sont chargées d'animer conjointement ces présentations (Châles, Duval, Fontaine et Jolicoeur, 1996).

1.7 Jeunesse et gangs de rue - Phases I et II (1996 - 1998)

Le projet *Jeunesse et gangs de rue* est initié en 1996 par le SPCUM dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre, de concert avec d'autres institutions, un plan stratégique quinquennal visant à réduire le phénomène des gangs et la délinquance qui lui est associée. La première phase du projet consiste dans la réalisation d'une recension exhaustive de la littérature (Hébert et coll., 1997) couvrant divers aspects de la problématique des gangs (ampleur, définition, typologie des gangs, transformations récentes, processus d'émergence, fonctionnement et organisation, processus d'affiliation et de désaffiliation, ...). Une attention spéciale est portée aux solutions connues ou prescrites pour y faire face, ce qui se traduit par une analyse critique de divers programmes d'intervention ciblant l'individu membre de gang, sa famille, l'école ou la communauté.

La deuxième phase du projet (Hamel et coll., 1998) consiste en une recherche au cours de laquelle 31 jeunes (21 garçons et 10 filles âgés entre 14 et 25 ans) de la région de Montréal ayant fait l'expérience des gangs (23 ex-membres et 8 membres actifs), de même que 15 intervenants(es) experts venant des milieux judiciaire, policier, scolaire, communautaire, et des centres jeunesse sont rencontrés. À partir de questions fermées et ouvertes, les jeunes sont invités à raconter leur entrée et leur vécu à l'intérieur des gangs, de même que leur sortie (le cas échéant) et à formuler leur opinion quant aux solutions et aux moyens à prendre pour contrer ou atténuer la progression pressentie du phénomène. Pour leur part, les intervenants sont conviés, dans le cadre d'une entrevue semi-directive, à livrer leurs connaissances et leurs perceptions du vécu des jeunes dans les gangs, de même que leurs points de vue sur les moyens à prendre pour bonifier l'intervention auprès des jeunes membres de gangs. Les données recueillies au cours de cette deuxième phase de la recherche dévoilent des contenus extrêmement significatifs pour les intervenants et viennent enrichir le cadre théorique développé dans la première phase du projet.

Les résultats de ces recherches alimentent en bonne partie les développements qui se produisent ensuite dans l'établissement eu égard au phénomène des gangs. Ils sont à la base, notamment, d'une formation qui est désormais donnée aux intervenants par des collègues, s'étant spécialisés sur le sujet. La nécessité de cette formation est d'ailleurs confirmée par les résultats d'un sondage réalisé auprès des cadres et des intervenants du CJM.

1.8 Une étude de besoins en matière de formation sur les gangs au CJM¹⁰

Un sondage a été mené au Centre jeunesse de Montréal, en 1999, par l'Équipe de recherche sur les gangs (Blais *et coll.*, 2000), dans le cadre duquel les intervenants pouvaient exprimer leurs besoins en matière de formation ou d'informations sur les gangs, les contenus qu'ils voulaient recevoir et les objectifs qu'ils souhaitaient que cette formation poursuive. Les participants interpellés étaient au total 165 parmi lesquels se trouvaient 22 (13,3 %) cadres et 143 (86,7 %) intervenants. Ceux-ci provenaient de divers services du CJM, dont 56,4 % des services régionaux, 28,5 % des services territoriaux et 12,7 % des services de la DPJ. Les résultats de l'enquête indiquent que 81,2 % des répondants estimaient avoir « assez » (48,1 %) ou « beaucoup » (33,1 %) besoin d'une formation sur les gangs. Le contenu auquel les répondants disaient s'attendre dans le cadre d'une telle formation faisait référence à la couverture de divers aspects du phénomène susceptibles de les guider dans leurs interventions cliniques. Parmi les attentes soulevées, l'une voulait que les contenus portent sur des aspects précis du phénomène, sur ses manifestations à l'intérieur du centre jeunesse et sur les signes de reconnaissance permettent d'identifier des jeunes susceptibles d'en faire partie.

Les participants mentionnaient également le besoin d'une mise à jour constante sur ce phénomène en mouvance et disaient souhaiter être informés sur les processus d'affiliation et de désaffiliation, ceci dans le but de pouvoir assister les jeunes pour qu'ils cessent ou évitent de fréquenter les gangs. De plus, les participants à cette étude insistaient sur l'importance que la formation serve à démystifier le phénomène des gangs dont la nature et la complexité, occultées par les policiers et les médias, auraient contribué au développement d'un sentiment de peur et d'impuissance en matière d'intervention auprès des jeunes y étant associés.

1.9 Une formation sur mesure sur les gangs donnée au CJM-IU

Les travaux de l'équipe *Jeunesse et gangs de rue* combinés aux résultats du sondage sur les besoins en formation sur les gangs réalisée spécifiquement auprès des intervenants du CJM ont généré une quantité importante d'informations qui ont été mises à contribution pour l'élaboration d'une formation venant s'ajouter aux autres volets (accompagnement, support et suivi de cas particuliers demandant une expertise en matière de gangs) de la *Pratique de pointe GANGS* développée en 1999 au CJM.

Deux intervenants experts en matière de gangs, rattachés à la Direction de la recherche et du développement de même qu'à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes, par l'entremise de l'Équipe de recherche sur les gangs, assument alors la charge de dispenser une nouvelle formation spécialement conçu à l'intention des intervenants en centre jeunesse confrontés au phénomène des gangs dans leur pratique professionnelle. Son contenu trace, dans un premier temps, le portrait du phénomène des gangs, y compris sa répartition géographique. Il aborde aussi différentes activités criminelles exercées par les gangs, de même que le lien qui existe entre ces gangs et le crime organisé.

¹⁰ Le CJM-IU n'ayant pas encore été consacré, nous utilisons ici l'ancien acronyme qui désigne le Centre de jeunesse de Montréal à ce moment.

Après la description du phénomène, de son ampleur, de son fonctionnement, de son organisation et de ses activités, un autre chapitre de la formation est consacré aux jeunes qui y sont associés. Dans ce volet, une description détaillée du profil des jeunes est présentée, de même que l'expérience qu'ils vivent à l'intérieur de ces groupes, le tout dans une perspective de compréhension de la problématique pour mieux intervenir et venir en aide à ces jeunes.

1.10 Un programme d'intervention comprenant: les comités de suivi, opérationnel et de développement et une pratique de pointe¹¹

Parallèlement à la formation sur le phénomène des gangs s'adressant aux cadres et aux intervenants du CJM, l'organisation entreprend, en 1999 toujours, de développer une programmation d'activités d'intervention qui se veut cohérente, adaptée et intégrée, pour faire face à la situation. Cette nouvelle structure sur laquelle s'appuie le CJM donne lieu, pour la première fois, à une collaboration étroite entre la gestion, la recherche, la formation et l'intervention. Ces conditions étant réunies et les résultats des actions entreprises étant prometteuses, le dossier gangs est porté au rang des *pratiques de pointe* que l'organisation définit comme suit :

des activités structurées répondant à des normes de qualité et qui, à partir d'objectifs clairs et d'un cadre de collaboration formel, mettent en lien des gestionnaires, des intervenants et des chercheurs afin de produire des connaissances et des moyens nouveaux dans le but de prévenir et de contrer la violence chez les jeunes. [Chagnon et Poupart, 2001]

Il faut dire, qu'à cette époque, une série d'événements (actes criminels et d'intimidation causés par des membres de gangs) ayant eu lieu sur différents sites de CJM, l'organisation est amenée à se mobiliser autour d'une nouvelle structure qui prend la forme d'un ensemble formé de comités de suivi, opérationnel et de développement mis en place afin de mieux intervenir auprès des membres de gangs. Cette nouvelle démarche s'appuie, en grande partie, sur les données produites dans le cadre des travaux de *Jeunesse et gang de rue Phase I et II*.

Au nombre des résultats positifs qui découlent de cette nouvelle structure se trouve la pratique de pointe qu'elle encadre et qu'elle stimule. C'est dans ce cadre que se dessine le développement d'une programmation spécialement adaptée aux adolescents membres de gangs qui manifestement nécessitent des modalités d'intervention particulières dans le contexte de la prise en charge. Il apparaît d'ailleurs dommage, comme le disait Fredette (1998), que la plupart d'entre eux soient soumis aux mêmes interventions que tous les autres jeunes en difficulté. Leurs caractéristiques personnelles, comportementales et sociales, de même que leur adhésion aux gangs joueraient, en effet, fortement sur leur participation et leur engagement aux programmes d'intervention qui leur sont offerts en centre de réadaptation.

Ce n'est d'ailleurs pas d'hier qu'on reconnaît que l'intervention auprès des jeunes membres de gangs gagnerait à être personnalisée, s'adaptant au profil et aux besoins particuliers de chacun d'eux (Goldstein et Huff, 1993).

¹¹ Pour une bonne compréhension de la mise en place et de l'avènement de la « structure gangs au CJM-IU » voir Pitarelli, 2003.

Silverman et Creechan (1995) expliquent que les interventions doivent tenir compte non seulement des besoins de la personne, mais aussi de son stade de développement et de son âge, ainsi que du type de délit commis, le cas échéant. Ces auteurs ajoutent qu'il est également important de connaître les causes des comportements antisociaux, les dynamiques et les processus s'y rattachant, pour pouvoir envisager un changement qui, dans le meilleur des cas, devrait pouvoir s'opérer le plus précocement possible.

En s'appuyant sur les travaux d'une quantité d'experts, LeBlanc (1998) affirme qu'il n'existe pas une méthode d'intervention unique qui puisse à elle seule se révéler totalement efficace avec tous les délinquants, qu'elle soit comportementale, psycho-éducative, transactionnelle, ou systémique. Le traitement de diverses problématiques touchant les jeunes nous aura aussi appris que l'intervention ne doit pas être dispensée à tous de la même manière et avec la même intensité (Fabiano, 1993).

Ceci dit, le programme d'intervention adapté qui se développe à l'heure actuelle au CJM-IU, s'inspire fortement d'un programme ART (*Agression Replacement Training*) initialement développé par Goldstein et Glick (1994). Ce dernier semble répondre parfaitement aux caractéristiques des jeunes membres de gangs. Sa particularité tient notamment au recours à la dynamique de groupe comme outil d'intervention systémique servant à défaire les jeux de pouvoir et d'influence et à rétablir l'équilibre entre les parties. Tout en tenant compte des besoins et des carences que présentent les jeunes, ce programme favorise également l'apprentissage des habiletés sociales et relationnelles, ainsi que la gestion de la colère par la maîtrise des émotions.

Le programme ART est d'orientation cognitivo-comportementale. Cette approche, privilégiée au CJM-IU, considère diverses dimensions de la vie de l'adolescent dans le but de réduire ses comportements antisociaux et de les remplacer par des comportements pro-sociaux. Elle touche à la fois aux cognitions (conditionnement au raisonnement moral), aux émotions et aux comportements (habiletés sociales, maîtrise de soi) et à l'environnement (famille, école, pairs).

L'intérêt que présente cette approche pour le traitement des jeunes qui font ou ont fait l'expérience des gangs tient principalement à l'attention qu'elle accorde aux perceptions de l'adolescent et à des erreurs de pensée pouvant le conduire à développer des automatismes négatifs et indésirables. L'entrée de ces jeunes dans les gangs se fait souvent sur la base d'erreurs de jugement qui leur font miroiter les gangs comme la réponse à tous leurs maux. Il faut reconnaître, qu'à ce stade de leur développement cognitif, les jeunes sont généralement à l'heure de la pensée magique.

Les intervenants qui privilégient cette approche ont recourt à divers instruments, dont le *Risk and Needs Assessment*. Cet instrument sert à localiser les zones de carences chez le jeune afin d'orienter l'intervention sur les dimensions de sa vie et de sa personnalité qui le rendent particulièrement vulnérable face à la délinquance et à l'univers des gangs. En outre, pour mieux affronter cet univers complexe que sont les gangs, l'intervention peut aussi englober différents systèmes d'influence environnants. On parlera alors d'une approche écosystémique

L'approche écosystémique s'appuie notamment sur la théorie des systèmes (von Bertalanffy, 1968) et la théorie de l'écologie sociale (Bronfenbrenner, 1979). Elle considère à la fois les caractéristiques personnelles de l'individu (habiletés sociales, valeurs, attitudes) et les éléments clés des constellations qui l'entourent (famille, école, pairs, voisinage), ainsi que les rapports d'interdépendance entre ces différents systèmes dans l'appréhension d'une problématique. Cette approche se démarque des interventions conventionnelles par le fait qu'elle est habituellement dispensée en milieu naturel plutôt qu'en institution. Ceci en ferait une approche toute indiquée pour des jeunes soumis au programme de la probation intensive, parmi lesquels sont susceptibles de se retrouver des contrevenants ayant eu des démêlés avec les gangs, et en regard desquels une bonne partie de la mesure d'intervention se déploie dans la communauté.

1.11 Une initiative particulière : le *Silence de Cendrillon*

Le développement de la *Pratique de pointe GANGS* au CJM-IU a aussi fait naître un autre projet d'envergure, le *Silence de Cendrillon*, qui a vu le jour officiellement en 2003. Il s'agit d'un outil de soutien à l'intervention s'adressant aux intervenants qui désirent aborder la question du recrutement pour la prostitution juvénile féminine par les gangs. Assorti d'un guide d'animation et d'accompagnement s'adressant aux intervenants, le *Silence de Cendrillon* se présente sous la forme d'une bande dessinée qui raconte l'histoire d'une jeune fille qui vit des difficultés avec sa famille et qui devient amoureuse d'un membre de gang qui recrute des jeunes filles pour la prostitution. La bande dessinée vise la sensibilisation des filles de 12 à 18 ans au sujet de la prostitution juvénile par les gangs dans le but de les protéger contre cette forme d'exploitation sexuelle¹².

C'est dans la lignée de ces travaux de recherche et d'actions que s'inscrit le présent mémoire. Notre intérêt se porte ici sur les différents types d'intervention que les intervenants mettent en pratique au CJM-IU auprès de la clientèle des jeunes membres de gangs. Comment s'y prennent-ils? Cette clientèle présente-t-elle des caractéristiques particulières qui influencent l'intervention envisagée à son égard? Quelles approches et quels programmes constituent leurs principales sources d'inspiration? Comment ont-ils développé les moyens d'intervention qu'ils mettent en oeuvre? À quoi tient leur expertise? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer et celles-ci peuvent-elles inspirer la poursuite de cette démarche qui mène le CJM-IU vers le développement d'une programmation d'intervention bonifiée et adaptée pour faire face au phénomène des gangs?

¹² La prostitution juvénile, y compris celle pratiquée par les garçons, fait présentement l'objet de projets d'étude par des chercheurs de l'IRDS (Cousineau, Hamel, Gagnon, Meeson et Daoust-Charland, en cours). Toutefois, les indications actuelles sont à l'effet que la prostitution juvénile masculine ne serait pas nécessairement liée au phénomène des gangs, (Durocher, Fleury, Berthiaume, Moise, 2002).

Après avoir présenté, au chapitre suivant, la méthodologie utilisée dans le cadre de notre étude, nous livrerons, au chapitre 3, les résultats de nos analyses en faisant d'abord le point sur les sources de connaissances qui inspirent les intervenants, complètent leur expérience et modèlent probablement, au moins en partie, leur perception du phénomène des gangs ceci afin, d'entrée de jeu, de mieux connaître les sources et les assises de leurs modes d'intervention sur lesquels nous nous attarderons ensuite plus en détail.

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Pour étudier le phénomène des gangs, les chercheurs puisent leurs informations à plusieurs sources. Au Québec, en particulier, on trouve des recherches basées sur des récits d'expérience ou des récits de vie provenant des jeunes associés aux gangs eux-mêmes (Hamel *et coll.*, 1998 ; Grégoire, 2001; Fournier, 2003), des informations émanant des intervenants de différentes institutions, qu'il s'agisse de la police, des écoles, des centres jeunesse, ou des ressources communautaires (Lemieux, 1997; Trudeau, 1998; Paradis 2004, Henrichon, 2005) ou de sources médiatiques (Dusonchet, 2002). Ces sources d'informations sont approchées généralement dans un but de compréhension du phénomène des gangs, des motivations des jeunes à s'y joindre, de l'expérience qu'ils y vivent et des circonstances les amenant à quitter le gang. Il va de soi que chacune des sources adopte une perspective qui lui est propre.

Inscrite dans la lignée des travaux québécois portant sur les gangs, la présente étude s'intéresse plus particulièrement à l'intervention face au phénomène des gangs, dans le contexte particulier du CJM-IU. Conscient des limites qu'il présente, l'auteur de ce projet de recherche a tenté de cerner les approches d'intervention retenues par des intervenants du CJM-IU dans leur travail, pour faire face au phénomène des gangs et aux jeunes qui y sont associés, en mettant l'accent sur les tenants et les aboutissants de ces modes d'intervention.

Un ensemble de questions a ainsi été posé à des intervenants du CJM-IU, en vue de faire le point sur les connaissances acquises par eux en matière de gangs (sources et contenus), sur la façon dont ils conçoivent et appréhendent le phénomène des gangs et les jeunes qui y sont associés, et sur leur façon d'intervenir auprès de cette clientèle. Pour ce faire, une approche qualitative a été privilégiée, laquelle consiste à aborder le sujet à l'étude par le biais d'entrevues semi-directives impliquant des intervenants qui œuvrent auprès des jeunes associés aux gangs. Ces intervenants ont été choisis notamment parce qu'ils jouissent d'une certaine expertise en matière de gangs, expertise qui tient tant à leur expérience de travail qu'à leur implication dans les différentes activités mises en place au CJM-IU dans le dossier particulier des gangs de rue.

2.1 Les objectifs de la recherche

Le présent projet de recherche, de type exploratoire et d'approche qualitative, vise à connaître et comprendre l'intervention auprès des jeunes membres de gangs telle qu'elle se pratique au CJM-IU, ses tenants, ses aboutissants, et les leçons à en tirer, ceci à partir du point de vue d'intervenants travaillant auprès de cette clientèle au sein de cette institution.

2.1.1 *Un objectif principal*

L'objectif principal de cette recherche consiste à explorer comment des intervenants du CJM-IU qui ont été exposés à diverses connaissances concernant le phénomène des gangs conçoivent et utilisent leurs expertises spécifiques, dans le contexte particulier d'intervention où ils œuvrent auprès des jeunes reconnus pour avoir des liens avec les gangs. Cet objectif s'inscrit dans un cadre plus large visant à mieux connaître quelle peut être la contribution particulière de ces intervenants à une démarche collective visant la prévention du phénomène des gangs et servant à tracer les contours d'une programmation d'intervention intégrée et adaptée au CJM-IU.

2.1.2 *Quatre -objectifs spécifiques*

L'objectif principal se découpe en plusieurs sous-objectifs qui s'énoncent comme suit :

- ↳ préciser les sources et la nature des connaissances, de l'information et de la formation sur le phénomène des gangs, sur les jeunes associés aux gangs et sur l'intervention auprès des jeunes membres de gangs, auxquels les répondants ont été exposés ;
- ↳ s'enquérir de l'expérience acquise par ces intervenants et de leur sentiment de compétence en matière d'intervention auprès des jeunes membres de gangs ou en lien avec le phénomène des gangs ;
- ↳ comprendre comment ces intervenants définissent leur rôle, leurs objectifs et les retombées de leurs interventions face aux jeunes associés d'une quelconque façon à l'univers des gangs ;
- ↳ explorer comment la formation et l'expérience de ces intervenants influencent la perception qu'ils ont de leur mandat, de l'intervention, des objectifs à poursuivre par cette intervention et des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser et, finalement, quant aux habiletés professionnelles qui les distinguent des autres intervenants (notamment les policiers).

2.2 **Deux cadres théoriques en complémentarité**

Ce sont d'abord les principes de la phénoménologie qui sont appliquées dans le cadre de ce travail, favorisant l'étude de l'expérience subjective de l'humain et de sa perception unique et personnelle du monde. Pour atteindre cet objectif phénoménologique, une approche qualitative est privilégiée puisqu'il s'agit de rendre compte du point de vue des acteurs sociaux, ici des intervenants du CJM, et de le considérer afin d'explorer une réalité donnée (Poupart, 1997). Dans la mesure où l'étude des interventions s'adressant aux jeunes ayant fait l'expérience des gangs se trouve encore au stade exploratoire et que la littérature elle-même ne comprend que très peu d'informations portant précisément sur le sujet, cette approche se révèle comme étant la plus appropriée, ouvrant la voie à la découverte de nouvelles connaissances, riches et approfondies, sur la question.

Le concept d'*empowerment* se trouve aussi à la base de notre démarche de recherche. En fait, les connaissances émergeant de cette recherche, issues du savoir professionnel des intervenants et de leur expérience, font d'eux des acteurs dans la démarche et non seulement des récepteurs passifs, ce qui constitue un des principes fondamentaux de l'*empowerment* (Ouellet, René, Durand, Dufour et Garon, 2000). En fait, l'*empowerment*, qui se définit comme un pouvoir d'agir, d'amorcer ou de contribuer au changement souhaité (Le Bossé et Dufort, 2001), se concrétise dans le fait que l'étude non seulement s'intéresse aux pratiques des intervenants, mais qu'elle contribue également, par un processus réflexif, à leur faire prendre conscience de l'expertise qu'ils possèdent. Du même coup, ceux-ci seraient amenés à développer leur confiance, reconnaître leur compétence et leur pouvoir dans le contexte de l'intervention auprès des jeunes, mêmes ceux membres de gangs. Se trouverait finalement augmenté, par le fait même, leur sentiment de bien-être et d'efficacité (Cameron et Cadell, 1999).

À vrai dire, il s'est avéré évident, depuis les débuts du développement de la *Pratique de pointe gangs* au CJM-IU, qu'il fallait d'abord démystifier le phénomène des gangs au sein de l'organisation en commençant par donner la parole aux intervenants afin qu'ils puissent être rassurés sur leurs acquis et les amener à développer ainsi une certaine emprise sur ce qui paraît perçu comme *l'inconnu*. Cette emprise, en retour, devait venir faciliter la réflexion des intervenants, et favoriser une prise de position de tous et chacun quant à son rôle, ses limites et les moyens à disposition pour faire face au phénomène des gangs. En d'autres termes, il s'agit, par cette façon de faire, de permettre à l'ensemble des acteurs du milieu de se recentrer sur leurs responsabilités et leurs compétences, individuelles et collectives, en vue, ultimement, de rassembler les forces qu'il leur faut pour pouvoir adresser une réponse adaptée et multimodale à la complexité du phénomène des gangs.

2.3 L'instrument de cueillette des données

2.3.1 Sa forme et son application

Les données traitées dans ce mémoire proviennent d'un questionnaire¹³ ouvert, passé en face à face avec les répondants, les laissant prendre tout l'espace nécessaire et suffisant pour répondre de manière tout à fait personnelle aux questions posées. Le questionnaire est en fait utilisé comme un guide lors de l'entrevue, en vue d'éviter une trop grande dispersion des propos tenus par les intervenants pouvant venir compliquer grandement l'analyse du matériel recueilli en lien avec la problématique à l'étude. Cette façon de faire permet de recueillir systématiquement les avis des différents interviewés sur un même aspect de la question à l'étude, tout en leur permettant d'aller au-delà des questions posées en formulant leurs réponses. Ils ont ainsi tout le loisir de s'exprimer aussi longuement et exhaustivement qu'ils le souhaitent sur chacune des questions (Patton, 1980). Ils y sont d'ailleurs encouragés par l'intervieweur à l'aide de relances de précision ou d'explicitation.

¹³ Voir annexe II.

2.3.2 *Son contenu*

L'ordre des questions a son importance argue Patton (1980). Ainsi, il a été convenu que les premières porteraient sur la formation et les informations reçues par les intervenants, leurs expériences de travail, et leurs perceptions du phénomène des gangs et des jeunes qui lui sont associés. Ces questions ouvrent sur une première mise en contexte. Ensuite, l'intervieweur aborde des questions ayant trait au sentiment de compétence de l'interviewé, son appréciation des ressources disponibles en matière d'intervention face au phénomène des gangs au CJM-IU, son aisance ou son inconfort face à la problématique. Ceci avant d'aborder le cœur du sujet, à savoir : l'intervention pratiquée auprès des jeunes associés, d'une manière ou d'une autre, au phénomène des gangs de rue à Montréal.

2.3.3 *La fiche signalétique*

La première partie du questionnaire correspond à une fiche signalétique permettant de préciser le titre d'emploi du répondant, sa fonction, son statut d'employé à temps plein ou à temps partiel, son service d'affectation, son niveau de scolarité et la discipline s'y rapportant, le nombre de ses années de service et, plus spécialement, le nombre des années de service au sein des centres jeunesse et la formation professionnelle suivie, notamment en matière de gangs.

2.3.4 *Huit grands thèmes*

Le questionnaire se découpe ensuite en huit grands thèmes. Ces thèmes sont associés à des questions qui se subdivisent elles-mêmes en sous-questions permettant de préciser la question principale. Ces dernières ne sont utilisées que si l'interviewé n'aborde pas spontanément lui-même les dimensions que l'intervieweur souhaite voir traiter.

⊗ *Les connaissances et la formation acquises sur le phénomène des gangs*

Cette première partie du questionnaire vise à recueillir des données sur la nature des connaissances et les sources d'information et de formation reçues par le répondant au sujet des gangs. Celles-ci sont abordées par la première question qui amène à préciser le contexte dans lequel ces connaissances ont été reçues, leur origine et, enfin, le cadre dans lequel ces informations ont été obtenues, à savoir à l'intérieur ou à l'extérieur du CJM-IU et en lien ou non avec le travail de l'intervenant.

⊗ *La perception des intervenants à l'égard du phénomène des gangs*

Il s'agit, dans cette deuxième partie du questionnaire, de connaître la représentation que se font les intervenants du phénomène des gangs concernant, notamment, son ampleur - à Montréal et au CJM-IU - sa description, son organisation, ses activités et ses causes.

☒ *La perception des intervenants à l'égard des jeunes associés aux gangs*

Dans la troisième partie du questionnaire, les intervenants sont invités à livrer la représentation qu'ils se font des jeunes associés aux gangs : ceux-ci considèrent-ils les jeunes comme une clientèle homogène, avec un profil typique ? Leur reconnaissent-ils des caractéristiques différentes des autres jeunes en difficulté ? Considèrent-ils que les jeunes membres de gangs se prêtent plus ou moins facilement à l'intervention ? Sont-ils enclins à collaborer ou se montrent-ils résistants ou indifférents face à l'intervention ?

☒ *L'expérience et le contact avec le phénomène des gangs*

Après que les intervenants aient fait part de leurs impressions et de leurs sentiments face au phénomène des gangs et aux jeunes qui lui sont associés, ceux-ci sont amenés, dans une quatrième partie du questionnaire, à se prononcer sur la manière dont ils jugent que la présence du phénomène dans leur milieu de travail influence leur pratique et comment ils y réagissent (adaptation, malaise, négation, impuissance, révolte...) : comment sont-ils interpellés par cette clientèle ? Est-ce que des indices ou des comportements particuliers sont de nature à les alerter ? Se fient-ils plutôt à leur intuition ?

☒ *Les ressources pour l'intervention en matière de gangs au CJM*

Une cinquième partie du questionnaire tente d'établir s'il existe des ressources, disponibles au CJM-IU e4t à l'extérieur, pour supporter les praticiens appelés à intervenir face au phénomène des gangs; est-ce que des ressources existent ? Et, le cas échéant, celles-ci apparaissent-elles suffisantes et utiles aux répondants ? En d'autres mots, quels sont les dispositifs mis en place pour supporter les intervenants dans leur travail auprès de cette clientèle des jeunes associés aux gangs.

☒ *Les modèles d'intervention, objectifs et résultats*

En sixième lieu, les interviewés sont amenés à préciser les modèles d'intervention qu'ils appliquent auprès des jeunes membres de gang : s'agit-il de la même intervention qu'avec le reste de la clientèle ? Sinon, quels sont les objectifs et les résultats de ces interventions s'adressant spécifiquement aux jeunes membres de gangs ? Quels sont les objectifs ciblés par leur intervention ? Ceux-ci sont-ils dirigés vers le gang ou bien centrés sur le jeune ? Comment et pourquoi ?

☒ *Les habiletés professionnelles des intervenants du CJM*

En septième lieu, les répondants sont invités à se prononcer sur ce qui, de leur point de vue, les distinguerait professionnellement des autres intervenants judiciaires ou sociaux (policiers, intervenants en CLSC, travailleurs de rue, intervenants du secteur scolaire...) lorsqu'il s'agit d'agir auprès des jeunes associés aux gangs.

☒ *L'intervention et le mandat des intervenants en centre jeunesse*

Une huitième et dernière section du questionnaire, en tant que tel, vise à préciser la compréhension qu'ont les intervenants du mandat des centres jeunesse (et plus spécialement du CJM-IU) et l'interprétation qu'ils font de leur rôle dans ce contexte. En cas de besoin, le libellé du mandat est lu aux intervenants¹⁴. Ainsi se trouvent abordés la compréhension du mandat des centres jeunesse et l'impact de cette compréhension sur les modalités et les activités d'intervention.

☒ *D'autres commentaires*

En terminant l'entrevue, l'intervieweur laisse place aux commentaires que souhaiteraient formuler les interviewés au sujet de l'entrevue ou sur tout autre sujet. Ce moment permet aux répondants d'apporter des clarifications sur ce qui a été déjà dit en cours d'entrevue ou, encore, d'ajouter des dimensions que le questionnaire ne prévoit pas mais qui, à leurs yeux, apparaissent importantes d'être soulignées en lien avec le sujet à l'étude.

2.4 Le pré-test

Le questionnaire a fait l'objet d'un pré-test auprès de deux experts en matière de gangs au CJM-IU. Ces intervenants ont été désignés à titre de consultants et sont associés à la *Pratique de pointe GANGS*. Leur rôle consiste à donner de la formation sur le phénomène des gangs, mais aussi à guider et à accompagner leurs collègues qui sont appelés à faire face quotidiennement à la problématique des gangs, par l'entremise des jeunes qu'ils ont à leur charge.

Plus précisément, l'un de ces deux intervenants a été consulté au moment de l'élaboration du questionnaire, alors que l'autre s'est prêté à l'entrevue au même titre que les autres répondants, ceci en vue d'apporter les correctifs qui s'imposaient autant au contenu du questionnaire qu'à la conduite de l'entrevue.

Les observations apportées par ces deux experts permettent finalement de réviser la longueur de certaines questions et, parfois aussi, leur formulation, dans le but d'en produire une juste compréhension et interprétation par le répondant. Par exemple, le terme « cadre théorique » utilisé dans la première version du questionnaire est remplacé par le terme « approche », plus accessible aux intervenants, selon les experts consultés. En effet, certains répondants, notamment les plus anciens, n'associent pas leur intervention à un cadre théorique précis. Plusieurs d'entre eux parlent plutôt d'intervention instinctive ou de « gros bon sens ».

¹⁴ L'intégral du libellé se retrouve en p. 77.

2.5 La collecte des données

La collecte des données est menée auprès de 16 intervenants. Les rencontres ont lieu entre le 16 mai et le 15 septembre 2002, dans les locaux du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. À l'exception d'un seul intervenant qui demande à ce que l'entretien ne soit pas enregistré, toutes les *entrevues* sont enregistrées sur bande audio avec le consentement des participants. La durée des rencontres varie entre 60 et 120 minutes, pour une durée moyenne de 90 minutes. Le recours au magnétophone a pour but d'optimiser la concentration de l'intervieweur sur les réponses ouvertes fournies par les interviewés lui permettant, en cas de besoin, de formuler des relances de clarification ou d'explication supplémentaires, de même que de saisir le langage non verbal dont témoignent les répondants durant les entrevues, celui-ci se révélant dans des inflexions de la voix et des expressions corporelles souvent très significatives, pour ne pas dire très parlantes.

Au début de la rencontre, une présentation orale est effectuée par l'intervieweur dans le but de préciser l'objet de la rencontre et rappeler les objectifs de l'étude, ce qui avait été sommairement fait déjà lors de la prise de contact initiale invitant le répondant à participer à l'étude.

Ensuite, une lettre de consentement¹⁵, indiquant les conditions se rapportant à la confidentialité et à l'anonymat du participant et précisant divers éléments d'information concernant la recherche et la tenue de l'entrevue est remise aux répondants. En la signant, ces derniers confirment qu'ils comprennent bien tous les tenants et les aboutissants de la démarche de recherche à laquelle ils acceptent de participer

Les éléments clés de la lettre de consentement portent sur la pertinence de l'étude en vue d'améliorer la pratique auprès des jeunes membres de gangs dans une démarche collective visant la prévention du phénomène, ceci dans le cadre d'une programmation d'intervention spécifique au CJM-IU. Cette lettre de consentement informe les participants qu'en acceptant que l'entretien soit enregistré, ils contribuent à faciliter la transcription du contenu de l'entretien. Il est cependant convenu que ceci sera fait en garantissant l'utilisation exclusive de la bande sonore par le chercheur aux seules fins de la recherche.

Une garantie est aussi apportée aux participants à l'effet que la cassette de l'entretien sera détruite à la fin de la recherche, sauf s'il y a une autorisation de la part des participants pour que celle-ci soit conservée aux fins de recherches ultérieures. Enfin, la lettre de consentement précise que les répondants demeurent libres de répondre ou non aux questions et qu'ils peuvent, en tout temps, mettre un terme à l'entretien.

¹⁵ Voir copie à l'annexe III.

2.6 La procédure de sélection de l'échantillon

La première sélection des répondants se fait par l'entremise d'intervenants clés, ces derniers étant rattachés à l'équipe de la *Pratique de pointe GANGS* du CJM-IU et ayant participé au pré-test du questionnaire. Ceux-ci fournissent à l'intervieweur une liste de 18 noms d'intervenants ayant déjà reçu la formation sur les gangs donnée au CJM-IU. Ensuite, l'intervieweur entre en contact personnellement avec ces intervenants pour les informer de sa démarche et pour solliciter leur participation à l'étude. Des rendez-vous sont fixés avec 16 des 18 intervenants approchés dans un premier temps.

Concernant les deux intervenants contactés n'ayant finalement pas participé à l'entrevue, l'un estime qu'il a trop peu d'expérience de travail auprès des jeunes associés aux gangs - faisant qu'il considère ne pas être en mesure de se livrer à l'entrevue - tandis que l'autre refuse de participer en raison d'un manque de disponibilité dû à une surcharge de travail.

Après avoir obtenu l'accord des intervenants contactés en vue de leur participation à la recherche, leurs chefs de service respectifs sont ensuite contactés et à leur tour informés de la démarche et du fait que certains des intervenants rattachés à leur service participent à cette recherche. Cette façon de procéder est exigée par le CJM-IU.

Ce mode d'échantillonnage non-probabiliste, de type intentionnel et volontaire, veut servir au mieux la question de recherche (Beaud, 1998), en visant une pluralité de positions et d'expertises développées par des intervenants du CJM-IU en matière de gangs, parmi ceux œuvrant directement auprès d'une clientèle associée à cet univers et connaissant bien le phénomène.

2.7 Les critères d'échantillonnage

L'échantillon sera donc constitué d'intervenants qui travaillent au CJM-IU, ayant reçu une formation sur les gangs et possédant une certaine expérience de travail auprès de jeunes qui sont associés à cet univers. Ces deux premiers critères d'échantillonnage visent à assurer que le matériel d'entrevue soit dense et riche, et qu'il puisse réellement servir à tracer les contours d'une programmation d'intervention multidisciplinaire et multifonctionnelle spécifique aux gangs présents au CJM-IU.

D'autres critères sont ensuite recherchés avant que ne soit constitué l'échantillon final. Ces autres critères s'attachent à la diversité des profils des intervenants en considérant des variables telles: le sexe, le service au sein duquel oeuvre le répondant au CJM-IU, la clientèle desservie par ce service, la formation académique et le nombre d'années cumulées en intervention auprès des jeunes.

2.8 La description de l'échantillon

L'échantillon compte finalement 16 répondants, dix femmes et six hommes, âgés entre 28 et 48 ans. Leur nombre d'années de service au Centre jeunesse de Montréal varie entre 10 et 30, et tous travaillent actuellement à temps plein. Tous ont suivi une ou plusieurs formations sur le phénomène des gangs. Tous ont été en charge de jeunes aux prises avec cette problématique

Parmi ces intervenants, dix sont activement impliqués dans le dossier de la *Pratique de pointe GANGS* au CJM-IU. Parmi eux, six sont des membres de comités de sites¹⁶, et quatre sont impliqués au sein du comité de suivi¹⁷.

Les fonctions et les services de provenance des répondants se répartissent comme suit :

- un agent des relations humaines au service pour jeunes, familles, enfants et adolescents;
- quatre éducateurs aux services externes en soutien à l'intervention pour adolescent de quatre territoires différents;
- un intervenant cumulant le titre d'agent des relations humaines et de technicien en affaires sociales;
- un éducateur au sein d'une unité des services globalisants pour filles ;
- un éducateur à l'interne dans un foyer de groupe;
- un éducateur aux services pour adolescents affecté à un foyer de groupe mixte;
- un technicien en affaires sociales à la coordination des services aux jeunes contrevenants - secteur Est ;
- deux éducateurs de deux unités de garde fermée de la coordination des services aux jeunes contrevenants ;
- deux éducateurs de deux unités des services globalisants pour garçons.
- un éducateur du programme de réinsertion sociale rattaché à la coordination aux services de réadaptation aux adolescents;
- un éducateur provenant du milieu scolaire rattaché au CJM-IU ;

¹⁶ Les comités de site sont des regroupements d'intervenants appartenant au même site d'hébergement qui se réunissent périodiquement pour discuter des manifestations du phénomène des gangs et des jeunes qui y sont associés présents dans leurs unités respectives.

¹⁷ Le comité de suivi avait pour but de favoriser le transfert d'informations et d'expertises au sujet des gangs. Il faisait partie de la structure d'encadrement mise en place au CJM-IU en lien avec le développement de la *Pratique de pointe GANGS*. Ces comités n'existent plus depuis 2003.

Ces intervenants présentent également des formations académiques variées. Ainsi:

- un intervenant possède une formation universitaire de deuxième cycle en criminologie ;
- un intervenant a complété une scolarité de maîtrise en psychologie et détient une maîtrise en sociologie ;
- un intervenant détient un baccalauréat spécialisé en criminologie ;
- deux intervenants détiennent un baccalauréat en psychoéducation ;
- un intervenant a un baccalauréat en psychologie ;
- un intervenant a complété une formation universitaire en psychologie et en sciences politiques ;
- un intervenant a obtenu un baccalauréat en sexologie ;
- un intervenant détient un baccalauréat en éducation physique ;
- trois intervenants ont des diplômes collégiaux dans l'intervention en délinquance ;
- trois ont des diplômes d'études collégiales en éducation spécialisée ;
- un intervenant a complété un diplôme collégial en techniques de travail social.

Bien que le nombre des répondants ne puisse assurer une représentation complète de l'ensemble du personnel clinique travaillant au CJM-IU auprès des jeunes associés aux gangs, on peut prétendre que la vaste expérience professionnelle combinée aux formations académiques des intervenants participant aux entrevues a certainement contribué à une cueillette de données riches et pertinentes, comme en témoignent les résultats de l'analyse présentés au chapitre suivant.

2.9 La prise en compte des considérations éthiques

Comme nous l'avons déjà vu, la lettre de consentement offre aux participants toutes les garanties qui s'imposent en regard de la confidentialité, concernant à la fois leur participation à l'étude (sauf pour leurs chefs de service qui en sont prévenus) et les informations livrées par eux en entrevue. Notons, en outre, que le protocole du projet de recherche a été soumis et a reçu l'aval de la Direction de la recherche et du développement du CJM-IU, avant le début des travaux. Un certificat de conformité a aussi été émis par le comité d'éthique de l'Université de Montréal, en date du 19-11-2002, confirmant que le protocole répond aux normes d'éthiques les plus strictes en vigueur au moment où se tient l'étude.

2.10 Le traitement et l'analyse des données

La transcription intégrale des enregistrements est effectuée par l'intervieweur aussitôt après l'entrevue, alors qu'il possède encore en mémoire tant le contenu que le climat de cette entrevue. Cette transcription est suivie de l'écoute et de la lecture à répétitions du matériel dans un but d'imprégnation de celui-ci par celui qui en réalise l'analyse.

Une première analyse verticale des réponses fournies par chacun des répondants permet ensuite de prendre en compte des dimensions qui sont systématiquement abordées par les répondants, tout en voyant émerger d'autres dimensions, propres à chacun d'eux, débordant parfois la simple réponse aux questions. Ces dimensions sont communément appelées des « noyaux de sens ».

Étant donné la place importante qu'elles occupent dans le matériel, et leur pertinence par rapport au sujet à l'étude, trois grandes dimensions sont retenues, conduisant à la formulation de ce qui constitue ensuite les trois principaux thèmes explorés aux fins d'analyse. Ainsi, en vue de mieux cerner l'intervention face au phénomène des gangs au CJM-IU, à la lumière de cette étape d'appropriation du matériel, les thèmes retenus se présentent comme suit :

- les sources de connaissances, d'informations et de formations mentionnées par les intervenants ;
- les points de vues des intervenants à l'égard du phénomène des gangs et des jeunes qui lui sont associés ;
- l'intervention face au phénomène des gangs, telle que privilégiée, mise en pratique et décrite par les intervenants des CJM.

Au tout début de l'analyse thématique, il apparaît que les grands thèmes identifiés contiennent des données se prêtant à une analyse plus approfondie, si elles sont organisées par segments. Ainsi est pratiqué un découpage du matériel en sous-thèmes. Par exemple, concernant le premier thème portant sur les connaissances et la formation reçues par les intervenants en matière de gangs, il s'avère que ces sources sont multiples et variées. Ce sont ces sources de connaissances qui constituent les sous-thèmes.

Ensuite, chaque sous-thème est analysé en fonction du contenu des seize entrevues, et ce en vue de faire ressortir les points de convergence et de divergence dans les explications données par les répondants les concernant. Les sous-thèmes sont ainsi simultanément décrits, puis analysés.

Finalement, une dernière phase d'analyse intégrative tente de comprendre puis d'expliquer les liens existant entre les trois grands thèmes traités, à savoir : comment les connaissances reçues par les intervenants peuvent avoir des incidences sur leurs points de vues à l'égard du phénomène des gangs et des jeunes qui lui sont associés et, surtout, comment ces connaissances et ces points de vue se répercutent sur l'intervention pratiquée par chacun des intervenants au CJM-IU face au phénomène des gangs.

2.11 Les limites de la recherche

La première limite de cette recherche vient des critères de sélection des répondants, à savoir leur grande expérience en matière de gangs et leur formation sur le phénomène. Ces critères, somme toute spécifiques, font des interviewés un segment de répondants qui ne sont pas représentatifs de l'ensemble des intervenants du CJM-IU. Comme nous l'avons dit déjà, ces critères servent cependant directement la question de recherche formulée au départ.

En outre, le discours des interviewés révèle que l'expression « jeunes associés aux gangs » n'est pas toujours claire pour eux, et ceci malgré la connaissance et la formation qu'ils ont acquises sur le phénomène. Ainsi le risque d'une certaine dispersion des concepts n'est pas totalement évité dans cette recherche. Des clarifications sont cependant apportées chaque fois que le besoin semble s'en faire sentir. Les questions s'attachant à la dimension des perceptions entretenues sur le phénomène permettent, au moins, de situer les référents des interviewés. Cette situation reflète bien un débat, qui n'est pas encore réglé dans la littérature, voulant qu'une définition uniforme et sans équivoque des gangs et des jeunes qui leur sont associés n'ait pas encore été formulée.

Enfin, le double statut de l'étudiant qui présente ce mémoire, étant à la fois chercheur dans le cadre de sa maîtrise et intervenant au CJM-IU, pouvait faire craindre l'apparition de certains biais, et ce en dépit des précautions prises par celui-ci. Mais le pré-test aura montré, au contraire, que cette position du chercheur pouvait se révéler une *plus value* pour l'étude.

Un autre biais a pu être introduit du fait que les chefs de service devaient être prévenus de la participation des interviewés provenant de leur service à la recherche. Il s'agit là toutefois d'une condition imposée par le CJM-IU qui ne pouvait être contournée.

Signalons, finalement, qu'en dépit de ses limites, cette étude présente le grand intérêt de jeter un regard attentif sur l'intervention face au phénomène des gangs, dans le contexte particulier du CJM-IU, un établissement qui se voit directement interpellé par cette problématique et qui, depuis un certain nombre d'années, tente d'enrichir sa pratique et de développer de nouveaux moyens pour y faire face. Elle concerne toutefois une époque donnée puisque des changements structurels importants ont été depuis apportés modifiant grandement certaines 'orientations' de la *pratique de pointe GANGS*.

Ainsi se présente le cadre méthodologique sur lequel repose la présente étude. Le prochain chapitre entame le cœur du mémoire, à savoir la présentation des résultats issus de l'analyse des données. La présentation des résultats est faite de manière à laisser dans une large mesure parler les répondants, ceci à travers les extraits les plus significatifs livrés par eux en entrevue concernant le sujet à l'étude.

CHAPITRE 3

FORMATIONS, PERCEPTIONS ET INTERVENTIONS

EN MATIÈRE DE GANGS AU CJM-IU :

LE POINT DE VUE D'INTERVENANTS

Nous présentons, dans ce chapitre, les propos des répondants ayant participé à la recherche exploratoire que nous avons menée en vue de mieux comprendre l'intervention face au phénomène des gangs telle que pratiquée au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU). Il s'agit, somme toute, d'explorer comment les intervenants abordent le phénomène des gangs, c'est-à-dire à partir de quelles sources d'informations, comment ils le perçoivent, comment ils l'expliquent, comment ils y réagissent et, enfin, comment ils interviennent, en termes de pratiques, auprès des jeunes associés aux gangs.

3.1 Sources de connaissances, d'informations et de formation sur le phénomène des gangs pour les intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Nous abordons, en premier lieu, la formation que les intervenants ont reçu en matière de gangs, et plus largement les sources auxquelles ils puisent leurs connaissances sur le sujet, celles-ci pouvant expliquer les représentations qu'ils ont du phénomène et leurs façons d'y faire face, des dimensions que nous étudierons dans un deuxième temps. Les propos des intervenants ayant pris part à notre recherche permettent de constater que les sources de connaissances et d'informations sur les gangs auxquelles ils sont exposés sont multiples et variées. Nous en traitons dans la section qui suit.

3.1.1 Des sessions d'information sur les gangs données par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM)

Au début des années 1990, des sessions d'informations ont été présentées par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), devenu depuis le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans différents établissements des centres jeunesse de Montréal (CJM), avant la fusion des dix-sept établissements donnant naissance au Centre jeunesse de Montréal (l'acronyme demeurant CJM) et, plus tard, au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (l'acronyme devenant CJM-IU). Les intervenants qui travaillaient dans ces institutions étaient alors invités à assister à des présentations données par des agents de police du SPVM venus partager des éléments de connaissances et des aspects de leur fonction reliés à la lutte contre la criminalité commise par des gangs de rue à Montréal.

Ces exposés, d'une durée d'une demi-journée, étaient appuyés de projections de photos exhibant des scènes de crimes sordides commis par des membres de gangs. Dans ces exposés, les policiers présentaient des pièces à conviction parmi lesquelles se trouvaient des armes à feu, des armes blanches et des drogues confisquées lors des rafles menées par la Brigade anti-gangs du SPVM, démantelée depuis. Dans leur message, les policiers invitaient les intervenants à leur communiquer des noms de jeunes qui, à leur avis, seraient associés aux gangs :

Avant le regroupement des établissements, j'ai eu une formation sur les gangs donnée par des policiers de la Brigade anti-gangs à tous les intervenants dans des gymnases. La présentation était axée sur la criminalité. Ils nous montraient des armes saisies et nous parlaient de la montée de la violence en nous invitant à donner des noms. [Fabiola]

Dans le cadre de ces présentations, l'emphase était mise sur le caractère criminel des gangs. Les messages que livraient certains policiers qualifiaient les jeunes membres associés à ces gangs de criminels, ceci dans un langage pouvant amener les intervenants à en déduire que ces jeunes ne présentaient aucun espoir de traitement :

Je me souviens d'un policier pour qui ces jeunes-là étaient des sacs à merde, des criminels pour qui il n'y a rien à faire. [Catherine]

Pour expliquer l'approche des policiers, plusieurs intervenants ont évoqué le rôle spécifique de la police lié à la protection de la société et à la lutte contre la criminalité. Ces intervenants précisent que leur rapport au phénomène diffère de celui des policiers et que leur rôle n'est pas du même ordre non plus, s'attachant au traitement et à l'éducation plutôt qu'à la répression. Ce faisant, la pression exercée par les policiers pour que les intervenants du centre jeunesse auxquels ils s'adressaient livrent des noms plaçait ces derniers dans des positions embarrassantes, sinon litigieuses au plan professionnel, diront entre autres Mike et Lisette :

Dans leurs présentations, les policiers disent carrément : « on va jouer les gros méchants, on va arrêter, on va supprimer les agirs criminels, on va prendre des empreintes digitales si nécessaire ». Ceci n'est pas mon travail, ni ma position : je suis éducateur pas policier, face au phénomène des gangs, c'est pas la même chose. [Mike]

Je ne travaille pas du tout face au phénomène comme font les policiers, je ne deal pas avec les gangs mais je travaille auprès des jeunes un par un. [Lisette]

D'autres intervenants, par contre, semblent s'accommoder de l'approche policière et être assez à l'aise avec pour vouloir s'en rapprocher de très près. Une répondante explique, par exemple, comment, en plus d'assister aux sessions d'informations données par les policiers, elle a pris part à des interventions policières menées par des agents de la Brigade anti-gangs du SPVM ceci, dit-elle, afin de se faire une idée plus juste, plus objective du phénomène et de ses manifestations:

Il y avait beaucoup de sensationnalisme alors... pour me faire objectiver, j'ai rencontré en 1991 la Brigade anti-gangs, j'ai travaillé avec eux dans des dossiers. À ce moment-là, c'est eux qui m'ont appris, c'est sûr, que j'avais un point de vue policier. En tant qu'intervenante, j'ai eu ma propre formation par cette expérience avec la Brigade anti-gangs. J'avais accès à des données qui ne sont pas véhiculées ailleurs. J'ai eu des informations privilégiées du Service des renseignements et des enquêtes. J'avais donc toute la liste des gangs fournie par la police sur les BO-Gars, les gangs asiatiques, etc. [Catherine]

Cependant, cette expérience demeure singulière, puisque aucun autre répondant ne fait mention d'une collaboration aussi étroite avec le service de police. Ceci n'empêche toutefois pas certains intervenants œuvrant auprès de jeunes contrevenants de considérer que l'arrêt d'agir, se réalisant dans un milieu résidentiel de réadaptation plus encadrant, puisse constituer une réponse adéquate aux besoins des jeunes membres de gangs. Pour éviter un élément de risque, autant pour les jeunes que pour leur entourage, des mesures coercitives peuvent être appliquées et appropriées estiment les répondants qui font ainsi référence au placement dans un milieu résidentiel fermé de réadaptation et aux mesures restrictives que comportent certaines ordonnances de la Cour. Rappelons qu'au CJM-IU, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA, autrefois *Loi des jeunes délinquants* puis *Loi sur les jeunes contrevenants*), tout comme la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS), sert de fondement à l'intervention auprès des jeunes. La LSJPA prévoit, plus spécialement, la responsabilisation des jeunes face à leurs comportements.

Il est d'ailleurs clairement stipulé, dans la mission du CJM-IU, que les jeunes qui commettent des délits doivent être amenés à mettre fin à leur comportement délinquant et à prendre leurs responsabilités face à la société. Ceci permet de penser qu'il pourrait y avoir un certain recoupement dans les missions imparties aux intervenants du CJM-IU et aux policiers, dans leur travail auprès de la clientèle des jeunes contrevenants :

Quand on a un jeune sous la LSJPA, on doit lui offrir des services d'encadrement, ça répond au mandat du CJM et aux besoins du jeune. Un jeune qui agit a besoin d'être encadré, il faut éviter qu'il se mette en danger ou qu'il mette les autres en danger. [Jimmy]

Tu es dans mon bureau parce que tu as fait du tort à la société, aux autres, et ça, socialement, c'est pas acceptable... Il faut revenir au mandat : «c'est pas que je te hais ou que je t'aime pas la face, mais il y a une ordonnance ». Puis c'est ça : on protège la société. C'est coercitif, mais ça m'empêche pas de t'offrir des ressources, de t'accompagner. [Marielle]

Partageant un autre point de vue, les répondants responsables de dossiers relevant de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) estiment que les policiers voient les jeunes associés aux gangs comme faisant partie d'un phénomène à combattre, indépendamment du fait qu'ils soient placés en vertu de la *Loi sur le système de justice pour adolescents* ou de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Le travail des policiers, font remarquer ces répondants, est principalement axé sur la sécurité publique alors qu'en centre jeunesse, pour les dossiers de protection - c'est-à-dire ceux qui ont fait l'objet d'un signalement à la DPJ - la préoccupation de l'intervenant se situe bien davantage aux plans de la santé et de la sécurité du jeune. Le rôle de l'intervenant est d'abord et avant tout d'offrir aide et assistance au jeune, que ce soit sur la base de mesures volontaires ou par l'intermédiaire du Tribunal de la jeunesse lorsqu'une entente est impossible entre les parties, s'entendent à dire l'ensemble des intervenants rencontrés.

Des intervenants en charge de dossiers relevant de la DPJ disent comprendre qu'une certaine forme de coercition soit parfois nécessaire, mais l'exercice de celle-ci revient, de leur point de vue, normalement aux policiers :

Avec la police qui arrête le jeune en flagrant délit, leur rôle n'est pas d'aider l'estime de soi de ce jeune mais de sécuriser le public, le bien collectif... alors que, nous, on a un mandat de traitement. [Isabelle]

Plusieurs estiment, en effet, que ce n'est pas leur rôle que d'appliquer une forme de coercition, et même que la nécessité de pratiquer une telle forme d'intervention, même si ce n'est qu'en premier lieu, vient compliquer leur pratique :

Évidemment, le jeune qui est passé aux mains des policiers a besoin d'accompagnement, pas le laisser tout seul. Ce sont des façons de faire... le petit canard qui apprend à nager a besoin de sa maman ; il faut faire sentir au jeune qu'il a du support parce que l'intervention policière est axée sur la répression. C'est pas évident de changer cette image. [Richard]

Les sessions d'information données par les policiers, qui se voulaient une sensibilisation des intervenants du Centre jeunesse de Montréal face à la montée de la violence et à la propagation du phénomène des gangs à Montréal, auront marqué le début d'un processus. Par la suite, les intervenants ont continué de manifester des besoins de formation mais plus pointus, plus près de la pratique en centre jeunesse et, donc, de leurs besoins spécifiques. Il s'agissait là d'une demande que les policiers ne pouvaient pas vraiment satisfaire.

3.1.2 La formation sur les gangs donnée au CJM-IU

Les travaux de l'équipe *Jeunesse et gangs de rue* de même que l'étude sur les besoins en formation sur les gangs réalisée spécifiquement auprès des intervenants du CJM, lesquels travaux ont été présentés dans la section portant sur la recension des écrits, ont généré une quantité importante d'informations, qui ont été utilisées, on l'a aussi vu, dans l'élaboration d'une formation sur les gangs donnée cette fois aux CJM par des intervenants du CJM reconnus comme étant experts en la matière.

Cette formation se démarque passablement de celles antérieurement présentées aux intervenants. Ceux rencontrés dans le cadre de la présente étude laissent savoir qu'ils y ont trouvé la matière dont ils avaient besoin pour améliorer leur travail au centre jeunesse, soulignant que cette formation tient compte de la relation d'aide qu'ils doivent apporter à leur clientèle. Les connaissances entourant les caractéristiques des jeunes associés aux gangs leur seraient apparus des éléments importants et nouveaux inclus dans cette formation.

J'ai suivi la formation CJM sur les gangs. C'est différent de la formation policière que j'ai suivie aussi. Au CJM la formation est axée sur le jeune. On parle d'aider les jeunes sur la prévention, sur comment leur faire prendre conscience du sens qu'ils donnent aux gangs. C'est pas punitif comme l'approche policière. [Fabiola]

Également, tous les répondants s'entendent pour dire que la façon dont le phénomène est expliqué dans cette formation sur les gangs donnée au CJM peut contribuer à sa démystification. Les nuances apportées sur les gangs criminalisés et non criminalisés et le fait de savoir que, derrière les jeunes associés aux gangs, il y a d'abord des besoins non comblés et non une catégorie particulière d'individus irrécupérables, représentent des éléments de connaissances qui, selon les répondants, apportent des notions nouvelles et utiles :

La formation CJM décrit bien la réalité de nos jeunes. On y apprend à démystifier le phénomène des gangs, les codes, le fonctionnement. On y apprend comment différencier selon les secteurs Nord, Sud, Est, Ouest. Également la nature des activités. Exemple : le trafic des drogues, le vol des cartes de crédit, le lien avec le crime organisé. [Richard]

Cette exploration du phénomène des gangs, par le biais d'une approche axée sur la relation d'aide, vise à donner aux intervenants une certaine assurance. Selon les appréciations des répondants, le contenu des informations et des connaissances transmis dans la formation paraît prendre en considération la nature du travail des intervenants au CJM, en les informant notamment sur le profil des jeunes associés aux gangs, sur leur degré d'affiliation et sur les raisons de leur adhésion :

La formation CJM nous a permis de détecter le jeune des gangs où il se situe, son degré d'implication. Ça nous aide à situer le jeune et à évaluer l'importance du phénomène pour le jeune, c'est rassurant. [Carole]

En effet, les jeunes associés aux gangs peuvent être impliqués dans les gangs à différents degrés et pour différentes raisons. Pour certains jeunes, ce sont des besoins de socialisation qui les motivent, soit la recherche de la fréquentation de pairs autour d'affinités communes, par exemple des activités de loisirs, comme le basket-ball et le skate-board.

D'autres jeunes chercheraient au sein du gang la satisfaction de besoins de reconnaissance, de valorisation et de protection. Certains pourraient également trouver à y satisfaire un besoin d'appartenance, ce qui les amènerait à partager les activités délictuelles du groupe, leur participation leur permettant d'acquérir un statut au sein du gang de même qu'un sentiment de pouvoir.

Il est reconnu que l'appartenance à un groupe à l'adolescence est naturelle, s'inscrivant dans le développement des jeunes. La formation donnée au CJM indique que le gang peut, à certains égards, offrir une telle expérience aux jeunes et satisfaire certains de leurs besoins fondamentaux (Spergel, 1995 ; Hamel et coll., 1998) :

Pour commencer, moi je pense que cette formation nous apprend que la fréquentation des gangs est un phénomène naturel, ça fait partie du développement de l'enfant. Se retrouver en groupe, chercher des liens, des affinités, c'est normal, c'est naturel, les jeunes y sont attirés par admiration, par crainte, ou pour se faire protéger. [Jimmy]

Dans la formation CJM sur les gangs, les jeunes membres sont décrits selon leurs différents degrés d'implication, selon qu'ils font partie du noyau dur, du noyau périphérique ou qu'ils agissent de manière indépendante à titre de membres associés.

Ces connaissances spécifiques rejoignent directement la pratique. Ainsi, la formation donnée par les animateurs associés à *la Pratique de pointe Gangs* est appréciée par l'ensemble des répondants à cause de la description qu'elle fait du phénomène des gangs, du profil des jeunes liés à ces gangs, de même que pour l'orientation clinique de son contenu. Ceci constitue indéniablement une *plus value* par rapport aux sessions d'informations données antérieurement, notamment celles offertes par les policiers, estiment les intervenants interviewés.

Toutefois, certains répondants trouvent que la formation sur les gangs donnée au CJM serait plus complète si des connaissances directement reliées à l'intervention y étaient incluses. Ces intervenants laissent savoir que la formation devrait dépasser les aspects descriptifs des gangs et des jeunes, en abordant en plus les pistes d'intervention à privilégier dans le travail auprès de cette clientèle. Ces mêmes intervenants avancent que, pour avoir des connaissances reliées à l'intervention, ils ont eu recours à des initiatives personnelles les amenant à s'informer eux-mêmes sur le sujet :

Pour moi, connaître des gangs de rue, quelle couleur ou qui fait quoi, ce sont des ustensiles, ce n'est pas le repas principal. Pour moi, le repas principal ce serait comment intervenir auprès de ces jeunes et ça on ne l'a pas ! On n'a pas cette information-là. Moi, je me sers de mes connaissances personnelles. [Paul]

3.1.3 D'autres sources de connaissances, d'informations et de formation

Les connaissances acquises par certains répondants sont apparemment de source autodidacte. À cet égard, ceux-ci mentionnent d'abord la lecture d'articles de journaux ou de revues professionnelles ou scientifiques. Leurs connaissances sur le phénomène peuvent également provenir des informations qui circulent entre collègues dans le milieu du travail. La pratique elle-même peut offrir aux intervenants des opportunités d'apprentissage sur le phénomène et ce, à travers les contacts qu'ils entretiennent avec les jeunes associés aux gangs.

Plusieurs intervenants indiquent que les connaissances qu'ils ont au sujet du phénomène des gangs et des jeunes qui y sont associés leur proviennent d'une combinaison de sources parmi lesquelles ils inscrivent la formation académique, l'expérience de travail et une certaine aisance personnelle qu'ils disent avoir avec cette clientèle.

Enfin, les connaissances générales développées par les intervenants, concernant notamment le développement des jeunes à l'étape de l'adolescence, viendraient les aider dans leur travail avec les jeunes associés aux gangs. Ces connaissances touchant l'évolution du jeune et ses besoins seraient généralement acquises, encore une fois, à l'intérieur d'une formation académique ou des séances de perfectionnement en cours d'emploi. Telle est du moins l'image qu'en donnent les intervenants rencontrés.

⊗ *Les articles de journaux ou de revues professionnelles ou scientifiques*

Bien qu'ils en prennent connaissance, plusieurs intervenants estiment la couverture médiatique sur les gangs limitative et négative, en ce sens que le phénomène y est relié exclusivement à des événements criminels. Bien que certains révèlent recourir aux articles de journaux ou de revues professionnelles ou scientifiques pour compléter leurs connaissances, ces derniers se disent généralement insatisfaits de ce qu'ils leur apportent, l'information étant jugée soit trop sensationnaliste, soit trop élémentaire soit trop hermétique.

En effet, dans le grand public, les journaux ou les articles dits à sensation peuvent attirer des lecteurs, mais les intervenants du centre jeunesse affirment qu'ils auraient besoin plutôt d'articles ciblés, traitant du phénomène sous un aspect professionnel et clinique, dans un langage leur étant accessible, ajoutent-ils.

Des répondants expliquent que le caractère négatif de certains articles contribue à créer dans le milieu du travail au CJM un climat de peur face au phénomène des gangs :

Je me tiens informé par les nouvelles ou les articles que m'envoient des collègues et amis qui connaissent mon intérêt pour les gangs. Mais dans ces articles, il faut en prendre et en laisser, surtout lorsque ce ne sont pas des articles scientifiques qui traitent le phénomène par rapport à notre travail. [Paul]

Ben, moi, je pense qu'il y a une grande peur parce que les gangs sont décrits négativement dans les journaux qui les relient à la criminalité. On n'y parle pas de jeunes qui cherchent à avoir du fun avec ses amis, ils rapportent des informations plutôt épeurantes. [Jimmy]

⊗ *Des informations provenant du milieu de travail*

Le sensationnalisme ne serait pas que l'apanage des médias. Des répondants font état des informations qui circulent sur les gangs, dans le milieu du travail, pour révéler qu'elles ne sont pas toujours de nature à rassurer les intervenants.

Parmi les histoires rapportées, une intervenante œuvrant dans une unité de réadaptation pour fille raconte comment certains collègues choisissent des articles, des photos ou des propos frémissants reliés à des membres de gangs et les affichent dans cette unité où des jeunes filles associées à des gangs sont placées en hébergement.

Selon cette répondante, ces comportements peuvent contribuer à créer et alimenter un état de panique parmi les collègues, en plus d'exposer les jeunes filles à vivre un stress post-traumatique. Ces dernières peuvent, en effet, avoir subi des abus et de la violence dans le cadre de leur expérience avec les gangs, que ces affichages rappelleront :

Il y a des gens qui ont peur parce qu'ils méconnaissent. Je pense qu'il y a des gens qui vont dans le sensationnalisme. Dernièrement, une éducatrice affichait dans l'unité un article sur les gangs avec des photos. Je lui disais: pourquoi afficher ça ? Est-ce que tu vas afficher la photo d'un père abuseur ? C'est négatif ! Et si l'un des gars est le pimp d'une fille ici, je trouve ça dur, cru, méchant ! [Béatrice]

Une autre illustration de la nature des informations sur les gangs qui circulent parfois dans le milieu du travail est cette histoire macabre, rapportée par une répondante, au sujet d'une fille qui, voulant quitter le gang, aurait eu une balle tirée dans le vagin par le leader de ce gang :

Quand je suis arrivée à Montréal en 1991 et que j'ai eu des dossiers de jeunes associés aux gangs, on m'avait parlé du phénomène des gangs; on parlait beaucoup de ça à ce moment-là. J'avais trouvé les propos alarmistes, je me suis dit : « ça ne se peut pas ». Lorsque je rencontrais les intervenants, il y avait beaucoup de sensationnalisme. Un éducateur me racontait l'histoire d'une fille qui voulait se désaffilier et comment le leader du gang lui a tiré une balle dans le vagin. Je trouvais ça morbide. [Catherine]

Alors que ces histoires d'horreur sur les gangs peuvent contribuer à effrayer certains intervenants, d'autres, faisant référence également au milieu du travail, expliquent comment le seul fait d'être en contact avec cette clientèle peut les éclairer sur le phénomène. Les jeunes associés aux gangs sont cités comme étant eux-mêmes une source de connaissances et d'informations privilégiée pour des intervenants.

☒ *L'expérience de travail*

Différents répondants expliquent que l'expérience de travail auprès des jeunes associés aux gangs constitue, en soi, une source d'information importante, évoquant la notion de proximité avec les jeunes dans la relation d'aide qui régit les rapports entre les intervenants et les jeunes, notamment à l'intérieur des unités de réadaptation.

En se comparant aux policiers, on l'a vu, des intervenants soulignent que l'implication policière est axée sur les délits, alors que la nature de leur travail au CJM repose sur la relation d'aide. Les liens de proximité qu'ils entretiennent ainsi avec les jeunes permettraient des échanges souvent instructifs. Lorsque les jeunes se retrouvent dans un climat de confiance, ils livreraient en effet des informations qui contribueraient à parfaire les connaissances des intervenants en matière de gangs.

Cette source d'informations sur le phénomène que représentent les jeunes eux-mêmes s'inscrit dans un rapport quasi-quotidien qui peut, cependant, s'avérer difficile à vivre pour certains intervenants qui préféreraient garder leurs distances vis-à-vis de ces jeunes. Aussi, cette source est difficile d'accès aux intervenants qui ne détiennent pas un poste régulier. En fait, la qualité et la quantité des informations fournies par les jeunes dépendraient en grande partie de l'intensité de la relation qu'ils entretiennent avec les intervenants :

J'imagine que plus on a d'expérience avec ces jeunes, plus on est près d'eux, plus on les connaît, on connaît les indices. Les policiers ne sont pas proches de ces jeunes comme nous, ce qui nous distingue par rapport au policier. Lui, c'est le délit. Nous, c'est la réadaptation et ceci permet d'avoir des informations sur le monde des gangs. [Lisette]

À cet égard, tout comme le soulignaient Goldstein et Huff (1993) et plus tard Fredette, Proulx et Hamel (2001), notre propre expérience d'intervenant auprès de jeunes associés aux gangs nous enseigne que la qualité des échanges entre l'intervenant et le jeune et, par conséquent, la crédibilité des informations fournies par le jeune dépendent de la qualité des rapports qui s'établissent entre lui et l'intervenant; autrement dit, il ne s'agit pas d'une source d'informations systématique et toujours fiable.

Comme le souligne ce répondant dans sa description des jeunes associés aux gangs, et que nous reprenons plus en détails dans la prochaine section portant sur les caractéristiques de ces jeunes telles que perçues par les intervenants, les informations livrées par les jeunes associés aux gangs peuvent, dans certains cas, être sélectives, impersonnelles et de nature à ne pas les impliquer personnellement :

Ils ne sont pas très bavards sur les délits et les activités criminelles qui se passent. Ils ont une barrière de confiance qu'ils ne franchissent pas avec l'intervenant. Ils vont parler de tel gang, tel secteur mais ils donnent des informations qui ne les touchent pas, ne les mouillent pas. [Fabiola]

La compréhension que possèdent les intervenants du phénomène des gangs et des jeunes étant liés à cet univers peut, d'une autre façon, être enrichie par la diversification et la combinaison des sources d'informations et de formations. Certains intervenants se disent confortables dans leur travail auprès de ces jeunes, ce qui peut les prédisposer à entrer en contact facilement avec cette clientèle, à pouvoir la connaître davantage, et à être capables de créer des liens avec ces jeunes qui peuvent alors devenir une source d'information et d'apprentissage pour l'intervenant au sujet des gangs.

En pratique, les intervenants disent qu'à force de côtoyer cette clientèle des jeunes associés aux gangs, ils finissent par apprendre et comprendre des aspects du phénomène des gangs et des jeunes qui y sont associés. Le vécu professionnel est vu, par plusieurs, comme étant la source principale de leur aisance envers cette clientèle, alors que la formation est perçue comme venant compléter et renforcer les acquis que procure l'expérience professionnelle :

Je me sens plus à l'aise et la formation y est pour 25 %. L'autre 75 %, c'est mon vécu professionnel. [Mike]

Je dirais que c'est la combinaison de la formation et de l'expérience qui rend à l'aise en intervention. Moi, j'étais assez à l'aise naturellement. J'ai toujours été informé. Oui, il y a la formation, mais j'ai toujours été informé aussi. Parmi les intervenants scolaires, plusieurs sont de plus en plus à l'aise, à force de dealer avec cette problématique. [Richard]

☒ Des connaissances générales sur les jeunes

Enfin, comme source de connaissances pour les intervenants sur les jeunes associés aux gangs, certains répondants évoquent les connaissances générales qu'ils ont acquises de diverses manières sur le développement des jeunes.

Ces connaissances peuvent survenir dans le cadre d'une formation académique ou de stages de perfectionnement en cours d'emploi. Les répondants ont également suivi des formations académiques variées : criminologie, sociologie, psychologie, éducation spécialisée, intervention en délinquance. Ces branches des sciences humaines et sociales comptent dans leurs programmes des cours sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et sur les jeunes en difficulté. Ces cours semblent précisément être une source de connaissances appropriée pour comprendre les jeunes – y compris ceux associés aux gangs – dans leur évolution, leur développement et leurs difficultés.

Les connaissances acquises par les intervenants sur l'évolution des jeunes, sur leurs aspirations, leurs malaises, leurs carences et tout ce qui entoure leur personnalité peuvent constituer une source d'inspiration leur permettant de mieux saisir la clientèle des jeunes associés aux gangs. Ceci laisse entendre que ces jeunes ne sont pas foncièrement différents du reste des jeunes en difficulté qui se trouvent au CJM-IU :

Professionnellement, je pense que les connaissances que j'ai eues sur ces jeunes viennent de mes connaissances sur le développement du jeune, ses besoins d'adolescent en général, la reconnaissance de ses mécanismes de défense et des symptômes intégraux chez les jeunes, que ce soit au niveau affectif, émotif, primaire ou social. [Carole]

En somme, en matière de transfert des connaissances sur le phénomène des gangs, les intervenants rencontrés dans le cadre de ce mémoire expliquent comment le SPCUM a été le premier à les sensibiliser à la présence du phénomène et, surtout, au danger qu'il représente pour l'ensemble de la population. Par des exposés appuyés de photos d'agresseurs et d'armes confisquées, les policiers ont décrit la nature criminelle du phénomène et le profil délinquant des jeunes s'y associant.

Toutefois, de l'avis de certains intervenants, cette focalisation accablante sur le caractère criminel du phénomène ne répondrait pas, ou pas complètement, aux besoins professionnels des intervenants du CJM dont la tâche est avant tout de venir en aide aux jeunes et à leur famille.

La mise en place de la formation offerte par le CJM lui-même sur le phénomène des gangs serait venue répondre aux besoins des intervenants de façon plus spécifique et plus pointue. Plusieurs affirment y avoir trouvé bon compte puisque, tout en les éclairant sur le fonctionnement et les activités des gangs, cette formation leur a transmis des connaissances se rapportant au processus d'affiliation et de désaffiliation, et des informations sur le cheminement de certains jeunes qui se retrouvent dans l'engrenage des gangs. D'après les interviewés, les particularités des connaissances transmises à travers cette formation sont de nature à aider les intervenants dans l'exécution de leur tâche et dans le choix des approches et des stratégies d'intervention à adopter.

Certains intervenants ont aussi mentionné trouver dans des articles de journaux et des échanges entre collègues de travail une source d'informations sur le phénomène des gangs. Ils déplorent toutefois que certains articles ou des informations circulant dans le milieu du travail soient parfois teintés de sensationnalisme propre à provoquer un état de malaise voire des craintes chez des intervenants.

Enfin, plusieurs répondants estiment que la combinaison de la formation sur les gangs et de l'expérience de travail acquise auprès des jeunes aux prises avec cette problématique des gangs constitue un atout pour connaître et comprendre le phénomène.

Cette description des sources de connaissances sur le phénomène nous conduit à sonder, dans la prochaine section de ce chapitre, les perceptions qu'ont développés les répondants du phénomène des gangs et des jeunes qui y sont associés, s'en inspirant.

3.2 Le point de vue des intervenants du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire sur le phénomène des gangs et les jeunes qui lui sont associés

Cette section vise à mettre en relief la façon dont les intervenants du CJM-IU appréhendent et traitent le phénomène des gangs et les jeunes qui lui sont associés.

À l'analyse des données, nous avons constaté que les propos des intervenants concernant leur perception du phénomène des gangs et celle des jeunes y étant associés se chevauchent de manière telle qu'il est souvent difficile de dissocier les deux. C'est pourquoi les deux thèmes seront traités de façon simultanée.

Notons, d'entrée de jeu, que les répondants œuvrant dans des services pour jeunes contrevenants abordent, règle générale, le phénomène des jeunes qui lui sont associés sous l'angle de la délinquance qu'ils génèrent :

Nous autres ici, en jeunes contrevenants, on reçoit des jeunes associés aux gangs qui ont commis des délits graves. [Paul]

En contrepartie, les intervenants provenant des services de protection de la jeunesse tendent plutôt à concevoir le jeune membre de gang d'abord et avant tout en tant que jeune et à considérer le phénomène de groupe comme faisant partie de l'adolescence, sans y associer d'emblée un caractère délinquant :

Je pense que le phénomène des gangs est tout à fait naturel, fréquent et répandu et que ça fait partie du développement de l'enfant que de se retrouver en groupe, en gang, à la recherche de liens. [Jimmy]

Certains des intervenants travaillant dans les services de protection associent aussi, plus largement, le phénomène de gangs à des problèmes sociaux et familiaux :

Il y a le volet social, les conditions de vie des grandes villes comme la pauvreté, des facteurs qui prédisposent à la formation des gangs de rue, il y a aussi le dysfonctionnement dans les familles. [Jean-Marc]

3.2.1 *Des signes témoignant de la présence de jeunes associés aux gangs parmi la clientèle du CJM-IU*

Au chapitre de l'identification des jeunes associés aux gangs, les intervenants soulignent les signes de reconnaissance qui les distinguent des autres jeunes pris en charge par le CJM-IU. À ce titre, ils mentionnent la tenue vestimentaire, des signes et des symboles comme étant des indicateurs de la présence de jeunes reliés aux gangs dans les unités de vie :

Pour les reconnaître il y a les symboles comme les bandeaux et la tenue vestimentaire. [Lisette]

Autres indications de la présence des gangs mentionnées par les intervenants, les comportements d'intimidation et les rapports tendus entre un jeune présumé ou reconnu comme étant associé aux gangs et les autres jeunes constitueraient des dynamiques laissant soupçonner la présence du phénomène de gang dans l'unité :

Ces jeunes-là, tu les reconnais par les comportements, tu le remarques dans les relations du jeune avec les autres, il va intimider pour avoir ce qu'il veut, il va chercher le respect par la peur. [France]

3.2.2 *Des actes de délinquance*

Les répondants en provenance des services dédiés aux jeunes contrevenants relient nécessairement le phénomène des gangs à différentes formes de criminalité. Par des propos tranchants, ils qualifient les gangs de groupes criminalisés, précisant que leurs activités ne se limitent pas aux attroupements de jeunes autour d'activités parascolaires, ni à une délinquance légère :

Moi, j'associe gang de rue à la criminalité; l'un ne va pas sans l'autre. Un gang de rue ce n'est pas un groupe de jeunes qui se rejoignent après l'école. Pour moi, le gang de rue équivaut à la criminalité, je dirais même une criminalité assez grave avec des délits contre la personne et beaucoup de violence. [France]

Pour eux, le phénomène est caractérisé non seulement par l'usage de la violence mais aussi par une escalade dans les actes de violence, avec le recours aux armes créant un climat de panique et de terreur au sein de la population :

C'est révoltant ! Quand tu vois les délits commis, les victimes, c'est très violent. Les gangs vont commettre des agressions de voies de fait contre la personne. On sait que ces gars-là se promènent avec des machettes, des guns, des couteaux. Ils sont dangereux, ils ont fait des délits importants, des vols à mains armées. Ça part du taxage et ça va jusqu'au meurtre. [Paul]

En quelque sorte, leurs propos rejoignent le portrait que certaines définitions tracent du phénomène, comme par exemple celle de Goldstein (1991 : 355) :

an ongoing, identifiable group of people (highly organised or loosely structured) which, either individually or collectively, has engaged in or is considered likely to engage in unlawful or antisocial activity that may be verified by police or other resources and who create an atmosphere of fear and intimidation within the community.

La nature violente et gratuite de certains délits mentionnés par ces intervenants laisse entendre qu'il s'agit de criminels en puissance, dont ces intervenants ont une vision assez négative :

Ce sont des gars qui ont commis des délits contre la personne, le genre de délit gratuit comme l'agression contre un chauffeur de taxi ou contre de petites filles, des viols, les pimps, des voleurs à mains armées.... [Paul]

3.2.3 Socialisation et besoins

Pour bon nombre des intervenants provenant du secteur de la protection, l'adhésion au gang constituerait une réponse à des besoins fondamentaux non comblés chez le jeune. Selon eux, le jeune cherche, auprès du gang, la satisfaction de certains besoins d'appartenance par la création de liens avec leurs pairs.

Les propos des intervenants font référence aux fonctions du groupe comme système social qui offre à ses membres des expériences de relations :

Ce phénomène répond à un besoin à l'adolescence d'avoir un sentiment d'appartenance à un groupe. La notion de pairs y est très importante. Le jeune veut y créer des liens avec des jeunes qui lui ressemblent et non les bizarroïdes d'adultes ; les parents... [Béatrice]

Je pense que le phénomène des gangs est tout à fait naturel, fréquent, répandu. Ça fait partie autant du développement de l'enfant de se retrouver en groupe, en gang, que de chercher des liens d'appartenance, des affinités. C'est un phénomène naturel qu'on voit à différentes échelles, dans le voisinage, avec les copains du quartier, à l'école, comme ces femmes forment des groupes autour de différentes affinités, ex. sport, vélo... [Jimmy]

Les contacts avec des pairs qui partagent les mêmes affinités que soi peuvent, selon ces répondants, offrir des opportunités d'apprentissage et constituer un processus de socialisation pour le jeune. Trotter et McConnell (1980 : 490) écrivent dans ce sens que :

Les groupes d'interaction à l'intérieur desquels les individus ont de fréquents contacts physiques et psychologiques directs sont probablement parmi les plus importants éléments de toute une vie humaine.

En expliquant leur point de vue sur le profil et les comportements des jeunes associés aux gangs, des intervenants laissent entendre que l'isolement et le repli sur soi d'un jeune seraient des agissements inquiétants pour eux. En effet, éviter les pairs et le groupe peut traduire une tendance à la dépression chez le jeune. Des répondants décrivent ainsi le fait d'éviter la fréquentation du groupe de pairs comme étant un comportement préoccupant voire anormal :

C'est important le groupe, l'appartenance. Pour moi, les jeunes normaux se retrouvent là dans le groupe. C'est important le groupe, le sentiment d'appartenance à l'adolescence. Même s'ils vont fumer un petit joint, c'est de l'expérience qu'on ne va pas faire avec nos parents, ça. Je dirai même que les jeunes qui ne font pas partie d'un groupe d'amis ont des besoins particuliers, dans le sens qu'ils doivent apprendre à socialiser. [Béatrice]

Les gangs peuvent offrir au jeune la reconnaissance et la valorisation qu'il ne trouve probablement pas au sein de sa propre famille, indiquent plusieurs des intervenants rencontrés. En effet, la famille, en tant qu'agent de socialisation, peut éprouver des difficultés en lien avec l'éducation du jeune et contribuer bien peu, ou mal, au développement de ses habiletés sociales et de ses compétences. Ces difficultés peuvent conduire le jeune à se réaliser dans le gang :

Ce n'est plus nécessairement des jeunes qui partent en fugue, mais en quelque part des jeunes qui souffrent de solitude, de rejet, qui sont blessés. Si le jeune a besoin de valorisation, que ses parents sont plus ou moins intéressés à lui, c'est vers le gang qu'il va se diriger pour avoir reconnaissance, chercher des compétences qu'il n'a pas pu avoir dans son réseau familial. [Carole]

⊗ Des facteurs socio - économiques et familiaux

Adoptant une perspective plus sociologique, certains intervenants disent percevoir les gangs comme étant le fruit des conditions de vie reliées à la pauvreté et donc comme étant le fait des classes sociales défavorisées. LeBlanc (1993) expliquent que les familles des pupilles de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse vivent, pour un très grand nombre, une situation économique difficile puisque 70 % d'entre elles reçoivent une forme quelconque d'aide économique. Ces auteurs ajoutent que la structure familiale s'est détériorée entre les années 1970 et 1990. Ils notent, entre autres, que la proportion des familles « disloquées » est passée de 65 % à 82 % durant cette période. La proportion des pupilles qui font partie de bandes marginales aurait alors augmenté légèrement, passant de 60% au début des années 1970 à 66% au début des années 1990. Les conditions de vie difficiles qu'éprouvent certaines familles pourraient les conduire à diverses formes de dysfonctionnements susceptibles, à leur tour, d'amener le groupe de pairs à prendre une importance accrue aux yeux du jeune :

Les jeunes qui appartiennent à des gangs sont souvent issus de familles défavorisées économiquement, que ce soit au Nord ou à l'Est de la ville, ces familles en arrachent qui sont sur le BES et n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants, on y trouve d'ailleurs plusieurs familles monoparentales. [Béatrice]

Dans le même ordre d'idée, bien qu'un peu différemment, les intervenants soutiennent que l'implication de membres de la famille dans l'univers des gangs peut jouer un rôle de facilitateur pour l'appartenance au gang, le jeune étant en quelque sorte introduit par ces membres de la famille. Les valeurs véhiculées par l'entourage du jeune et la fréquentation du monde des gangs par des membres de la famille se retrouvent donc au nombre des facteurs qui influencent, de l'avis des interviewés, le contact entre le jeune et le monde des gangs :

Un autre volet qui rejoint notre pratique au CJM, c'est le côté des parents qui sont pris avec des problèmes divers, parfois liés aux gangs et qui transmettent à leurs enfants des valeurs sans beaucoup de nuance. C'est malheureux ! C'est un climat facilitant les contacts avec le monde des gangs. [Jean-Marc]

Il y a le côté parents qui sont pris avec des problèmes divers dont celui d'être eux-mêmes reliés à des gangs et qui transmettent cela à leurs enfants. [Jean-Marc]

Je constate que le milieu familial est parfois lui même criminogène, que certains parents véhiculent des valeurs criminelles, qu'ils vont dire oui la visite de fin de semaine s'est bien passée alors que c'est pas vrai, ces parents là nous court-circuitent carrément. [Mike]

Edgerton (1985) tout comme Vigil (1988) attribuent le phénomène des gangs à des facteurs de pauvreté et d'encadrement parental insuffisant. Les auteurs expliquent comment des membres de gangs rapportaient que ceux-ci leur offraient amitié, fierté, estime de soi et le désir de ressembler à des oncles ou des grands frères qui étaient, avant eux, impliqués dans des gangs.

⊗ L'ethnicité

Lorsque la question de l'ethnicité en lien avec le phénomène des gangs est abordée, les intervenants dévoilent des opinions partagées. D'un côté se trouvent ceux pour qui le phénomène des gangs et la clientèle y étant associée appartiennent à diverses minorités ethniques, habitant différents secteurs circonscrits de la Ville de Montréal. D'un autre côté, il y a des intervenants qui assimilent le phénomène des gangs à l'ethnicité, en identifiant des groupes spécifiques des minorités ethniques, comme les haïtiens et les latinos, qu'ils associent d'emblée au monde des gangs et à des activités criminelles caractérisées par la violence, l'intimidation et le proxénétisme :

Les gangs, t'as plusieurs sortes de gangs : Montréal-Nord, c'est des Haïtiens; Côte des Neiges, c'est des Jamaïcains; St Léonard, c'est des Italiens. C'est tout le temps ethnique. [Isabelle]

J'associe les gangs à des jeunes noirs haïtiens, mais je sais qu'il y a d'autres groupes comme les latinos. Ce sont des jeunes armés, bien équipés. Ils utilisent les filles. Ces dernières sont soumises souvent par la menace et la violence. [Fabiola]

Pour d'autres répondants, les gangs sont un phénomène qui trouve des explications non pas dans la dimension ethnique en soi, mais plutôt dans le contexte socio-économique qui marque la vie de cette partie de la population que sont les minorités ethniques. Des intervenants citent le processus d'intégration des jeunes de minorité ethnique à la société d'accueil comme étant une difficulté importante vécue ces jeunes qui se voient confinés à la marginalisation et à l'isolement :

L'ethnicité est une variable parmi d'autres. Il y a des haïtiens qui ont vécu l'enfer dans leur pays d'origine puis, arrivés ici, ces jeunes débarquent chez ma tante, le père s'absente. Ils sont alors seuls, laissés à eux-mêmes. Si nous, Québécois, on débarquait en Afrique et oups ! le papa est absent car il a plein de choses à faire, on vivrait la même chose. C'est le choc culturel ! [Isabelle]

D'autres intervenants, excluant l'attribution du phénomène des gangs à des groupes ethniques spécifiques, expliquent que le phénomène en est un de jeunes qui se joignent à des pairs pour une question d'affinités ou de partage de valeurs. Ces mêmes intervenants notent qu'il se trouve aussi des blancs dans les gangs :

Ethnie pas ethnique le jeune a des besoins, le skater va se tenir avec un groupe de skaters par affinité, par choix de modèle, d'ailleurs des gangs de blancs ça existe aussi, n'est ce pas ? [François]

En somme, de l'ensemble des points de vue émis par les intervenants sur le phénomène des gangs, il ressort, en premier lieu, que leurs propos ne dissocient pas facilement les jeunes associés aux gangs et le phénomène lui-même. Il ressort ensuite que la manière d'aborder la question, qu'il s'agisse du phénomène des gangs dans son ensemble ou des jeunes y étant associés, diffère selon le milieu d'intervention auquel est rattaché le répondant. Il ressort enfin que, dans tous les cas, le phénomène des gangs demeure nébuleux pour les intervenants, qui avouent une certaine ignorance qui s'étend aux jeunes qui en font partie, dont ils se font une image floue qui tend, néanmoins, à mettre le jeune au premier plan et le phénomène auquel il est associé au second plan.

Ainsi, les intervenants oeuvrant au sein des services dédiés aux jeunes contrevenants témoignent d'une vision plutôt négative des jeunes associés aux gangs. Ils les qualifient de jeunes délinquants et soutiennent que les activités des gangs ne sauraient être considérées comme de menus larcins ; elles témoigneraient plutôt d'une criminalité assez violente et dangereuse.

Les intervenants œuvrant dans des services de protection de la jeunesse, de leur côté, sont plutôt d'avis que l'association à un gang peut remplir une fonction de socialisation pour des jeunes qui s'y retrouvent pour combler des besoins d'intégration au vue de la culture environnante et pour partager un ensemble de valeurs, normes et règles de conduite qui leur conviennent. Ces intervenants voient dans certains gangs un lieu d'apprentissage pour les jeunes. Ils n'y voient pas nécessairement un caractère nocif ou préjudiciable pour les jeunes qui les fréquentent. Selon ces mêmes intervenants, l'adhésion aux gangs pourrait témoigner d'un processus de socialisation primaire qui s'inscrirait dans le développement naturel des jeunes et viendrait combler des besoins, en particulier le besoin d'appartenance à un groupe de pairs.

En termes de reconnaissance des jeunes associés aux gangs, on note d'abord que l'identification de cette clientèle ne semble pas chose aisée pour les intervenants. Certains évoquent des signes extérieurs et le style d'habillement, de coupe de cheveux ou des « bannières affichées », comme autant d'indices pouvant laisser croire à l'appartenance du jeune à un groupe donné. D'autres restreignent les indices considérés à l'appartenance ethnique. Mais une telle association est vivement rejetée par d'autres intervenants qui disent ne voir aucun rapport de cause à effet entre l'ethnicité et le phénomène des gangs ou la criminalité. Pour eux, s'il faut décrire le phénomène selon des critères ethniques, alors les gangs constitués de jeunes blancs sévissant dans certains secteurs de la Ville doivent aussi être considérés comme des gangs ethniques.

Enfin, d'autres répondants arguent que le phénomène des gangs est plutôt une conséquence des conditions de vie précaires qui touchent plus sérieusement certains groupes de citoyens que d'autres. Ceux-ci évoquent aussi le fait que le phénomène des gangs serait le résultat de la dégradation des systèmes des valeurs au sein des communautés et des familles. Ces perceptions qui sont aussi variées que les sources de connaissances et d'informations sur le phénomène, nous amènent à questionner la réaction qu'ils provoquent face au phénomène et aux jeunes qui le composent. De quelle manière les intervenants du CJM-IU appelés à travailler auprès des jeunes réputés membres de gangs s'y prennent-ils ? Quelles sont les stratégies d'intervention privilégiées ? Et pourquoi ? Ce questionnement introduit le thème principal du présent mémoire qui est celui de l'intervention face au phénomène des gangs dont la présence a été constatée au CJM-IU et, encore plus précisément l'intervention auprès des jeunes impliqués dans des gangs ou à risque de le devenir.

3.3 L'intervention auprès des jeunes membres de gangs au CJM-IU

Le thème central de notre étude, l'intervention auprès des jeunes associés aux gangs, est plus spécialement abordé en regard des façons de faire des intervenants au CJM-IU face à cette clientèle. Comment s'y prennent-ils ? Comment réagissent-ils quand vient le temps d'intervenir auprès d'un jeune associé aux gangs ? Notre souci est ici de savoir si le jeune associé aux gangs reçoit le même traitement que les autres jeunes en difficulté pris en charge par le CJM-IU : l'intervention vise-t-elle le jeune mineur associé aux gangs en tant qu'être en devenir, ou bien l'association du jeune à des gangs impliqués dans la criminalité provoque-t-elle une intervention différente, plus « musclée », plus drastique ? Les techniques d'intervention auxquelles les intervenants ont recours avec cette clientèle diffèrent-elles de celles mises de l'avant avec la clientèle du CJM-IU dans son ensemble ? Quelles sont les approches privilégiées par les intervenants au CJM-IU ? Comment les jeunes associés aux gangs bénéficient-ils - ou non - de ces interventions ? Dans la panoplie d'instruments cliniques qui existent au CJM-IU, certains sont-ils utilisés spécifiquement auprès des jeunes associés aux gangs ? Les résultats recherchés par l'intervention sont-ils probants, immédiats, concrets, ou bien, l'atteinte des effets escomptés s'échelonnent-elle sur une longue durée ? Et comment les intervenants vivent-ils cette expérience de retombées à court, moyen ou long termes en intervention auprès de cette clientèle ? Une foule de questions se posent ici. C'est autour de ces questionnements que le thème de l'intervention est traité dans le cadre du présent mémoire.

La collaboration des partenaires sociaux et judiciaires, les ressources mises en œuvre et les objectifs visés par l'intervention sont autant de préoccupations qui ont alimenté les entrevues réalisées avec les intervenants dont le contenu sera maintenant analysé.

Lors de ces entrevues, le mandat du CJM-IU a été abordé avec les différents répondants. Nous avons alors tenté de leur faire préciser la compréhension qu'ils avaient de ce mandat, ceci en vue d'explorer l'impact que cette compréhension pourrait avoir sur l'accomplissement de la tâche d'intervenant face au phénomène des gangs.

En termes d'intervention, telle que décrite par les répondants dans le cadre de notre étude, il est possible de distinguer deux approches assez clivées, même si parfois elles peuvent être envisagées de manière complémentaire, à savoir : une approche plus coercitive, visant la responsabilisation du jeune et une approche plus empathique, visant la réponse à ses besoins. Des intervenants provenant de différents services ont mentionné parmi les stratégies d'intervention mises en pratique et privilégiées dans le cas où des jeunes sont soupçonnés de faire partie des gangs ou d'être à risque de s'y joindre, les approches cognitivo-développementale et, surtout, cognitivo-comportementale. Certains disent emprunter l'approche de la réduction des méfaits, développée en toxicomanie, pour l'adapter au phénomène des gangs. Enfin d'autres disent avoir recours à des programmes d'intervention associés à diverses problématiques, dont les comportements de violence chez les jeunes.

Enfin, comme nous le verrons, il ressort des entretiens avec les répondants que l'intervention auprès des jeunes présumés membres de gangs varie selon le milieu et le contexte d'intervention.

3.3.1 Une première distinction : la nature de l'intervention selon le type de clientèle

Une première distinction se rapportant aux modes d'intervention est établie par les intervenants rencontrés selon que la clientèle visée est prise en charge en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSPJA)*, qui entraînerait un mode d'intervention plus coercitif, ou en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)*, qui donnerait lieu à un mode d'intervention plus empathique.

☒ *Une approche essentiellement coercitive pour les jeunes placés en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*

L'approche adoptée par les intervenants auprès des jeunes contrevenants, notamment ceux œuvrant dans les services d'évaluation et en réadaptation en milieu sécuritaire, serait plutôt de type coercitif. Pour expliquer ce choix d'approche, des intervenants font référence à la compréhension qu'ils ont de leur rôle dans le cadre du mandat du CJM-IU, dimension sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Ainsi, en évaluation, les intervenants considèrent que le travail qui leur est confié consiste d'abord et avant tout à protéger la société en considérant les risques que représente le jeune tout en évaluant correctement ses besoins en vue de favoriser sa rééducation. Les intervenants de ce service conçoivent, bien évidemment, que dans le cadre de leur travail, ils doivent également offrir aux jeunes de l'aide et de l'accompagnement, mais ils précisent que si l'évaluation des comportements de certains jeunes révèle des agirs délinquants susceptibles de nuire à la société, les conditions de probation qu'ils recommanderont dans leur rapport au tribunal concernant le jeune seront nécessairement, au moins en partie, de nature coercitive :

C'est sûr que ça va être coercitif, mais ça va être clair. Mon premier mandat est de protéger la société et, si à l'intérieur de ça je t'aide, ben tant mieux. Moi, mon rôle n'est pas de voir si le jeune a respecté le couvre-feu. Tu es dans mon bureau parce que tu as fait du tort aux autres et ça, socialement, c'est inacceptable. Il y a une ordonnance. Avec ça, on protège la société. Ça fait coercitif, mais ça n'empêche pas qu'on donne des ressources. On t'accompagne pour faire des démarches.... [Marielle]

Par l'évaluation que j'ai faite et les informations reçues, j'ai un suivi à faire en probation avec des conditions. Tu as été ben collaborant à l'entrevue, mais les mesures de rechange ça prend un gars qui n'est pas délinquant. Toi, j'évalue que tu es sur la voie de la délinquance. Il y a des règles en société et j'ai à faire des recommandations au tribunal sur les conditions de probation. Je dois en tenir compte. [Richard]

De même, en garde fermée, les intervenants opteraient pour la ligne dure. Plus spécifiquement, avec les jeunes associés au milieu des gangs, des intervenants expliquent qu'ils choisissent l'approche coercitive à cause des caractéristiques de cette clientèle. Connaissant l'importance de l'image de soi pour les « gars de gangs », des intervenants expliquent avoir recours à une intervention directe avec le jeune associé aux gangs, et ce en le confrontant devant le groupe de pairs dans l'unité de vie où il est placé, afin de « le remettre à sa place » :

C'est vrai que je suis brusque par rapport à d'autres intervenants. Avec les gars de gangs, j'interviens devant tout le monde, alors ils veulent voir ma photo dans le journal mais pas où ce que tu penses, c'est sûr je touche à leur image. Je dis au jeune : « il y a des comportements de base que tu dois cesser ici, tu ne t'affiches pas, pas de couleur, pas d'intimidation sinon je t'envoie dans ta chambre ! ». Il va résister au début pour son image... se faire parler comme ça ! Moi aussi j'aimerais pas ça non plus. Pris en individuel, je lui fais remarquer : « ici, tu marches comme un homme, tu respectes ce que je te dis et je n'aurai pas besoin d'intervenir avec toi devant les autres. Si tu veux du respect, ça se mérite ! ». Je ne fais pas ça avec tous les délinquants mais avec les gars de gangs, ça accroche. Chez eux, c'est important la notion de respect d'image. [Paul]

Selon les propos recueillis de la part des intervenants œuvrant dans le cadre de la LSJPA, leur intervention face au phénomène des gangs est de toute évidence inspirée de la loi elle-même, laquelle stipule, rappellent-ils, qu'il faut viser la protection de la société et la responsabilisation des jeunes contrevenants face aux actes commis.

Par contre, au sein des services où les jeunes sont admis en vertu de la *Loi de la protection de la jeunesse* un autre son de cloche retentit et fait apparaître une approche principalement axée sur les besoins des jeunes.

☒ *Une approche plus empathique pour les jeunes placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)*

Pour un jeune placé en vertu de la *Loi de la protection de la jeunesse*, l'appartenance à un gang n'exclut pas le besoin de protection. La prise en charge du jeune associé aux gangs s'effectue, dans ce cas, en considérant ses besoins, ses carences et sa vulnérabilité. Aux services de réadaptation en milieux ouverts dits globalisants, là où l'intervention est généralement imposée sur ordonnance de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse dans le cadre de la *Loi de la protection de la jeunesse*, les intervenants indiquent appliquer une approche plutôt empathique. Ceux-ci disent favoriser l'écoute et l'accompagnement estimant que le jeune en processus de désaffiliation des gangs est particulièrement vulnérable. Le rôle de l'intervenant consiste alors à soutenir le jeune, comme en témoigne cet intervenant travaillant dans le milieu scolaire du CJM-IU:

(Il faut) éviter la dissuasion, la répression, favoriser l'accompagnement, l'écoute. C'est important de l'accompagner (le jeune), de l'écouter dans une démarche de désaffiliation, de lui demander s'il est prêt pour ce stade-ci. Évidemment, le jeune aux mains des policiers a besoin d'accompagnement, faut pas le laisser tout seul. [Richard]

Considérant que les jeunes des gangs ont des besoins spécifiques, des intervenants qui travaillent aux services externes en réadaptation au CJM-IU privilégieraient une intervention qui tienne compte de l'implication des jeunes dans les gangs. Pour eux, ces jeunes sont des victimes qui ont des besoins spécifiques de protection :

Oui, les jeunes associés aux gangs ont des besoins spécifiques de protection, ils sont souvent victimes. On doit adapter notre style selon les clients. Il faut réajuster selon que le jeune soit associé aux gangs ou pas, et si c'est sa première expérience. [Jean-Marc]

L'approche empathique s'écarte de toute intervention autoritaire ou agressive. Elle est fondée sur la relation d'aide et cherche à comprendre la problématique que vit le jeune ou sa famille. À cet égard, l'intervenant s'attarde aux facteurs humains endogènes et/ou exogènes pour fonder sa ligne d'action en intervention. Celui-ci reconnaît que le jeune aux prises avec une problématique de gang peut être exposé à des difficultés reliées à son milieu familial, à la satisfaction de ses besoins ou à son développement. Le profil de jeune carencé ayant des besoins à combler, associé dans ce cadre au jeune membre de gang, correspond à celui de la plupart des jeunes desservis par le CJM-IU, toutes problématiques confondues, estiment les intervenants de ces services.

Les jeunes associés aux gangs qui sont en situation de compromission seraient ainsi considérés par plusieurs intervenants rencontrés comme étant tout indiqués pour une approche d'intervention empathique de relation d'aide.

Cette approche prend son ancrage dans la théorie de Rogers (1970 : 116) qui écrit :

La relation d'aide est une relation dans laquelle la chaleur de l'acceptation et l'absence de toute contrainte de toutes pressions personnelles de la part de l'aidant permet à la personne aidée d'exprimer au maximum ses sentiments, ses attitudes et ses problèmes.

3.3.2 Une deuxième distinction : les formes d'intervention

Plutôt que de différencier l'intervention selon sa nature (coercitive ou empathique), certains intervenants traitent plutôt des formes qu'elle prend. Ils distinguent ainsi les approches développementale, cognitivo-comportementale, de réduction des méfaits et systémique. Ils soulignent également un emprunt qui se fait de modes d'intervention visant des problématiques spécifiques telles la gestion de la colère et de la violence. Ces formes d'intervention, aux dires des répondants, seraient appliquées à des jeunes aux prises avec une problématique de gangs lorsque l'intervenant estime qu'ils peuvent être adaptés à la situation du jeune.

Plus spécifiquement, certains intervenants signalent que différentes clientèles appelleraient différentes formes d'intervention, précisant que l'approche développementale serait privilégiée surtout par une partie des intervenants œuvrant auprès d'une clientèle féminine¹⁸ alors que l'approche cognitivo-comportementale serait réservée aux jeunes contrevenants.

L'approche de réduction des méfaits et l'approche systémique seraient plutôt favorisées par les intervenants qui oeuvrent auprès d'une clientèle suivie à l'externe, en milieu naturel, clientèle au sein de laquelle se trouvent, entre autres, des jeunes membres de gangs.

☒ *L'approche cognitivo-développementale*

Parmi les intervenants interviewés, ce sont ceux travaillant auprès d'une clientèle féminine dans des unités de réadaptation en milieu globalisant qui disent surtout utiliser l'approche développementale. Pour eux, cette approche permet d'accomplir une intervention individualisée et adaptée au jeune en fonction de son raisonnement face aux gestes répréhensibles posés et au sens qu'il donne à ces gestes. Les filles se montreraient particulièrement réceptives à une telle approche.

¹⁸ En fait, l'approche cognitivo-développementale serait utilisée uniquement dans deux unités réservées aux filles, et à titre expérimental, l'approche cognitivo-comportementale étant privilégiée partout ailleurs.

Rappelons que l'approche développementale, qui est basée sur les stades de développement de Piaget, s'articule principalement autour de quatre pivots d'intervention :

- l'élaboration d'un plan de traitement en lien avec l'évaluation du développement cognitif, social, et moral des adolescents ;
- le fonctionnement général de l'individu selon le principe de la communauté d'entraide et de justice ;
- l'animation de rencontres de discussion autour d'exercices comportant des dilemmes moraux ;
- l'animation d'activités à partir de techniques d'échanges en groupe concernant les relations interpersonnelles :

Ici avec les filles, c'est l'approche développementale à partir des stades de développement de Piaget qui est privilégiée. Nous, quand une jeune arrive, on essaie de savoir à quel stade moral elle est rendue pour la faire cheminer et ça, dans ma pratique, ça a beaucoup aidé. Exemple : le vol que la jeune a commis, la jeune peut dire : « non c'est pas correct ». Mais c'est pas suffisant, il faut le pourquoi : est-ce par simple crainte de la police, de l'arrestation ou à cause du caractère antisocial du comportement ? Cette approche est adaptée à chacune des jeunes car elles ne sont pas toutes rendues au même niveau : c'est l'approche différentielle. [Fabiola]

La réaction du jeune, notent les intervenants, dépendra de son état psychologique ; c'est pourquoi il faut en tenir compte. Ils citent, à ce titre, l'exemple de la jeune carencée, privée de certains privilèges, qui prend possession de biens qui ne lui appartiennent pas. Ce geste, quoiqu'il constitue en soi un vol, sera traité de façon différente selon la situation de la jeune impliquée :

La fille des gangs qui sait ce qu'elle vole, il faut être direct, afficher mes valeurs prosociales, avec les conséquences. Cependant, une carencée qui a pris des boucles d'oreilles qu'elle n'a jamais eues de sa vie n'aura pas les mêmes conséquences. L'accompagnement va être différent pour un même geste. [Fabiola]

Ainsi, on privilégie une intervention personnalisée qui préconise de suivre le rythme du jeune, en considérant le degré de conscience de celui-ci face à ses comportements. L'intervention est aussi adaptée en fonction de son degré d'implication dans les gangs et en regard du type de délinquance commis, précisent les interviewés.

Dans d'autres unités du CJM-IU, l'accent serait plutôt mis sur les comportements et l'approche alors préconisée serait de type cognitivo-comportemental.

☒ L'approche cognitivo-comportementale

Dans plusieurs unités de réadaptation, principalement en milieu fermé et auprès d'une clientèle de jeunes contrevenants placés en vertu de la LSJPA, l'intervention est fondée sur une approche cognitivo-comportementale. Dans ces unités, les intervenants rapportent comment des rencontres cliniques périodiques sont organisées au cours desquelles les jeunes vivant différentes problématiques, y compris celle des gangs, sont initiés au développement d'habiletés sociales et de résolution des conflits devant les amener à adopter des agirs plus acceptables socialement. Les intervenants guideraient ainsi les jeunes afin qu'ils puissent exprimer leurs émotions et leurs intentions et évalueraient le degré de remise en question face à leurs comportements jugés inadéquats :

Nous, ici, on a des rencontres cliniques thématiques. On va faire, par exemple : habilités sociales ou résolution de conflit pour une durée de huit à dix semaines. Parmi ces groupes, il y a des jeunes de gangs qui participent à ces sessions. Ici, nous sommes pleinement dans le cognitivo-comportemental. [France]

Par contre, d'autres intervenants estiment que, pour intervenir dans un groupe comprenant des membres de gangs, une approche individualisée s'impose à cause des problèmes d'influence, de rivalités et du phénomène de recrutement qui entraînent, selon eux, un risque d'embrigadement et d'affiliation pour les autres jeunes. Le terme «phénomène» utilisé pour décrire la possibilité de recrutement nous semble, d'ailleurs, évocateur d'une réalité qui mérite une attention particulière étant donné l'ampleur qu'on lui prête à l'intérieure du CUM-IU :

Pour les jeunes associés aux gangs, nous privilégions des rencontres par approche individualisée, par crainte de la contamination, de la confrontation ou des alliances. [Fabiola]

La stratégie d'intervention doit prévoir les problèmes de guerre, de rivalités et le phénomène de recrutement dans les unités. [Mike]

Lorsque les jeunes sont suivis en externe, les modes d'intervention préconisés s'appuieraient non seulement sur les caractéristiques individuelles du jeune, mais prendraient aussi en compte celles de son environnement social. Pour ce faire, les intervenants s'appuieraient sur deux approches souvent utilisées en complémentarité : l'approche de réduction des méfaits et l'approche systémique. C'est du moins ce que confient différents interviewés de notre échantillon.

☒ L'approche de réduction des méfaits

Plusieurs intervenants travaillant dans des services à l'externe considèrent que l'intervention en matière de gangs doit offrir des solutions alternatives au jeune, en vue de l'amener à combler ses besoins de façon positive. S'appuyant sur l'esprit d'initiative de l'intervenant pour définir des moyens adaptés de stimuler la créativité du jeune en vue de l'amener vers des choix plus constructifs qui permettent néanmoins la satisfaction de ses besoins, cette approche s'apparente à celle d'interventions développées en toxicomanie, notamment dans son aspect relié à la réduction des méfaits :

Les notions d'intervention auprès des jeunes de gangs, je peux les transposer dans une autre problématique, même chose pour ma formation sur les drogues : la diminution des méfaits, ne pas être drastique. Il faut cheminer avec le jeune, l'amener à trouver ailleurs ce qu'il cherche auprès des gangs. [Catherine]

Les avantages que présenterait une approche basée sur la réduction des méfaits pour les jeunes associés aux gangs se trouvent dans les principes de base de cette approche. En effet, celle-ci fait appel tant à la compréhension empathique de l'intervenant qu'à son savoir faire, pour l'amener à intervenir au bon moment. Également, l'approche de réduction des méfaits est une démarche qui se préoccupe du mode de vie du jeune, une dimension très importante, estiment les intervenants, dans le traitement d'une problématique de gang, puisque le jeune associé aux gangs ou à risque de le devenir adopte souvent un régime de vie qui le prédispose et l'expose tout à la fois à la fréquentation du monde des gangs. Chez les jeunes associés aux gangs, le style de vie constitue un aspect important de la problématique, notamment s'agissant de leurs fréquentations et de la consommation de drogues.

Ces jeunes ne sont pas toujours prêts à abandonner le gang que ce soit étant donné les besoins qu'ils vont y combler ou les affinités qu'ils partagent avec des amis qui en font partie ou, encore, par crainte de représailles. Ce sont, en somme, des jeunes qui cherchent à satisfaire des désirs ou à réaliser des rêves, des caractéristiques semblables à celles d'individus aux prises avec un problème de toxicomanie.

Selon plusieurs intervenants, les jeunes associés aux gangs ne le sont pas à temps plein. Ces intervenants envisagent de créer, de façon progressive, une distance entre le jeune et le monde des gangs en l'amenant à trouver réponse à ses besoins ailleurs que dans les gangs. Par réduction des méfaits en matière de gangs, les intervenants entendent donc un retrait graduel de cet univers et un processus de désaffiliation où la sécurité et la protection du jeune sont assurés par les intervenants :

Je trouve qu'intervenir en matière de gangs s'apparente à l'intervention en toxicomanie, avec la réduction des méfaits à partir de la situation du jeune. Il s'agit de voir ce qui pose problème, qu'est-ce qui ne pose pas problème, trouver des solutions vers un mieux-être par la réduction des méfaits. Du moment que le jeune se rend compte qu'il se place en danger, qu'il se met à changer ses comportements, je pense qu'on peut travailler l'essentiel en le protégeant, même s'il continue à fréquenter le gang, mais avec un niveau d'implication différent... Il y trouve réponse à des besoins d'appartenance en autant que son développement et sa sécurité soient pris en compte. [Jimmy]

Des intervenants expliquent qu'une problématique de gangs peut être reliée à un problème de consommation de drogues chez un jeune. À cet égard, la réduction des méfaits peut s'avérer doublement pertinente, en s'adressant au jeune tant pour les problèmes associés aux gangs que pour ceux liés à sa consommation. La relation que crée l'intervenant avec le jeune serait, dans ce cas, un élément stratégique de l'intervention. Il s'agit d'offrir au jeune, notamment en période de grande vulnérabilité, et plus spécialement durant la période entourant sa désaffiliation au gang, de l'accompagnement et des moments de réflexion :

Le gang, c'est un problème majeur, mais tout le reste de la semaine le jeune fait d'autres choses, il faut aussi s'en occuper. C'est là que le jeune peut être accroché. Là-dessus, l'approche en toxicomanie est intéressante. Elle arrive à décentrer l'intervention. Lorsque le jeune n'est pas envahi par ses activités de gang qu'il est capable de s'engager, c'est là qu'il faut établir une relation avec lui, essayer de créer une distance entre le jeune et le gang, tout en le protégeant : on prend un temps de réflexion, on se pose les bonnes questions, on essaie de comprendre ce qui arrive. Parfois, le lien avec le gang est établi sur une question de drogues : les toxicomanes perdent une part de leurs capacités à saisir les choses, il faut y aller avec une hypothèse de conditions de vie et, encore là, ça rejoint l'intervention en toxicomanie. Tous les jeunes ne sont pas dans les drogues, mais les trois quarts des jeunes le sont. C'est donc une approche de renaissance, de ré-apprentissage, de renforcement. [Jean-Marc]

L'approche de réduction des méfaits paraît donc applicable aux jeunes impliqués dans les gangs ou à risque de le devenir, et ce pour plusieurs raisons parmi lesquelles se trouve, certainement au premier plan, son orientation préventive puisque la réduction des méfaits met l'accent sur les conséquences de la problématique. Elle peut aussi être considérée comme une approche préventive au regard de ses pratiques d'information et d'éducation.

Plusieurs signalent par ailleurs qu'en plus du jeune lui-même, plusieurs systèmes autour desquels il gravite peuvent être mis à contribution afin de lui venir en aide face à une problématique de gangs. C'est ici qu'entre en scène l'approche systémique.

☒ L'approche systémique

Dans leur travail auprès d'un jeune associé aux gangs, des intervenants disent faire appel à son environnement social. Le recours à la constellation de réseaux et de systèmes (familial, scolaire, social) qui entoure le jeune pour appuyer l'intervention n'est pas sans rappeler l'approche systémique qui se traduit par une démarche qui n'est pas axée exclusivement sur le jeune.

L'approche systémique considère que la personne est influencée à la fois par ses propres intentions et celles de son entourage. La famille est un élément fondamental en approche systémique. L'idée centrale de cette approche, c'est que l'histoire de la famille agit sur le jeune. Ce dernier transporterait avec lui des valeurs, des émotions et des comportements véhiculés en premier lieu par la famille. Il faut donc s'intéresser à cette famille et, idéalement, l'impliquer dans l'intervention auprès du jeune.

L'avantage de cette approche, dans son application auprès d'un jeune membre de gang ou tenté de le devenir, réside dans le fait que l'intervenant s'intéresse au mode de vie du jeune : il observe et analyse son niveau d'engagement au sein des systèmes qui l'entourent, y compris le gang.

Face à la complexité du phénomène des gangs qui touche plusieurs aspects de la vie du jeune, une approche multidimensionnelle et globale, telle l'approche systémique, mérite d'être privilégiée, pensent plusieurs intervenants. Ceux-ci disent appliquer plusieurs des principes de cette approche d'intervention sans en donner précisément la référence théorique, comme c'est le cas pour ces intervenants :

Intervenir auprès du jeune est important, mais en tenant compte de sa famille, ses valeurs, ce que le jeune y vit et apprend ; cibler le jeune tout seul sans considérer son entourage est une intervention incomplète. [Mike]

Moi personnellement comme intervenante, je suis un des facteurs. Certes, j'ai un poids dans la balance des résultats, mais il y a aussi l'entourage, la famille, l'école et les autres personnes, ça aussi a une influence sur le résultat, positivement ou négativement. Le jeune est entouré de plusieurs systèmes qu'il faut impliquer en intervention. [François]

Un répondant va même jusqu'à prétendre que l'approche systémique constitue un incontournable pour intervenir auprès d'un jeune vivant une problématique de gang :

D'après moi, l'approche systémique est un inévitable, en intervention avec un jeune de gang, car ceci touche plusieurs dimensions de sa vie, tout son environnement social quoi ! [Jimmy]

D'autres modes d'intervention appliqués face à diverses problématiques sont aussi mis à contribution par des intervenants dans leur travail auprès des jeunes associés aux gangs.

☒ D'autres approches

Diverses approches et programmes d'intervention qui s'adressent à priori à d'autres problématiques, notamment ceux rattachés à la gestion de la violence, sont adaptés par des intervenants à une clientèle associée aux gangs.

De fait, des problématiques comme la violence sont en effet souvent reliées au phénomène des gangs. Il en est de même des carences individuelles, comme une estime de soi altérée ou les besoins d'appartenance et de valorisation non comblés. Ces dimensions sont abordées sous le couvert du développement des compétences, notamment dans le cadre du programme *Poing zéro*¹⁹ :

Le programme Poing zéro sur la gestion de la violence est appliqué aux jeunes, y compris ceux associés au monde des gangs. On y travaille l'estime de soi, les quatre sphères de Bloom, le sentiment d'appartenance, de compétence. Les jeunes tripaient de voir plus clairement l'estime de soi dont on leur parle tant. [Béatrice]

Des intervenants considèrent que les modes d'intervention mis en œuvre au CJM-IU arrivent par vagues et que, face à la diversité des problématiques et de la clientèle, il faut laisser le choix aux intervenants d'y adhérer ou non :

Il faut laisser la couleur aux intervenants. Comme là c'est le trip de la gestion de la colère, habilités sociales : Arnold Goldstein est entré ici ! Je l'ai suivie cette formation, je l'applique à certains jeunes, pas à d'autres. Là, on a tout laissé tomber de la thérapie de la réalité, pourtant ça allait bien. Il faut laisser le choix de l'intervention aux intervenants sans leur imposer. [Béatrice]

Ainsi, comme le reste de la clientèle du CJM-IU, les jeunes associés aux gangs vivraient la réalité changeante des modes, programmes et approches d'intervention.

Le CJM-IU met en œuvre une série de programmes d'intervention psychosociale et en réadaptation. À l'exception du guide d'accompagnement *Le silence de Cendrillon*, qui s'adresse spécifiquement aux jeunes filles mineures associées aux gangs ou à risque de le devenir, aucun n'a été spécifiquement conçu pour une clientèle de jeunes associés aux gangs. Toutefois, plusieurs de ces programmes peuvent s'appliquer à ce type de clientèle qui vit aussi des difficultés familiales, scolaires et sociales, pensent les intervenants rencontrés.

3.3.3 Des techniques d'intervention

Sans les relier à des programmes d'intervention en particulier, les personnes que nous rencontrons traitent des techniques d'évaluation à privilégier dans le cas de jeunes associés aux gangs. À ce titre, les intervenants citent l'importance des activités physiques et des loisirs. Certains jeunes qui rejoignent les gangs à la recherche de plaisir et de défis le feraient, en effet, à cause du manque d'infrastructure leur permettant d'avoir accès à des d'activités sportives ou de loisirs organisés, estiment les intervenants. Ces derniers considèrent que l'oisiveté chez les jeunes les expose à la fréquentation des gangs :

Que les jeunes se réunissent en gangs pour jouer au basket, ça ne me dérange pas. Un peu de caïdage pour avoir sa place, ça se faisait dans mon temps. Je l'ai joué cette game-là, ça faisait partie de l'adolescence. Il y a beaucoup d'activités qui manquent autour de ces jeunes. Ils n'ont rien d'organisé alors ils s'organisent, mais là avec des adultes délinquants qui, eux, les organisent en leur offrant mer et monde. [Paul]

¹⁹ Le projet *Poing zéro* s'adresse aux garçons et filles âgés entre 6 et 18 ans ayant subi et démontrant des comportements agressifs ou violents et vise à leur permettre d'acquérir de nouveaux modes d'expression de leur violence (description tirée du site Internet des Centres jeunesse de Montréal).

Les intervenants que nous rencontrons préconisent la création d'opportunités pour les jeunes passant par le développement d'activités pro-sociales. Ils parlent d'offrir aux jeunes membres de gangs ou en voie de le devenir des solutions de rechange qui leur permettraient de vivre des expériences satisfaisantes d'expression constructive et d'appartenance saine, pour faire en quelque sorte compétition aux gangs :

En même temps qu'on aille les arrêter dans les activités de gangs, on va leur offrir un programme d'activités, quelque chose d'autres. Si on les laisse désœuvrés, ils vont retourner dans le parc parce qu'ils trouvent quelque chose là. Dans les gangs, il y a des activités criminelles, mais il y a aussi que ça danse, ça chante, ça consomme, ça a du fun. Il faut alors offrir à ces jeunes des activités. [Claudia]

Certains intervenants expliquent comment ils interviennent en se basant sur les principes d'*empowerment*. Il s'agit alors de renforcer les habiletés et les capacités du jeune ce qui, selon plusieurs, contribuerait à la valorisation du jeune répondant ainsi à un besoin qui le pousserait à fréquenter les gangs :

On avait un jeune associé aux gangs très impliqué dans le football, alors on s'est entendu comme équipe, jamais de conséquences sur son activité préférée. Le but c'était pas de lui accorder un «nanane», mais plutôt, dans notre tête, il fallait qu'il garde cette activité-là parce qu'on ne sera pas toujours là nous autres. C'est donc garder un peu cette porte d'entrée sur cette influence sur lui. Je lui dis : «regarde, tu as gagné ta coupe cette année, c'est quoi ton rêve ? ». Nous sommes ici en plein empowerment sur les moyens à prendre, pour répondre à des désirs et combler des besoins. [Béatrice]

D'autre part, pour planifier, adapter ou réajuster l'intervention en fonction du profil du jeune, de ses besoins, de ses forces et de ses limites, les intervenants disent avoir recours à des outils cliniques qui leur servent à orienter leurs interventions.

3.3.4 Des outils d'évaluation

Plusieurs approches d'intervention ont recours à des instruments et outils cliniques conçus pour aider le praticien dans ses démarches d'intervention auprès du jeune et de sa famille. Ces outils, qui ont des fonctions diverses, servent entre autres à la description, au repérage, à la comparaison et à la prédiction des comportements, permettant ainsi à l'intervenant d'ajuster son intervention auprès des jeunes et d'assurer un suivi en fonction des capacités et des déficits de chacun. Il existe au CJM-IU une panoplie d'instruments cliniques qui font partie du *coffre à outils cliniques* pour l'intervention, le plus cité étant certainement, à l'heure où se tient la présente étude, l'inventaire des risques et besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC, *Risk and Needs Assessment Inventory*). D'ailleurs, seul ce dernier instrument a été évoqué par les intervenants rencontrés qui indiquent que les questions que renferme cet inventaire se révèlent fort pertinentes pour la planification de l'intervention auprès d'un jeune impliqué dans les gangs ou à risque de le devenir.

Les éléments qu'aborde cet instrument clinique sont en effet de nature à éclairer l'intervenant sur le risque encouru par le jeune, que ce soit du fait de ses fréquentations, de ses activités, de sa consommation ou de ses comportements, autant d'aspects qui ne sont pas étrangers au phénomène des gangs. En effet, l'on sait que les jeunes associés aux gangs vivent souvent des dangers et des difficultés rattachées à leurs fréquentations, leurs activités, leur consommation et leurs comportements.

Certains intervenants soulignent que des jeunes vont tenter de dissimuler ou de minimiser les difficultés et les risques reliés à leur association aux gangs. Ceci peut représenter un défi pour l'intervenant que cet instrument permet de relever :

L'expertise ou la théorie vont me servir pour asseoir l'intervention, comme le Risk and Need qui détermine les facteurs de risque reliés à l'agir délinquant commis par le jeune, je l'utilise pour les jeunes associés aux gangs aussi. [Marielle]

Encore une fois, il faut noter que cet instrument clinique est utilisé avec tous les jeunes contrevenants et pas seulement avec ceux associés aux gangs qui sont, par conséquent, évalués comme les autres en fonction de leur statut de jeunes contrevenants et non de membres de gangs :

Nous, on utilise avec tous les jeunes ici en jeunes contrevenants, le Risks and Needs pour l'échelle des besoins. C'est un programme basé sur le Jesness avec 8 zones à travailler, comme la toxicomanie, la famille, l'éducation, loisirs, personnalité et la zone des pairs. [France]

Étonnamment, les intervenants n'ont pas fait mention du guide d'accompagnement *Le silence de Cendrillon* conçu pourtant spécifiquement pour adresser la problématique des gangs lorsque des jeunes filles sont impliquées ou à risque potentiel d'être impliquées dans la prostitution juvénile par des gangs. Nous ne pouvons apporter aucune explication à cette observation qui mériterait toutefois une attention particulière.

3.3.5 *Le jeune comme cible de l'intervention*

De fait, on a pu noter qu'en abordant les stratégies, outils et techniques d'intervention, les interviewés paraissent placer le jeune au centre de leur intérêt plutôt que le phénomène des gangs. Les intervenants estiment que la cible première dans leur intervention doit être le jeune. Le phénomène de gangs est, quant à lui, disent-ils, du ressort des forces policières.

Cette centration sur le client est au cœur du processus thérapeutique en relation d'aide. En canalisant leurs énergies vers le jeune et ses besoins et en reléguant aux policiers le traitement des manifestations du phénomène de gangs auquel les jeunes sont associés, les intervenants rencontrés indiquent clairement comment ils considèrent important que les champs de compétence des différents intervenants soient clairement définis et reconnus. Ainsi se trouverait circonscrit le rayon d'action de chacun :

Ma centration est sur le jeune, je ne peux rien faire pour enrayer le phénomène des gangs à Montréal, je ne peux que le comprendre, c'est plutôt le jeune qui est ciblé. [Mike]

Moi, je n'ai aucun pouvoir sur le gang. Moi, j'interviens où j'ai un pouvoir d'influence sur le jeune. [Béatrice]

La centration de l'intervention est sur le jeune comme individu. Ceci a un impact sur le gang lorsque le jeune se met à bouger, mais moi, mon champ, c'est plus le jeune. Les gangs, eux, je laisse ça à la police. [Isabelle]

Nous, on a peu d'impact sur le gang, c'est plutôt les services de police qui s'en occupent, mais je pense qu'on doit se centrer et se concentrer sur le jeune et les objectifs visés. [Jimmy]

3.3.6 Les objectifs visés par l'intervention au CJM-IU

L'objectif de l'intervenant au CJM-IU n'est pas de résoudre le problème des gangs, affirment ceux que nous rencontrons, mais plutôt d'aider le jeune, en tant qu'individu, à se développer et à développer ses compétences afin qu'il puisse faire d'une façon appropriée face au(x) problème(s) qu'il vit. En aidant le jeune à acquérir des compétences et des habiletés, l'intervenant vise à lui permettre de se projeter dans l'avenir et de pouvoir faire face à d'autres problèmes et d'autres défis ultérieurement. Les résultats recherchés devraient non seulement se constater à court terme mais aussi se répercuter à plus long terme, précisent les répondants.

Cette stratégie peut venir en aide à plusieurs jeunes qui seraient associés aux gangs. Ces jeunes sont souvent à la recherche d'acceptation et de valorisation. En plaçant le jeune au centre de son intervention, l'intervenant choisit de poser sur lui un regard exempt de jugement, de manière à favoriser le développement de son potentiel. C'est parfois en quête de reconnaissance et de confiance que le jeune s'implique dans les gangs. En offrant une relation rassurante et un accompagnement authentique, l'intervenant peut amener celui qui vit des difficultés relationnelles, comme c'est le cas de plusieurs jeunes associés aux gangs, à être plus réceptif à l'intervention et, ultimement, à s'engager dans un processus de changement qui pourrait conduire le jeune de gang à réussir sa désaffiliation aux gangs. Tel est le portrait que dressent plusieurs intervenants de l'orientation de leur pratique.

Dans l'intervention auprès de jeunes associés aux gangs, les intervenants estiment qu'il faut se fixer des attentes réalistes. Certains précisent que le jeune doit être amené à fonctionner sur un mode d'affirmation de soi plutôt qu'être en quête de reconnaissance et de valorisation de la part de ses pairs. Ils ajoutent que le jeune doit être amené à prendre conscience de sa réalité, ce qui n'est pas toujours le cas. On donne ici l'exemple une situation où le jeune serait utilisé sans en être conscient. Une fois le jeune sensibilisé et conscientisé vis-à-vis de sa situation, il devra faire des choix qu'il sera appelé à assumer. L'intervenant devra, pour sa part, l'aider à cheminer dans la direction fixée, sans dramatiser ni juger, et fixer au jeune des buts à atteindre qui tiennent compte de ses capacités et de sa réalité. Tel est l'avis de ces intervenants:

Les objectifs, c'est d'abord le réalisme, pas dramatiser. Les jeunes ayant commis des délits, oui il faut les arrêter, mais il ne faut pas voir ça pire que c'est. [Lisette]

Les objectifs fixés doivent être réalistes et reliés aux capacités du jeune, à sa situation de compromission. [Jean-Marc]

Moi, l'objectif est que la jeune devienne consciente de ce qu'elle vit, de ce qui se passe : si tu es victime, et que tu en deviens consciente, après cela le choix t'appartient. [Fabiola]

Les objectifs seraient un ensemble de petites choses, ne pas porter de jugements, ne pas penser au miracle, ne pas placer des attentes irréalisables, mais des objectifs mesurables au niveau du jeune et non au niveau de l'intervenant. Il faut y aller avec la réalité de la jeune. Il y a des filles qui nous appellent pour faire des témoignages de succès.... [Isabelle]

En vue d'atteindre les objectifs fixés dans leurs interventions auprès des jeunes, des répondants signalent avoir besoin de ressources qui les aident dans leur entreprise.

3.3.7 Les ressources

En ce qui a trait aux ressources disponibles pour soutenir l'intervention, des répondants mentionnent leur propre personnalité, une certaine sécurité personnelle, de même que la formation et, aussi, l'expérience de travail comme autant d'atouts.

En citant leur personnalité et leur sécurité personnelle comme étant des ressources importantes en matière d'intervention auprès des jeunes, des intervenants expliquent qu'ils considèrent que l'assurance que dégage leur attitude diminue leur propre vulnérabilité face au phénomène des gangs :

Ce qui me sert le plus, c'est moi-même, par ma personnalité et par la sécurité personnelle que j'ai acquis. Je le dis à mes stagiaires : « ton premier outil de travail, c'est toi-même ». La vulnérabilité vient de l'insécurité personnelle chez ceux qui se laissent impressionner. [Fabiola]

L'expérience de travail, aussi considérée comme une ressource importante en intervention, est souvent associée aux connaissances acquises sur un sujet. Dans le cas présent, c'est surtout les connaissances fournies par la formation sur les gangs donnée au CJM-IU qui sont mentionnées. En effet, plusieurs s'entendent pour dire que cette formation donnée par les experts de la *Pratique de pointe GANGS* a joué un grand rôle dans la compréhension et la démystification du phénomène.

La particularité de cette formation, qui est de mettre l'accent sur le jeune impliqué dans les gangs ou à risque de le devenir plutôt que sur le phénomène des gangs, est d'ailleurs mentionnée par plusieurs intervenants qui y voit un élément fondamental qui les aide à intervenir auprès de ces jeunes :

La formation donnée par X. et Y. est très intéressante. Elle décrit la réalité de nos jeunes des gangs. On y apprend à démystifier le phénomène des gangs, son fonctionnement. On y apprend comment faire la différence. [Richard]

Considérant l'importance du contenu de la formation sur les gangs donnée au CJM-IU, certains intervenants suggèrent que celle-ci soit reprise sur une base annuelle et que son contenu soit mis à jour de manière à faire état des nouvelles informations et des changements associés au phénomène des gangs dont nous avons traités dans la recension des écrits. Cette suggestion fait référence aux transformations que connaît le phénomène et au besoin des intervenants d'être informés des nouveaux développements qui marquent le milieu des gangs, ceci dans la perspective de planifier des interventions en fonction de la réalité actualisée du phénomène. En effet, si l'intervenant effectue des interventions en se basant sur d'anciennes informations, prescrites ou simplement dépassées, l'efficacité de cette intervention risque d'être compromise :

La formation que j'ai eue avec X. et Y. sur les gangs pour la deuxième fois m'a permis de rafraîchir des choses. On devrait avoir une fois par année une mise à jour sans reprendre tout le contenu en mettant l'accent sur ce qu'il y a de nouveau comme les gangs au niveau des filles. [Marielle]

Certains prétendent que la ressource qui serait la plus susceptible de les aider dans leurs interventions auprès des jeunes associés aux gangs serait constituée de la combinaison de leur expérience avec la formation sur les gangs offerte au CJM-IU. En effet, la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation et la complémentarité entre des connaissances théoriques et d'autres pratiques représenterait une source substantielle d'aide pour les intervenants dans leur travail auprès des jeunes associés aux gangs :

Je pense que ce qui m'aide en intervention avec ces jeunes, c'est la combinaison expérience et formation. [Mike]

Mon expérience de travail auprès des jeunes en elle-même peut m'aider, m'aide, mais je serais limité dans mes interventions sans les connaissances de la formation. [Mike]

Enfin, certains expliquent qu'en plus des connaissances acquises et de leur expérience pratique face au phénomène des gangs, il y a aussi leur propre implication dans les activités professionnelles reliées au sujet des gangs qui vient influencer leur pratique. Ces répondants font ici référence, entre autres, à la *structure gangs* mise en place au CJM-IU, qui les amène à s'impliquer à titre de membre dans des comités de site ou comité de suivi sur les gangs ou à jouer le rôle de personne ressource auprès de leurs équipes respectives. Ils leur arriveraient ainsi de soutenir des collègues dans des dossiers impliquant des jeunes aux prises avec une problématique de gang :

Ce qui m'aide, et beaucoup, c'est la formation au CJM, l'implication dans le comité de site, l'expérience, tout cela va démystifier le phénomène pour moi. [Jimmy]

Le défi que présente l'intervention face au phénomène des gangs dicte l'implication de différents partenaires concernés par la situation des jeunes touchés de près ou de loin par la problématique. Sur ce point, tous s'entendent.

Le partenariat est d'ailleurs au centre des préoccupations du CJM-IU, notamment depuis l'avènement de *l'approche milieu* au lendemain des mouvements de restructuration survenus au début des années 1990.

3.3.8 La collaboration partenariale

L'intervention auprès des jeunes en difficulté nécessite l'implication, l'alliance et la coopération de différents acteurs, reconnaissent les intervenants interviewés. Face aux jeunes associés aux gangs, les intervenants du CJM-IU sont appelés à mobiliser autour d'eux d'autres ressources, en vue d'une intervention concertée. Le plan d'action 2001-2004 mis de l'avant par le CJM-IU identifie d'ailleurs clairement la concertation et le développement d'actions en lien avec les différents partenaires parmi les objectifs à atteindre.

En matière de gangs de rue, les partenaires cités par les intervenants sont dans l'ordre la famille, la police, le secteur scolaire et les CLSC.

☒ La famille

La famille du jeune associé aux gangs est invitée à participer au plan d'intervention autant à l'interne qu'à l'externe et ce, que le jeune soit placé en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de la *Loi sur la justice pénale pour les adolescents*, de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

La collaboration avec la famille, admettent les intervenants rencontrés, n'est pas toujours au beau fixe et serait souvent ponctuée de difficultés reliées en premier lieu au fonctionnement de la famille. Certaines familles sont décrites comme trempant elles-mêmes dans la criminalité, facilitant ainsi l'enlèvement du jeune dans la délinquance. L'implication d'un ou de plusieurs membres de la famille dans le milieu des gangs, on l'a vu, est présenté par certains intervenants comme un élément qui favorise l'implication du jeune dans les gangs :

Il y en a que j'ai suivi avec des parents eux-mêmes dans la délinquance, ce qui facilite et donne des conditions aux jeunes pour des activités de délinquance et de gangs, il grandit là-dedans. [Jean-Marc]

À l'inverse, pour certains parents ayant trempé dans le milieu des gangs, leur propre expérience servirait de leçon à tirer pour le jeune, notent différents intervenants. Ces parents, expliquent-ils, ne veulent pas que leur enfant adopte un mode de vie et des comportements qui le rapprocheraient du milieu des gangs. L'expérience vécue par ces parents auprès des gangs et les conséquences en ayant découlé seraient alors présentées au jeune dans le but de le dissuader de s'engager sur la même voie.

L'implication de la famille dans le processus d'intervention n'est donc pas chose acquise de dire les intervenants. La vulnérabilité de certaines familles qui vivent un sentiment d'échec face à la situation de leur enfant demande une attitude de compassion et de compréhension de la part des intervenants.

L'intervenant aura alors, par une approche inclusive, à gagner ces parents à sa cause. Il doit, pour ce faire, parvenir à les impliquer dans le processus d'intervention visant leur enfant et ce, à travers une communication directe concernant la situation de ce dernier. Des intervenants parlent même de complicité avec les parents :

Avec la famille, la collaboration n'est pas acquise. Quand le jeune arrive au centre, les parents sont aussi blessés que le jeune, ils vivent un sentiment d'échec. Il faut les comprendre, les amadouer eux aussi. [Fabiola]

La collaboration des parents dépend de l'approche que l'on a avec ces parents, qu'ils sachent qu'ils ne sont pas jugés, qu'ils se sentent à l'aise. Le processus de leur engagement se fait à travers des rencontres, la communication, les mettre au courant concernant leur jeune... [Jimmy]

De plus en plus, il faut travailler avec la famille car c'est dans la famille que les choses se passent. Il faut des parents complices sinon le jeune va retomber facilement. [Marielle]

Selon plusieurs approches d'intervention, les parents restent les mieux placés pour aider leur enfant. Qu'il s'agisse de développer des habiletés, de consolider des acquis ou de modifier des comportements, la famille joue un rôle important. Pour la plupart des jeunes en difficulté placés au CJM-IU, l'implication de la famille dans l'intervention revêt une importance capitale. Ce rôle prépondérant de la famille dans l'intervention au CJM-IU été mis en évidence de manière encore plus prégnante depuis l'avènement du « virage milieu » présenté au chapitre traitant de la recension des écrits.

Face à une problématique de gang, la famille devient un partenaire particulièrement important en raison de son rôle vital, que ce soit en prévention ou en intervention auprès du jeune associé aux gangs. Ne dit-on pas que les jeunes vont chercher dans les gangs une nouvelle famille ? Mais les familles n'offriraient pas toutes les mêmes possibilités de collaboration. D'une part, il y a celles qui refusent de collaborer et, d'autre part, il y a celles qui, a priori, seraient incapables de le faire. Dans ce dernier cas, des interventions permettant de développer les habiletés parentales devraient d'abord être envisagées.

⊗ La police

De l'avis de certains intervenants, la police ne jouerait pas qu'un rôle répressif vis-à-vis du phénomène des gangs ; son intervention prendrait aussi, dans certains cas – entendre ici, plutôt de la part de certaines personnes – une forme de relation d'aide. L'implication policière dans la relation d'aide offerte aux jeunes associés aux gangs est alors perçue comme un support à l'intervention. L'orientation communautaire nouvellement développée au sein de la police, et plus spécialement du SPVM, et des relations privilégiées entre certains policiers et certains intervenants du CJM-IU donneraient à ce partenariat un ton de complémentarité.

En effet, des intervenants confient que le processus de collaboration n'est pas toujours soumis à des procédures administratives, en particulier lorsqu'il est simplement question d'échanges d'informations entre le CJM-IU et le SPVM. Des intervenants disent avoir recours à des contacts personnalisés avec certains policiers pour échanger des informations :

Pour moi, collaborer avec le corps policier, c'est collaborer avec tel ou tel policier. Ça veut dire créer des liens, des contacts personnels, professionnels. Si je connais tel policier, ça fait que je lui apporte un éclairage sur l'intervention ; lui m'apporte des informations. Ça se recoupe les informations qu'on va avoir chacun de son bord, je pense que c'est vraiment développer des contacts. On n'a pas le même mandat mais les mandats peuvent être complémentaires. [Jimmy]

Cette manière de procéder, à travers des relations privilégiées, serait toutefois fonction de la stabilité du personnel tant du côté du CJM-IU, que du côté du SPVM. Ainsi, dans un contexte de mobilité du personnel, de réorganisation des services, ou dans le cas des intervenants provenant de la liste de rappel, des travailleurs occasionnels appelés à travailler dans différents services ou différentes régions, cette forme de collaboration serait difficile à réaliser, ce que déplorent certains interviewés qui critiquent d'ailleurs assez sévèrement cette forme de collaboration plus personnelle que professionnelle :

C'est sûr que la collaboration avec les policiers, les écoles ou autres institutions est importante. Ce qui permet cette collaboration, c'est la stabilité des emplois. Dans le fond, il y a des intervenants qui vont être frustrés parce qu'ils se disent : j'ai essayé, ça n'a pas marché. Lui, il fait un téléphone ou deux, il connaît le commandant de la police. Les contacts on en revient à ça, je trouve ça injuste. Je me dis : « dans le fond on a un contact et oups ! Ça passe ». On est en relation humaine et c'est peut-être normal, ça fait un peu mafieux, ça fait clique... [Bernard]

Des intervenants indiquent que, plus largement, depuis l'implantation de la police de quartier le Service de police de la Ville de Montréal s'impliqueraient dans des initiatives et des projets à caractère préventif, notamment en participant à des rencontres d'information adressées aux parents et aux jeunes. Ainsi, la collaboration entre le SPVM et le CJM-IU ne serait pas affectée par le décalage entre les mandats des deux organismes ; certains intervenants y verraient même là, encore une fois, une certaine complémentarité. Certes, les policiers sont chargés de la répression de la délinquance, y compris celle associée aux gangs, mais le virage communautaire que connaît le service de police donnerait lieu, à certains égards, à des points de croisements entre répression et prévention :

Il y a la répression policière, oui, mais depuis l'avènement de la police de quartier le but est de se rapprocher, de faire de la prévention. J'ai vu des policiers qui font de la vraie prévention. Dans les projets de partenariat avec le CJM et le CLSC, des corps policiers informent des parents, rencontrent des jeunes : véritable projet de prévention. [Isabelle]

Plus spécifiquement, des intervenants rappellent que le SPVM aurait pris part à plusieurs projets de prévention, dont le programme *Connais-tu ma gang?*, destinés aux parents de jeunes impliqués dans des gangs ou à risque de le devenir. Une campagne de sensibilisation plus large a suivi la mise en œuvre du programme. La population dans son ensemble a alors été informée, par l'entremise des médias, sur le phénomène des gangs²⁰.

⊗ Les écoles

Le secteur scolaire fait partie du réseau de partenaires sociaux appelés à collaborer avec le CJM-IU. Des interviewés laissent entendre que les intervenants du CJM-IU et le personnel scolaire appelés à collaborer feraient souvent face à des difficultés concernant les jeunes placés au centre jeunesse qui fréquentent le secteur scolaire régulier. Rappelons que les jeunes présentant des graves problèmes de comportement et ceux placés en vertu de la LSJPA sont admis dans des écoles dites spéciales de la Commission scolaire de Montréal s'associant au CJM-IU, telle l'école *La lancée* située sur le site du centre de réadaptation du Mont-Saint-Antoine, afin d'y poursuivre leur cheminement scolaire.

Mais il arrive que des jeunes placés au centre jeunesse fréquentent le secteur scolaire régulier. Ceux-ci sont généralement décrits comme vivant un cheminement scolaire ponctué d'embûches et de difficultés, et comme étant particulièrement turbulents. Ce faisant, ils constitueraient une source de préoccupation et de tracas tant pour les parents que pour les intervenants du milieu scolaire et du CJM-IU. Leurs difficultés seraient liées à des problèmes d'absentéisme et de comportements.

²⁰ Une description plus précise de ce programme a été faite dans la section traitant des «sources des connaissances » accessibles aux intervenants du CJM-IU.

Les intervenants du CJM-IU rencontrés dans le cadre de ce mémoire ont fait preuve dans leurs propos d'une certaine compassion envers les intervenants du système scolaire, mettant l'emphase sur le manque de ressources disponibles dans les écoles :

Je pense que les intervenants ne sont pas à blâmer à l'égard des écoles, on doit pas les blâmer de vouloir rejeter nos jeunes en difficulté... Les écoles manquent de ressources. Si la T.S. va voir le jeune une fois par semaine à l'école, c'est pas assez pour l'école. Ils se sentent seuls. Exemple : il y avait une entente avec l'école de ne pas renvoyer le jeune. Ce dernier faisant le bordel en classe, il se retrouve dans le corridor ou bien là, on me le renvoie au bureau... Le renvoyer soulage l'école, mais ... Il y a du bon vouloir, mais chacun de nous vit ses impuissances face à l'intervention. [Marielle]

En citant l'exemple des difficultés d'application d'une entente entourant les conséquences face à des problèmes de comportement manifestés par un jeune du centre jeunesse en milieu scolaire régulier, des intervenants évoquent le problème des suspensions scolaires que vivent certaines unités de réadaptation qui se retrouvent parfois aux prises avec plusieurs jeunes en suspension scolaire et ce, pour plusieurs jours.

On l'a vu au chapitre portant sur la recension des écrits pertinents à notre propos, pour plusieurs auteurs, l'école serait un point névralgique pour les jeunes vivant une problématique de gang ; l'école peut être un lieu privilégié de rencontres, de fréquentations ou de transactions entre des membres des gangs. Que ce soit aux alentours ou à l'intérieur même de l'école, les jeunes impliqués dans des gangs et ceux à risque de le devenir seraient exposés au phénomène des gangs et susceptibles d'y être l'objet d'une forme de recrutement.

En dépit de l'importance qu'on accorde dans la littérature au contexte scolaire par rapport au développement du phénomène des gangs, les intervenants du CJM-IU que nous avons rencontrés n'ont pas mentionné spécifiquement les jeunes associés aux gangs, en abordant la collaboration entre le CJM et le secteur scolaire ; ils parlaient alors plus largement des jeunes qui présentent des problèmes de comportement ou d'apprentissage.

⊗ Les CLSC

En abordant le sujet du partenariat entre les CLSC et le CJM-IU, les répondants n'ont pas non plus fait spécialement mention du phénomène des gangs ou des jeunes associés aux gangs, pas plus que lorsqu'il était question du partenariat entre le milieu scolaire et le CJM-IU. Ceci laisse supposer que les intervenants associent sans distinction le phénomène des gangs aux autres problématiques vécues par les jeunes, lorsqu'il est question de partenariat.

En matière d'intervention, le partenariat entre les CLSC et le CJM-IU ne paraît pas aller de soi. De l'avis des intervenants du CJM-IU rencontrés, la collaboration entre ces deux organismes du réseau des services de santé et des services sociaux se situerait encore au rang de vœux pieux :

Je n'ai pas de collaboration avec les CLSC. Ce serait intéressant de développer quelque chose un jour, mais je ne crois pas qu'il existe des fonds pour la collaboration. [Mike]

Les propos tenus par plusieurs interviewés révèlent un manque de communication et des divergences entourant la philosophie d'action de même qu'une méconnaissance du mandat du CLSC par certains intervenants du CJM-IU :

Intervenant CLSC ? Je ne sais pas c'est quoi. Je connais les CLSC mais que fait l'intervenant ? Quel service ? Quel mandat ? Je ne sais pas. [Paul]

D'autres répondants émettent plutôt des critiques à l'égard des intervenants des CLSC, leur reprochant d'être davantage absorbés par la bureaucratie et l'aspect organisationnel de leur travail, plutôt que par l'action et le travail sur le terrain :

C'est rare que je travaille avec le CLSC. Moi, je travaille plus avec les travailleurs sociaux, les parents, l'hôpital Sainte-Justine. Les intervenants du CLSC, sans être sarcastique, je dirais qu'ils sont plus centrés sur l'organisation de leur service. [Fabiola]

D'autres encore soulignent l'existence de divergences de vues entre le CJM-IU et les CLSC face à l'intervention. Selon eux, dans le traitement de différentes problématiques, les CLSC devraient assumer les aspects préventifs alors que le CJM-IU se chargerait des aspects curatifs. C'est du moins la compréhension que livre cet intervenant :

En principe, dans notre intervention, nous sommes plus dans le volet curatif que préventif. C'est ce qui fait les divergences de point de vue entre le CLSC et les CJM face à l'intervention, il y aurait une action préventive qui appartient au CLSC auprès de jeunes sans dossier CJM, c'est ce qu'a démontré l'expérience Groupes-contacts. Nous, généralement, notre énergie est canalisée sur le curatif, le volet préventif est négligé, il me semble qu'il devrait appartenir au CLSC. [Jean-Marc]

Enfin, des répondants rappellent l'historique des partenariats développés par le CJM-IU en indiquant que le rapprochement entre le CJM-IU et le SPVM, à travers des projets de partenariat, aurait été plutôt mal perçu par les CLSC. Ceci, selon eux, expliquerait les mésententes entre les deux organismes. Ces mêmes intervenants estiment que la décision du CJM-IU de privilégier le partenariat avec le SPVM serait dictée par sa préoccupation d'assurer la protection des jeunes, ce qui serait, ajoutent ces intervenants, conforme au mandat du CJM-IU :

Je dirais que les CJM ont comme choisi entre autres de prendre des ententes particulières avec les policiers, ce que les CLSC que j'ai connus ont refusé de faire. Je pense que ça nous a valu pas mal de divergence avec les CLSC qui sont un partenaire du réseau. Mais les CJM ont pris une tangente en disant : «pour notre clientèle et notre mandat, c'est important d'avoir les contacts et des rapports particuliers avec la police parce qu'on pense que ça protège mieux nos jeunes. [Bernard]

Le manque de collaboration entre le CJM-IU et les CLSC identifié par les intervenants rencontrés paraît surprenant étant donné, qu'en 1998, l'Associations des CLSC et l'Association des Centres jeunesse du Québec concluaient une entente par laquelle les deux organismes établissaient un cadre de compréhension commun définissant les responsabilités de chacun et les zones de collaboration susceptibles d'augmenter la qualité et la continuité des services.

En septembre 2001, le CJM-IU et des représentants des CLSC ont uni leurs efforts à ceux d'autres établissements du réseau en vue de réaliser une démarche commune d'harmonisation du «Guide de collaboration CLSC/Centres jeunesse» tenant compte des réalités des différents partenaires impliqués. Dans ce guide, les CLSC et les CJM reconnaissent l'importance de collaborer dans le respect de leurs mandats respectifs définis par l'entente cadre intervenue entre les deux organisations, ceci en vue d'assurer un accès aux services offerts par les deux organisations aux enfants, aux jeunes et aux familles en difficulté.

Au CJM-IU le terme « mandat de l'établissement » fait plutôt référence à la « mission de l'établissement », laquelle prévoit, en vertu des différentes lois régissant la prise en charge des jeunes (LSJPA, LPJ, LSSSS,...) des mandats précis touchant les différents types de clientèles desservies par l'établissement (jeunes contrevenants, jeunes en situation de compromission, familles en difficulté...) et des services à offrir (responsabilisation, protection, aide et support). Qu'en est-il de la compréhension et de la reconnaissance de cette mission par les intervenants de CJM-IU ?

3.4 La mission du CJM-IU telle que vue par les intervenants du CJM-IU

En vue d'explorer la compréhension que les répondants avaient de la mission du CJM-IU, nous avons dû leur présenter une version écrite de cette mission communément appelée « mandat de CJM-IU » afin de s'assurer que celle-ci était connue des intervenants rencontrés. Plusieurs d'entre eux ont pris le temps de lire l'imprimé avant de nous répondre. Cet imprimé se présentait comme suit :

Notre mission

« Les enfants, les jeunes et leur famille, une priorité à Montréal »

En vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC maintenant LSJPA) ainsi que des dispositions du *Code civil* relatives à l'adoption et à la médiation familiale, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes, a des mandats précis à remplir auprès des jeunes en difficulté et leur famille :

- il est garant de la protection des jeunes dont la sécurité ou le développement est compromis;
- il aide les jeunes ainsi que les mères qui connaissent des difficultés graves d'adaptation à retrouver les capacités et l'équilibre nécessaires pour fonctionner dans leur milieu ;
- il amène les jeunes qui commettent des délits à mettre fin à leur comportement délinquant et à prendre leurs responsabilités face à la société.

Pour être en mesure d'apporter une solution à ces diverses situations, le Centre jeunesse de Montréal doit, d'abord et avant tout, soutenir les parents et restaurer leurs responsabilités et leurs capacités. Le Centre jeunesse de Montréal s'appuie également sur les ressources de la communauté et sur le réseau d'établissements et d'organismes qui interviennent auprès des jeunes et des familles.

Malgré l'adoption de cette procédure, nous avons relevé une certaine confusion dans la compréhension de la mission du CJM-IU par les intervenants. Certains allaient même jusqu'à avouer candidement leur ignorance de cette mission :

Écoute, je ne connais pas le mandat du CJM, sans blagues ! Oui il y a une mission, un mandat, mais je m'en souviens plus ou moins, bref un mandat curatif quoi ? [Béatrice]

Lorsque nous lui avons demandé si la mission du CJM-IU lui paraissait claire, un répondant a fait référence à plusieurs mandats, en y associant les objectifs et les attentes fixés dans le plan d'intervention et en citant, comme exemple, les modalités entourant les heures d'entrées et de sortie du jeune et la fréquentation scolaire qui sont des éléments qui relèvent du plan d'intervention du jeune en placement :

Souvent, on a des mandats qui stipulent que le jeune doit respecter les heures d'entrée, qu'il doit aller à l'école. Lorsque ces objectifs sont atteints, on n'a plus de mandat de travailler autre chose. [Mike]

D'autres ont associé la mission du CJM-IU au code de conduite éthique dont s'est doté l'établissement en vue de préciser les droits des usagers et les conduites attendues de la part des employés, lequel code exige la confidentialité dans le traitement des informations concernant les jeunes et leurs familles :

La clarté du mandat CJM ? Ben oui. Ce que je veux dire, c'est que ça change souvent. Je n'ai pas à les relire, mais ce qui revient, c'est qu'on a une mission au CJM par rapport aux jeunes, comme ce qu'il faut faire dans le respect des droits et de la confidentialité, puis ces choses-là. [Richard]

En faisant référence aux jeunes associés aux gangs, des intervenants indiquent que la mission du CJM-IU en protection de la jeunesse peut conduire à la prise de décision du retrait du jeune de son milieu et à son placement dans des unités où l'on trouve plusieurs jeunes associés aux gangs. Ces intervenants soulèvent à nouveau, à cette occasion, la question de l'adéquation du placement dans une même unité de plusieurs jeunes associés aux gangs. En effet, ceci a déjà été mentionné, une telle cohabitation représente un véritable défi pour l'intervenant qui fait alors face à des possibilités de contamination, d'influences et d'intimidation :

En mandat de protection dans le phénomène des gangs, quand on a besoin de retirer le jeune (de sa famille), avec les places qu'on a... "Bof" ! on ne répond pas vraiment. Mais ce n'est pas la solution miracle non plus de retirer un jeune à cause de son appartenance à un gang. Le jeune peut se ramasser avec des jeunes des gangs dans la même unité ou le même foyer. [Carole]

D'autres intervenants encore comprennent la mission du CJM-IU comme étant à deux niveaux. Il y aurait ainsi un volet légal et un autre social, les deux devant être poursuivis en complémentarité. Dans le premier cas, les intervenants font référence aux lois qui guident l'action de l'établissement (LPJ, LSJPA, LSSSS) citant, notamment, les pouvoirs que confèrent ces législations aux Directeurs de la protection de la jeunesse conformément à la LPJ et aux délégués jeunesse en vertu de la LSJPA. Dans le deuxième cas, il est question du mandat de traitement et de réadaptation qui vise la clientèle du CJM-IU :

On a un mandat auquel on doit répondre, un mandat social, et un mandat légal. Quand on a un jeune sous la loi JC et qu'on doit lui offrir des services d'encadrement, ça répond à la fois à la mission du CJM et aux besoins du jeune. [Jimmy]

De par la nature de leur implication, certains intervenants du CJM-IU sont investis de deux mandats qui peuvent être vus comme étant contradictoires ou complémentaires. Une partie de la clientèle du CJM-IU se trouve en effet soumise à un double statut. En effet, un certain nombre de jeunes y sont admis à la fois en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et également sous le coup de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Ces ramifications dans la mission du CJM-IU semblent être une source de confusion pour divers intervenants qui avouent y perdre parfois leur latin.

Finalement, notre questionnement se tourne vers les retombées de l'intervention s'adressant à des jeunes associés aux gangs. On se demande, en outre, comment les résultats de l'intervention sont estimés par ceux qui la pratiquent ?

3.5 Les résultats de l'intervention et ses retombées telles que perçues par les intervenants

Au moment d'aborder la dimension des résultats et des retombées de l'intervention, nous avons constaté, qu'à certains moments, les explications données par des intervenants étaient chargées d'émotions. Les intervenants souhaitent que leurs interventions portent fruits.

Face à l'absence de résultats immédiats, des répondants ont fait allusion à la possibilité d'obtenir des résultats sur une longue échéance plutôt qu'à court terme. Plusieurs expriment une ambivalence entre leur déception face au fait que les résultats de leurs interventions ne leur seraient pas directement accessibles et un sentiment de satisfaction vis-à-vis de leur rôle, qu'ils décrivent comme étant axé sur l'accompagnement du jeune et le renforcement positif de son potentiel. Pour illustrer leur optimisme en regard de leur travail, plusieurs intervenants utilisent l'expression « semer », allusion faite aux résultats obtenus à long terme. Certains disent croire à un déclic ou un choc susceptible de se produire à un moment donné dans la vie du jeune, le ramenant à une intervention passée qui viendrait l'aider des années plus tard. Ils estiment ainsi qu'une intervention pourrait aider longtemps après qu'elle ait eut lieu, au moment le plus inattendu :

Moi je pense qu'on arrive à semer, mais arriver à nos objectifs immédiatement, je ne pense pas que c'est du travail à court terme mais on arrive à semer.... [Fabiola]

Moi, je me dis que je sème des graines. Peut être qu'il n'y a pas de terrain pour ça maintenant, mais arrivera un choc aux jeunes à un moment donné, puis il y aura une phrase, un mot qui aura été dit, qui pourra germer. Je suis peut-être bien naïve encore malgré mes 25 ans de service, (rires). [Marielle]

Sur un ton teinté de déception, d'autres intervenants trouvent frustrant, au contraire, que l'intervention ne puisse pas avoir des effets immédiats et le fait que les résultats obtenus ne soient bien souvent pas observés par le prestataire du service :

Depuis 30 ans, mon constat c'est que le travail avec les ados, les retombées, ce n'est pas nous qui les voyons, c'est juste frustrant. Ce serait peut-être très décevant de voir que, dans le fond, l'intervention n'a pas tant d'impact que ça dans l'immédiat, mais sur plusieurs années. Quand tu travailles avec les 15-16 ans, tu ne fais que semer mais tu ne vois jamais le résultat. [Bernard]

Des répondants disent se contenter des témoignages faits par des jeunes qui leur donneraient des nouvelles gratifiantes de leur réussite :

Les résultats ? Il y a des jeunes qui nous appellent pour faire des témoignages de succès, c'est assez ! [Isabelle]

Enfin, malgré la complexité de l'intervention menée auprès des jeunes associés aux gangs, l'interférence des dimensions sociologiques et psychologiques, l'incertitude des collaborateurs et la modestie des ressources à leur disposition, selon leurs propos, certains, comme cet intervenant, livrent un message d'espoir :

S'il n'y avait pas d'espoir, je ne serais pas ici. Quand j'interviens avec les gars de gangs, j'en ai de l'espoir. Quand je disais qu'y en a qui ont allumé, y en a qui ont éteint en sortant. La majorité des délinquants, pas seulement les gars de gangs. Tu intervies avec eux à 17 ans, ils font des folies jusqu'à 25 ans. À 25 ans avec son char, sa job, sa femme, il te rappelle pour te dire : « tu te rappelles quand tu m'as dit ça ». Il s'en rappelle mais juste à l'âge de 25 ans. Mon espoir est que quelque chose lui passe par la tête même à 25 ans. La semence peut être longue avant de germer, c'est ça mon espoir, qu'il se rappelle de quelque chose. [Paul]

En dépit donc des résultats qui tardent à venir et que la plupart des intervenants disent ne pas voir concrètement dans l'immédiat, plusieurs parlent encore avec enthousiasme de leur travail en relation d'aide. Tel est le cas de cet intervenant provenant du secteur scolaire à l'intérieur du CJM-IU qui décrit philosophiquement son travail comme étant celui d'aider les jeunes à se bâtir un projet de vie en renforçant leur confiance en eux-mêmes :

Les retombées, on n'en voit pas tout de suite, mais moi, j'ai encore la flamme sacrée. Après 25 ans, j'aime ce que je fais. Ces jeunes-là, il faut les amener à croire en leurs possibilités : exemple, ce jeune qui creuse un trou de 25 pieds mais qui oublie l'échelle pour remonter. Nous, on est cette échelle et il faut monter les marches, une par une. Moi, j'étais chanceux, j'étais un enfant aimé alors si je peux guider le jeune dans ce sens-là. Je dirai aussi «qu'il ne faut jamais juger un individu sans avoir fait un mille dans ses bottes», [proverbe]. C'est l'image que j'ai de ces jeunes, de la clientèle et de l'espoir qui me stimule. [Richard]

Notons, finalement, qu'en abordant le sujet des résultats et des retombées de l'intervention, les répondants, encore une fois, ne mentionnent que rarement les jeunes associés aux gangs spécifiquement. Ils répondent plutôt en faisant référence aux jeunes en difficulté d'une façon générale.

Notre entretien avec les intervenants interviewés dans le cadre de ce mémoire au sujet de l'intervention face au phénomène des gangs en centre jeunesse a fait ressortir des aspects dominants. Ainsi, les propos émis par eux démontrent leur intérêt manifeste pour intervenir auprès des jeunes associés aux gangs plutôt que de réagir au phénomène lui-même. Leur discours ne permet d'ailleurs pas, bien souvent, de constater une distinction entre les jeunes associés aux gangs et le reste de la clientèle constituée de jeunes vivant des difficultés.

L'appartenance aux gangs est, par ailleurs, perçue de la part des intervenants comme étant un symptôme qu'ils relient à d'autres difficultés ou problématiques vécues par le jeune.

L'affiliation aux gangs peut être, selon des intervenants, le catalyseur ou la réaction à un problème de consommation de produits psychotropes ou de violence que vit le jeune. Par conséquent, estiment les personnes interviewées, le traitement d'une problématique de gang ne peut se faire en vase clos.

De fait, les commentaires reçus de plusieurs interviewés laissent entendre qu'une problématique de gangs pourrait être le résultat d'interférences entre diverses difficultés que vit le jeune et les différents systèmes qui l'entourent (famille, école, pairs). Cette conception de la problématique conduit plusieurs intervenants à opter pour des approches qui impliquent et sollicitent d'autres partenaires, collaborateurs et ressources. À cet égard, la famille est citée au premier chef comme un élément fondamental de l'intervention, avec toutefois des réserves dans les propos de plusieurs intervenants qui soulignent le caractère incertain du rôle de la famille dans la collaboration avec le CJM, à cause des valeurs véhiculées par certaines familles et leur attitude qui ne concordent pas nécessairement avec les principes de réadaptation préconisés au CJM-IU.

Le partenariat avec les CLSC semble aussi connaître des accroc et ce, en dépit de la proximité des mandats et des ententes de collaboration conclues entre les associations des deux institutions.

Le partenariat avec les policiers est, par contre, cité par plusieurs comme étant un atout pour l'intervention face au phénomène des gangs, en dépit des différences dans les mandats des deux organismes.

Enfin, certains intervenants voient dans leur propre expérience clinique, leur formation professionnelle et leurs capacités personnelles autant d'atouts pour l'intervention face au phénomène des gangs.

Par ailleurs, en faisant allusion à la mission du CJM-IU, les répondants semblent confondre les mandats stipulés dans la mission de l'établissement avec d'autres aspects du travail, tels les objectifs à poursuivre en vertu du plan d'intervention conçu pour le jeune ou encore les principes régissant le code d'éthique de l'établissement.

Concernant les objectifs visés par l'intervention auprès des jeunes associés aux gangs, les intervenants s'expriment avec réalisme, considérant que les retombées de leurs interventions sont souvent obtenues à longue échéance dans la vie et le cheminement du jeune.

CONCLUSION

Le présent mémoire, de type exploratoire et d'approche qualitative, avait pour objectif de voir comment des intervenants du CJM-IU qui ont été exposés à diverses connaissances concernant le phénomène des gangs conçoivent et utilisent leur expertise lorsqu'ils sont appelés à oeuvrer auprès de jeunes reconnus pour avoir des liens avec les gangs, ou à risque d'en développer. Il survient au moment où la présence de jeunes membres de gangs est constatée dans les centres jeunesse, leur proportion se faisant apparemment grandissante. Il survient dans un moment où une certaine inquiétude surgit concernant la manière d'agir avec ces jeunes : doit-on penser l'intervention autrement pour ces jeunes présumés membres de gangs ? Il survient finalement à un moment où peu de choses sont connues concernant l'intervention dans ce contexte particulier malgré que les connaissances concernant le phénomène des gangs et aussi concernant les jeunes qui y sont associés où à risque de le devenir sont, pour leur part, beaucoup plus développées.

Plus spécifiquement, ce mémoire visait à 1) préciser les sources et la nature des connaissances sur le phénomène des gangs, sur les jeunes associés aux gangs et sur l'intervention auprès des jeunes membres de gangs, auxquels les répondants, tous intervenants dans les centres jeunesse, avaient été et, peut-être, continuaient d'être exposés ; 2) de mieux cerner le sentiment de compétence de ces intervenants spécialement en matière d'intervention auprès des jeunes membres de gangs ; 3) de comprendre comment ces intervenants définissent leur rôle, leurs objectifs professionnels et les retombées de leurs interventions face aux jeunes associés d'une quelconque façon à l'univers des gangs ; et, finalement, 4) d'explorer comment la formation et l'expérience de ces intervenants les situent par rapport à leur mandat, aux objectifs de l'intervention et aux moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, 16 entrevues en profondeur ont été réalisées auprès d'intervenants du CJM-IU occupant diverses fonctions au sein de différents services s'adressant soit aux garçons soit aux filles, pris en charge en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Ces entrevues, de type semi-directives, exploraient principalement huit grands thèmes : les connaissances et la formation acquises sur le phénomène des gangs (sources et contenus) ; la perception des intervenants à l'égard du phénomène des gangs ; la perception des intervenants à l'égard des jeunes associés aux gangs ; leur expérience et leur(s) contact(s) avec des manifestations du phénomène ; leur connaissance des ressources pour l'intervention en matière de gangs, plus spécialement au CJM-IU ; les modalités d'intervention les plus prometteuses à leur connaissance et à leurs yeux ; leurs habiletés professionnelles pouvant servir les fins d'intervention auprès des jeunes membres de gangs ; et, finalement, leur perception de leur mandat en tant qu'intervenants au CJM-IU.

Les propos tenus par les répondants que nous avons rencontrés nous ont permis d'apprendre que les connaissances acquises par les intervenants du CJM-IU sur le phénomène des gangs proviennent de sources diverses. Les répondants notent la complémentarité des formations et des informations auxquels ils sont exposés en soulignant le fait que le phénomène des gangs y est abordé sous ses différentes facettes. Il se font néanmoins critiques face à certains contenus.

Ainsi, ils notent que la formation donnée par les policiers aux intervenants des CJM, au début des années 1990, avant que ceux-ci ne soient fusionnés, était quasi exclusivement axée sur l'aspect criminel des gangs et mettait l'accent sur le profil délinquant des jeunes y étant associés. Ceci étant, le contenu livré dans le cours de ces séances de formation ne parvenait pas à répondre adéquatement aux besoins spécifiques des intervenants du CJM, ces derniers ayant avant tout un rôle basé sur la relation d'aide visant les jeunes et leurs familles. La formation sur les gangs donnée au CJM-IU dans le cadre de la *Pratique de pointe GANGS*, tout comme le soutien à l'intervention que prodiguent les experts en la matière qui sont rattachés à cette structure, paraissent mieux répondre aux besoins des intervenants en matière d'intervention face au phénomène des gangs, notamment parce qu'elle met l'accent sur les jeunes associés aux phénomènes des gangs ou à risque de le devenir, ceux auprès desquels les intervenants sont appelés à œuvrer, beaucoup plus que sur le phénomène lui-même qui, de l'avis de bon nombre des répondants, est beaucoup plus l'affaire de la police.

Les perceptions des intervenants sur le phénomène des gangs et les jeunes qui y sont impliqués, ou à risque de le devenir, sont apparues ne pas être pas uniformes. En effet, les intervenants présentent le phénomène des gangs tantôt comme l'œuvre de jeunes délinquants, tantôt comme le produit de facteurs personnels et sociaux. La conception du phénomène et de ses causes apparaît plus généralement ne pas être chose aisée pour les intervenants. Ceci tient, à notre avis, au fait que les gangs constituent - la recension des écrits l'ayant dévoilée - une réalité complexe. Le caractère multidimensionnel des gangs, leur transformation et leur mouvance dans le temps et l'espace constatés par les auteurs, nous en convenons, ne sont pas de nature à en faciliter la définition. On a pu noter, toutefois, que des vues relativement semblables se dégageaient des groupes d'intervenants provenant d'un même service.

Ainsi, les intervenants travaillant auprès d'une clientèle de jeunes contrevenants donnent une description du phénomène qui, à bien des égards, se rapproche de celle formulée par les policiers. Ceci peut s'expliquer par le fait que la clientèle de jeunes contrevenants desservie par ces intervenants est majoritairement placée en vertu de la LSJPA, conformément à une décision du tribunal, suite à des actes de délinquance commis par ces jeunes, ce qui contribue apparemment à teinter la perception qu'en ont les intervenants qui associent ces jeunes aux manifestations de délinquance, souvent violente, qui ont marqué leur parcours, en particulier depuis leur association au monde des gangs.

De leur côté, les intervenants travaillant auprès de jeunes suivis en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* présentent une vision du phénomène plutôt inspirée de leur rôle d'agent d'aide auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Ceci étant, les besoins des jeunes et les difficultés qu'ils vivent paraissent avoir, pour cette catégorie d'intervenants, préséance sur la manifestation des actes de délinquance qu'ils auraient commis. Pour plusieurs de ces intervenants, l'association aux gangs est vue comme étant symptomatique d'autres problématiques. La présence des gangs dans la vie des jeunes serait, en fait, le symptôme de malaises et de carences qu'ils vivent, ou encore s'inscrirait dans une quête de la satisfaction de besoins non assouvis : besoin de protection, besoin de valorisation, besoin d'appartenance, principalement.

Concernant leur rôle face au phénomène des gangs, les intervenants du CJM-IU, qu'ils travaillent au sein des services dédiés aux jeunes contrevenants ou des services de protection de la jeunesse, se reconnaissent tous une responsabilité de réadaptation face aux jeunes y étant associés ou à risque de le devenir. Certaines particularités sont toutefois soulevées dépendant des lois qui gouvernent l'action de ces intervenants. Ainsi, lorsque l'intervention est menée dans le cadre de la LSJPA, les intervenants considèrent que, parallèlement à l'aide fournie aux jeunes, ils ont une part de responsabilité face à la protection de la société et qu'ils doivent, par conséquent, favoriser des mesures qui visent à éviter la récidive. Selon leur évaluation, leur intervention se ferait, conséquemment, plus coercitive que celle adoptée en protection de la jeunesse. De leur côté, les intervenants qui œuvrent en protection de la jeunesse disent concentrer leurs interventions sur les besoins des jeunes et leurs carences et, pour ce faire, impliquer différents partenaires concernés par la situation du jeune (famille, école...) dans la quête de moyens de combler ces besoins et carences qui fassent concurrence aux gangs qui semblent, eux, en mesure d'y répondre.

La complexité du phénomène des gangs se reflète sur le choix des actions à privilégier pour y réagir qui n'apparaît pas limpide pour les intervenants qui, de leur propre aveu, cherchent encore la meilleure façon de s'y prendre.

En fait les personnes que nous interviewons indiquent, pour la plupart, qu'elles n'ont pas recours à une stratégie d'intervention particulière face aux jeunes qui seraient impliqués dans les gangs ou à risque de le devenir. Généralement, les approches déployées seraient similaires à celles mises en application avec l'ensemble des jeunes en difficulté que dessert l'établissement.

Ceci est en partie dû, pensons-nous, au fait que l'identification de cette clientèle s'avère souvent difficile : l'appartenance à un gang n'est ordinairement pas assortie d'une carte de membre et cette clientèle ne semble pas avoir de caractéristiques spécifiques, statiques et prédéterminées, facilement identifiables. Ce sont plutôt des jeunes avec des profils très variés qui s'y associeraient. Certains paraissent être des êtres vulnérables, subissant les travers d'une négligence familiale ou cédant à l'influence et à l'intimidation de leurs pairs, alors que d'autres présenteraient des caractéristiques délinquantes avec un penchant pour les comportements antisociaux. Et encore là, on peut constater que la façon de décrire ces jeunes varient sensiblement selon qu'ils se trouvent pris en charge à titre de jeunes contrevenants ou comme étant des jeunes en besoin de protection. Le problème de la poule ou de l'œuf semble se poser ici. Est-ce le comportement du jeune et sa situation familiale et sociale qui motivent son placement du côté des jeunes contrevenants ou du côté des jeunes en protection ou est-ce le placement du jeune dans l'un ou l'autre des services qui sous-tend la perception des intervenants, nous ramenant ici aux théories de l'étiquetage et de la déviance secondaire. Cette question mériterait d'être fouillée plus avant, mais nous pouvons d'ores et déjà suggérer que la réponse se situe probablement à cheval entre les deux.

Quoi qu'il en soit, il paraît assez clair que la disparité des profils des jeunes associés aux gangs ou à risque de le devenir, combinée à la transformation du phénomène des gangs et à l'existence d'une multitude de définitions pour le décrire, participent aux difficultés entourant l'intervention préconisée au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire pour faire face à la problématique que pose la présence de ces jeunes dans les diverses unités de l'institution.

Les intervenants indiquent avoir de plus en plus recours à des interventions dynamiques qui s'adaptent tant aux dimensions cognitivo développementales que comportementales, comme c'est le cas de l'approche *Agression Replacement Training* (ART), qui se caractérise par son recours au groupe dans ses techniques d'intervention. En ciblant l'aspect cognitif chez le jeune, les intervenants tentent de localiser les erreurs de pensée, notamment celles susceptibles d'influencer son développement, ceci en vue de comprendre son comportement, avant d'entamer l'intervention. Le programme ART, rappelons-le, s'adressait en premier lieu à des adolescents aux prises avec un problème de violence. Son adaptation à une clientèle de jeunes associés aux gangs, ou à risque de le devenir, paraît prometteuse.

Par ailleurs, le fait que les jeunes associés aux gangs ne soient pas tous impliqués au même degré, ni pour les mêmes raisons, de même qu'ils ne sont pas tous prêts à quitter le gang, que ce soit par choix ou par crainte de représailles constitue une autre réalité faisant en sorte que l'intervention doive être adaptée à la situation du jeune.

L'association aux gangs, nous l'avons déjà souligné, est souvent rattachée à d'autres difficultés et carences vécus par le jeune. Elle remplirait, à certains égards, une fonction de catalyseur de ces autres difficultés. Cette situation n'est pas sans rappeler la problématique de la toxicomanie, soulignent certains intervenants. La fréquentation des gangs, tout comme la consommation de drogues constituent souvent un phénomène passager, occasionnel, même si les deux expériences peuvent parfois s'étendre sur une assez longue période. Au même titre que l'association aux gangs, la consommation de drogues peut commencer à l'adolescence, parfois même à la pré-adolescence. En outre, les motivations qui amènent le jeune à la consommation sont, à certains égards, similaires à certaines raisons invoquées pour expliquer l'affiliation aux gangs: sentiment d'insécurité que peut ressentir un adolescent, notamment s'il a vécu des expériences négatives de dépréciation, que ce soit dans le milieu scolaire ou familial; détachement du giron familial faisant en sorte que le jeune, dans sa recherche d'indépendance, prendrait ses distances de sa famille; besoin de contacts avec les autres, d'acceptation par les pairs; adulation de personnages qui servent de modèles dans la façon d'être et d'agir, ou encore des pairs qui partagent les mêmes goûts et les mêmes intérêts, les mêmes valeurs que soi.

Étant donné le rapprochement que les intervenants nous amènent à faire entre les deux problématiques, l'approche de réduction des méfaits, actuellement privilégiée en toxicomanie, nous est apparue pouvoir représenter, pour bon nombre de jeunes associés aux gangs, un modèle d'intervention à préconiser. En effet, pour un jeune aux prises avec la problématique des gangs, un retrait complet, définitif, brutal de son gang, même par la voie du placement dans un centre de réadaptation peut s'avérer difficile, sinon dangereux non seulement à cause des risques de représailles, mais aussi, et même surtout, en regard du sentiment d'isolement profond que peut vivre le jeune coupé du gang.

Le processus de désaffiliation peut alors être envisagé en se basant sur des principes similaires à ceux de la réduction des méfaits en toxicomanie. La désaffiliation étant le but visé, il faut en effet envisager que celle-ci s'effectue de façon graduelle, sous la supervision de l'intervenant, en tenant compte de la capacité du jeune à se responsabiliser, de ses besoins en tant que personne en devenir, de sa situation personnelle, et des possibilités de soutien qu'offre son environnement (famille, école...)

L'approche de réduction des méfaits préconise un rôle accru de l'intervenant en tant qu'accompagnateur, reconnaissant que la présence d'une personne significative dans la vie du jeune, tel un intervenant, peut jouer un rôle déterminant dans le processus de désaffiliation. À ce titre l'expérience professionnelle des intervenants du CJM-IU et l'encadrement clinique déjà en place qui nous ont été révélés dans le cours des entrevues que nous ont paru constituer un atout de taille pour la mise en application de cette approche.

Dans les unités de réadaptation du CJM-IU, un éducateur de suivi est généralement assigné à chaque jeune, ce qui peut favoriser l'opportunité de bâtir une relation significative avec le jeune. L'intervenant est ainsi appelé, dans une approche basée sur les principes de la réduction des méfaits, à suivre le rythme du jeune et prendre en compte sa situation particulière. Dans cette démarche, l'intervenant doit être conscient de ses propres sentiments et préjugés face à la situation du jeune. Il doit respecter la réalité de celui-ci, en optant pour des attentes réalistes et en valorisant les caractéristiques individuelles positives du jeune, tout en acceptant sa différence. Enfin, il doit bâtir une alliance avec le milieu du jeune en impliquant les partenaires concernés par sa situation (école, famille, pairs...).

L'adaptation de l'approche de la réduction des méfaits à l'intervention face au phénomène des gangs trouverait, à notre avis, son efficacité dans le recours à des principes d'*empowerment*. L'*empowerment* est défini par Eisen (1994) comme étant : «la façon par laquelle l'individu accroît ses habilités, favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle». En effet, différentes études ont montré que bon nombre des jeunes associés aux gangs de même que leur famille sont confrontés à des sentiments d'impuissance et d'incapacité sociale. L'habilitation de ces jeunes et de leur familles passerait donc par ce que certains auteurs, comme Gibson (1991 : 359) appellent : «le processus social de reconnaissance et d'appropriation par les personnes de leurs capacités à gérer leurs problèmes et à recourir aux ressources nécessaires de manière à se sentir en contrôle de leur propre vie».

En somme, l'approche de réduction des méfaits, principalement développée pour faire face à la problématique de la toxicomanie, nous paraît pouvoir être adaptée à celle des gangs. Ceci sans toutefois nier l'importance des autres approches possiblement plus utiles dans certains cas. De fait, la complexité maintes fois soulignée, du phénomène des gangs suggère que l'intervenant ait toute la latitude possible en vue de choisir l'approche qu'il jugerait la plus susceptible de se révéler bénéfique en fonction du jeune et de sa situation. Il est en effet possible que certains jeunes associés aux gangs tirent profit d'une intervention axée sur la gestion de la colère, que d'autres trouvent leur compte dans une intervention cognitivo-comportementale axée sur des activités de sport et de loisirs qui leurs permettent de se réaliser. La diversité des caractéristiques des jeunes associés aux gangs, la pluralité des manifestations rapportées au phénomène des gangs et les liens possibles entre ce dernier et d'autres problématiques qu'elles soient sociales, familiales ou personnelles au jeune commandent la flexibilité et la diversité dans l'intervention de manière à l'adapter à la situation particulière à chaque jeune. Il s'agit aussi, peut-être, de se rappeler que derrière le jeune de gang, se trouve un jeune, tout simplement.

Finalement, nous en venons à conclure que la mouvance du phénomène des gangs, que la recension des écrits nous a conduit à identifier, commande une mise à jour continue des connaissances sur le sujet. Pour comprendre le phénomène des gangs et venir en aide aux jeunes exposés aux risques qui lui sont reliés, il nous paraît pertinent que se poursuive l'exploration de cet univers qui paraît happer de plus en plus de jeunes, des jeunes de plus en plus jeunes, et pour des périodes de plus en plus longues, comme en témoignent les écrits des dernières années sur la question.

Notons, enfin, que notre propre expérience professionnelle, autant en intervention psychosociale qu'en réadaptation, nous a enseigné que les jeunes placés dans des milieux de réadaptation, qu'ils le soient sous la LPJ, la LSJPA ou la LSSSS, ne semblent pas être à l'abri des influences négatives puisés auprès de leurs pairs délinquants. Ainsi, la présence de jeunes impliqués dans les gangs, dans les mêmes unités de vie que les autres jeunes en difficulté, représenterait, pour ces derniers, un risque de contagion et d'affiliation aux gangs, que ce soit par la séduction ou sous le coup de l'intimidation. Ce phénomène de recrutement à l'intérieur des unités de réadaptation des centres jeunesse est une piste de recherche qui, entre autres, mériterait à notre avis une attention particulière.

Aussi, tout n'a certainement pas été dit concernant l'intervention auprès des jeunes membres de gangs. Quelles sont les avenues les plus prometteuses ? Les quelques pistes soulevées dans cette conclusion tiennent davantage de l'hypothèse que de constatations probantes. Des recherches visant à évaluer les différentes actions prises pour faire face aux phénomènes des gangs - dont la présence est constatée dans les centres jeunesse - et pour intervenir auprès des jeunes qui y sont associés, ou risque de le devenir, sont sans contredit des incontournables si on veut pouvoir être plus affirmatif dans les recommandations formulées à cet égard.

RÉFÉRENCES

- Akers, A. L., 1985 *Deviant Behavior: A social learning approach*. Belmont, CA: Wadsworth.
- Association des centres jeunesse du Québec (1999). *La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans : une intervention qui doit retrouver son sens, sa place, ses moyens*. Rapport du comité sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Montréal : Association des centres jeunesse du Québec.
- Bala, N., Hornick, J. P. McCall, M. L., Clarke M. E. (1994). *State responses to youth crime: A consideration of principles*. Ottawa: Department of Justice Canada.
- Baron, S.W. (1997). « Canadian male street skinheads: Street gang or street terrorists? », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 34,2,125-154.
- Beaud, S., Weber, F. (1998). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La découverte.
- Blais, M.F., Cousineau, M.-M., Hamel S. (2000). « Formation sur le phénomène des gangs aux Centres jeunesse de Montréal : quelle stratégie adopter ? », *Défi Jeunesse*, 2, 6, 10-15.
- Blondin, P. (1995). « Les gangs de rue », *pensons famille : Le Regroupement Inter-Organisme pour une Politique Familiale au Québec*, 6,42, janvier. (En ligne). <http://www.familis.org>. (Page consultée le 14 avril 2002).
- Bodinger-De Uriarte, C. (1993). *Membership in violent gangs fed by suspicion deterred through respect*, *South West Regional Educational Laboratory*. CA: Los Alamitos.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *Reality and research in the ecology of human development*. USA: American Psychological Association.
- Cameron, G., Cadell, S. (1999). «Fostering empowering participation in prevention programs for disadvantaged children and families: lessons from ten demonstration sites», *Canadian Journal of Community Mental Health*, 18 (1), 105-121.
- Casoni, D. (2001). «Holy smoke. Autour de l'idéalisation et de l'emprise sectaire», *Bulletin de la Société psychanalytique de Montréal*, 14 (1), 36-38.
- Châles, J., (1995). « Projet Groupe de support aux parents », in Partenariat SPCUM, CECM, CJM et CLSC. *Jeunesse-violence et gang : Connais-tu ma gang; taxage; groupe support aux parents*. Montréal : Les Centres Jeunes de Montréal.
- Châles, J., Duval, A., Fontaine, M. et Jolicoeur, Y. (Comité de coordination) (1996). «Projet «Connais-tu ma gang ?»: Activité de prévention et d'intervention destiné aux parents sur les gangs de rue», in Partenariat SPCUM, CECM, CJM et CLSC. *Jeunesse-violence et gang : Connais-tu ma gang; taxage; groupe support aux parents*. Montréal : Les Centres jeunesse de Montréal.
- Chamberland, C. (2001). «L'approche milieu dans les Centres jeunesse de Montréal : vers une nouvelle culture d'intervention», *Défi Jeunesse*, 3, IV, 3-15.
- Chesney-Lind, M., Shelden, G.R., Joe, K.A. (1996). *Girls, Delinquency and Gang Membership*, in C.R. Huff (Ed.), *Gangs in America* (2^{ème} édition), 185-204. Thousand Oaks : SAGE Publications.
- Clark, R.V.G. (1979). «Psychology and crime», *Bulletin of the British Psychological Society*, 30, 280-283.
- Coalition pour la justice des mineurs, 1999. *Un système de justice pénale pour les adolescents ou contre les adolescents ? Commentaires sur le projet de loi sur le système de justice pour les adolescents*. Montréal, Association des centres jeunesse du Québec.
- Cloward, R.A. et Ohlin, L.E. (1960). *Delinquency and opportunity: A theory of delinquent gangs*. New York: The Free Press.

- Cohen, A.K. (1955). *Delinquents boys : The culture of the gang*. Glencoe, Il : The Free Press.
- Cousineau, M.-M., Gagnon, S., Bouchard, L.-M. (2002). *Les jeunes et le taxage au Québec*. Rapport du ministère de la Sécurité publique. Québec : ministère de la Sécurité publique.
- Cousineau, M.-M., Hamel, S., Desmarais, A. (2004). *Tournée provinciale pour l'établissement d'un portrait du phénomène des gangs au Québec*. Montréal : Comité organisateur du Forum provincial pour la création d'un réseau québécois d'échange sur les jeunes et les gangs de rue.
- Cousineau, M.-M., Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.-F (2004). *Le phénomène des gangs : quelques données récentes sur son ampleur, son organisation, sa criminalité et les moyens d'y faire face en Amérique du Nord*, in G. Lopez, S. Tzitzis, et D. Jolivet (Eds.), *Dictionnaire critique des sciences criminelles*. Paris: Édition Dalloz.
- Cousineau, M.M., Hamel, S., Desmarais, A., Fredette, C. (2003). « Formation sur le phénomène des gangs au Centre Jeunesse de Montréal : déjà quelques retombées », *Défi Jeunesse*, 2, IX, 29-35.
- Cousineau, M.-M., Hamel, S., Gagnon, C., Meeson, J.-S. et Daoust-Charland, K. (2004). *Vers la réalisation de récits de vie de jeunes prostitués garçons et filles en vue de l'élaboration d'un plan d'action*. Montréal : Centre national de la prévention du crime.
- Covey, H.C., Menard, S.W., Franzese, R.J. (1992). *Juvenile Gangs*. Springfield, Il: Charles C. Thomas Publisher.
- Cummings, W. (1979). *Using alternative criteria to identify gifted children from among culturally different/educationally disadvantaged youth* (Microform). Thesis (Ed. D.). San Francisco: University of San Francisco.
- Curry, G.D., Williams, K., Koenemann, L. (1997). *Race and ethnic differences in female gang involvement*. Paper presented at the annual meeting of the Academy of Criminal Justice Sciences, Lexington, March, 1997.
- Douyon, E. (1996). *Les jeunes Haïtiens et les gangs de rue*. Rapport destiné au Mouvement Jeunesse Responsable et au Solliciteur général du Canada. Montréal : Mouvement Jeunesse Responsable.
- Durocher, L., Fleury, E., Berthiaume, P., Moïse, J. (2002). « La prostitution juvénile, quoi de neuf ? », *Défi Jeunesse*, 1, IX, 23-30.
- Dusonchet, A. (2002). *Images et mirages culturels de la réalité des gangs de jeunes dans la presse francophone montréalaise*. Montréal : Université de Montréal, École de criminologie, mémoire de maîtrise inédit
- Edgerton, R. (1985). *Rules, exception and social order*. Berkeley: University of California Press.
- Eisen, A., (1994). Survey of neighborhood-based, comprehensive community empowerment initiatives. *Health Education Quaterly*, 21 (2), 235-252.
- Elliot, D.S., Menard, S. (1979). « Delinquent friends and delinquent behaviour », in D. Hawkins (ed.). *Current Theories of Crime and Deviance*. New York : Springer-Verlag.
- Elliot, D.S., Huizinga, D., Ageton, S.S. (1985). *Explaining delinquency and drug Use*. Newbury Park, C.A. : Sage.
- Elliot, D.S., Huizinga, D., Menard, S. (1989). *Multiple problem youth: delinquency, substance use, and mental health problems*. New York : Springer-Verlag.

- Esbensen, F. et Osgood, D.W. (1997). *National evaluation of G.R.E.A.T.: Research in Brief*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice
- Esbensen, F.A., Osgood, D. (1999). Gang resistance education and training (GREAT): Results from the national evaluation. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, 2, 194-225.
- Fleury E., Fredette, C. (2002). *Le silence de Cendrillon, prostitution juvénile par les gangs : guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée*. Montréal : Centre Jeunesse de Montréal- Institut Universitaire.
- Fabiano, E. (1993). *Élaboration d'un modèle pour le traitement en toxicomanie*. Rapport de recherche. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Fagan, J.E. (1990). *Social process of delinquency and drug use among urban gangs in C.R.* Huff (ed.). *Gangs in America*. Newbury Park, CA: Sage.
- Focus Adolescents Services (2000). *Gangs*. (En ligne). <http://www.focusas.com/Gangs.html> (Page consultée le 15 Août 2003).
- Fournier, M. (2003). *Jeunes filles affiliées aux gangs de rue à Montréal : cheminements et expériences*. Les cahiers de recherches criminologiques, cahier no. 30. Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- Fredette, C. (1998). « L'impact de l'appartenance au gang chez les adolescents suivis en réadaptation et les interventions à privilégier ». *Défi Jeunesse*, 1,V, 8-17.
- Fredette, C., (1997). *Le pouvoir des gangs, de la rue aux institutions de réadaptation : revoir le problème, réajuster nos interventions*. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, mémoire de maîtrise inédit.
- Fredette C. (2005), « L'univers des gangs : quand la complexité commande l'innovation ». Communication présentée dans le cadre du 32^{ème} Congrès de la Société de criminologie du Québec : Vers une société axée sur la sécurité, enjeux et impacts sur les pratiques. Saint-Adèle, mai 2005.
- Fredette, C, Proulx, J., Hamel, S. (2000). *Le défi de la réadaptation des garçons membres de gangs : une enquête - terrain menée auprès des garçons hébergés en Centre de réadaptation et auprès d'intervenantes et d'intervenants des Centres Jeunesse*. Montréal : Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée.
- Fritsch, Caeti, Taylor (1999). Gang suppression through saturation patrol, aggressive curfew and truancy enforcement: A quasi-experimental test of the Dallas Anti-Gang Initiative. *Crime and Delinquency*, 45, 1, 122-139.
- Gibson, C.H. (1991). « A concept of analysis of empowerment », *Journal of advanced Nursing*, 16, 354-361.
- Goldstein, A.P. (1991). *Delinquent gang : A psychological perspective*. Champaign-Urbana, Il: Research Press.
- Goldstein, A.P., Glick, B. Carthan. W. (1994) *The prosocial gang: implementing aggression replacement training*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Goldstein, A.P., Huff, C.R. (1993). *The Gang intervention handbook*. Champain, Il: Research Press.

- Goyette, M., Hamel, S. (2001). *Le portrait de la participation aux Centres jeunesse de Montréal aux activités Groupes-contact*. Montréal: Institut de recherche pour le développement social de jeunes.
- Grégoire, C. (1998). « Les gangs de rue : mythe ou réalité? ». *Défi Jeunesse*, 1, V, 8-22.
- Grégoire, C. (2001). *Lorsque des jeunes filles affiliées aux gangs racontent leur expérience : ce qu'elles en disent*. Montréal, Université de Montréal, École de Criminologie, mémoire de maîtrise inédit.
- Hagedorn, J.M. (1988). *People and folks: Gangs, crime and the underclass in a Rustbelt City*. Chicago, IL : LakeView Press.
- Hamel, S., Fredette, C., Blais, M.-F., Bertot, J. (en collaboration avec M.-M. Cousineau) (1998). *Jeunesse et gangs de rue. Phase II. Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal. Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal et Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Hamel, S., Fredette, C., Cousineau, M.-M., Desmarais, A. (2003). Formation sur le phénomène des gangs au Centre jeunesse de Montréal : déjà quelques retombées. *Défi jeunesse*, IX, 2, 18-27.
- Hamel, S., Cousineau, M.-M., Fournier, M. (2004). « L'intégration sociale des jeunes après un passage dans les gangs de rue : Quelques pistes de réflexion », in J. Poupart (Ed.). *Au-delà du système pénal*, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, chapitre 8, 142-165.
- Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, J.G. (1997). *Jeunesse et gangs de rue, Phase 1 : Revue de littérature*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal / Institut de recherche pour le développement social des jeunes.
- Henrichon (2004) *Les gangs de rue : maternelle du crime organisé ?* Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, rapport de stage inédit.
- Hirschi, T. (1969). « *Causes of Delinquency* ». Berkeley: University of California Press.
- Hollin, C.R. (1993). « Cognitive-behavioral interventions », in A.P. Goldstein et C.R. Huff (dir.). *The Gang Intervention Handbook*, 55-86. Champaign, IL: Research Press.
- Horne, A.M. (1993). « Family-based interventions », in A.P. Goldstein et C.R. Huff (dir.). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign: Research Press, 189-218.
- Howell, J.C. (2000). *Youth Gangs: Program and Strategies: Summary*. Washington, DC: U.S. Departement of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Huff, C.R. (1989). « Youth gangs and public policy », *Crime and Delinquency*, 35, 4, 524-537.
- Huff, C.R., McBride W. (1993). « Gang and the police », in A.P. Goldstein et C.R. Huff (eds). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign, IL: Research Press, 401-416.
- Jankowski, M.S. (1952). *Les gangs aux États-Unis : Bilan des recherches*. Paris : Institut des hautes études de la sécurité intérieure.
- Jankowski, M.S. (1991). *Islands in the street: Gangs and American society*. Berkeley, CA: University of California Press.

- Kent, D.R., Smith, P. (1995). The Tri-agency resource gang enforcement team : A selective approach to reduce gang crime, in M.W. Klein, C.L. Maxon et J. Miller (eds). *The Modern Gang Reader*. Los Angeles, CA: Roxbuty, 292-296.
- Kent, D.R., Donaldson, S.I., Wyrick, P.A., Smith, P.J. (2000). «Evaluating criminal justice programs designed to reduce crime», *Evaluation and Program Planning*, 23, 1, 115-124.
- Klein, M.W. (1968). The Ladino Hills project: Final report. Los Angeles, CA: University of Southern California, Youth Studies Center.
- Klein, M.W. (1995). *The American Street Gang. Its Nature, Prevalence, and Control*. New-York : Oxford University Press.
- Knox, G.W. (1994). *An introduction to gangs*. Berrien Springs, MI: Vande Vere.
- Lamarche, P. (2003). « La vie devant soi : un projet de vie pour les enfants et un projet professionnel pour les intervenants », *Défi Jeunesse*, X, 1, 21-25.
- Laporte, C. (2003). « Le renvoi : pour les adolescents les moins criminalisés ». *Défi Jeunesse*, 1, X, 4-6.
- Laroche, R. Rocheleau, R., Pépin, C. (1992). *Groupe de parents confrontés au phénomène des «Gangs»*. Montréal : Centre de services sociaux du Montréal métropolitain/ Pierrefonds, Québec : Centre Rose-Virginie-Pelletier.
- Lasley, J.R. (1998). *Designing out. Gang Homicides and Street Assaults: Research in Brief*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- LeBlanc, M. (1998). « L'intervention en réadaptation en 2010, le prévisible et le souhaitable ». *Revue Canadienne de Psycho-éducation*, 27, 307-343.
- LeBlanc, M. (1993). « Changement social et délinquance des adolescents, une analyse à la lumière des écrits de Denis Szabo », *Revue de Criminologie*, 26, 2, 13-28.
- LeBlanc, M., Lanctôt, N. (1995). « Le phénomène des bandes marginales, vers une vision réaliste grâce à une comparaison des années 1970 et 1990 », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 48, 4, 414-426.
- Lanctôt, N. et LeBlanc, M. (1997). Les adolescentes de bandes marginales : un potentiel antisocial atténué par la dynamique de la bande? *Criminologie*, 30, 1, 111-130.
- Le Bossé, Y., Dufort, F. (2001). « Le pouvoir d'agir (empowerment) des personnes et des communautés : une autre façon d'intervenir », in F. Dufort et J. Guay (eds). *Agir au cœur des communautés : la psychologie communautaire et le changement social*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 75-115.
- Lemert, E.M. (1967). *Human deviance, social problems and social control*. Englewood Cliffs, N.J.: Prentice Hall.
- Lemieux, M. (1997). *La situation des bandes de rue à Laval vues par les intervenants des milieux policiers, sociaux et scolaires*. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie Mémoire de maîtrise, mémoire de maîtrise inédit.
- Lipsey, M.W. et Wilson, D.B. (1993). « The efficacy of psychological, educational and behavioral treatment : confirmation from meta-analysis ». *American Psychologist*, 48, 12, 1181-1209.
- Miller, W.B. (1958). « Lower class culture as a generating milieu of gang delinquency », *Journal of Social Issues*, 14, 3, 5-19.

- Miller, W.B. (1962). « The impact of a 'total community' delinquency control project », *Social Problems*, 10, fall, 168-191.
- Miller, W.B. (1975). *Violence by youth gangs and youth groups as a crime problem in major american cities*. Washington, D.C: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile and Delinquency Prevention.
- Miller, W.B. (1977). *Conception, definitions and images of youth gangs*. USA: Center for Criminal Justice, Harvard Law School.
- Molidor, C.E. (1996). « Female gang members : a profil of aggression and victimization ». *Social Work*, 41, 3, 251-257.
- Morin, L. (1999). « Les parents confrontés au phénomène des gangs », Déroulement des rencontres : Centre Rose Virginie Pelletier. Montréal, Centre jeunesse de Montréal.
- National School Safety Center (1988). *Gangs in schools: breaking up is hard to do*. Malibu, CA: National School Safety Center .
- National Youth Gang Center (2000). *1998 National youth gang survey. Summary*. Washington, DC: U.S. Department of Justice. Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Néron C. (2004). « Les gangs de rue à l'avant plan : une priorité d'action à tous les niveaux. *Continuum JC, III*, 1, 2 et 6.
- Nineteenth Judicial Circuit Court (2003). *Annual report for 2003*. Waukegan, IL. Site Internet: www.19thcircuitcourt.state.il.us/bkshelf/annual/2003/an03_toc.htm.
- Office of Juvenile Justice and Delinquent Prevention (1999). *National Youth Survey* (July). Washington, DC: U.S Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquent Prevention.
- Ouellet, F., René, J.-F., Durand, D., Dufour, R., Garon, S. (2000). *L'empowerment dans Naître Égaux-Grandir en Santé*. Montréal : Régie Régionale de la Santé et de Montréal-Centre.
- Palumbo, D.J., Ferguson, J.L. (1995). « Evaluating gang resistance education and training : Is the impact the same as that of Drug abuse resistance education (DARE)? *Evaluation Review*, 19, 6, 597-619.
- Paradis G. (2004) *Prostitution juvénile: profil et pratique des proxénètes du point de vue d'intervenants clés*. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, rapport de stage inédit.
- Parks, C.P. (1995). «Gang behavior in the schools: Reality or myth ?», *Educational Psychology Review*, 7, 1, 41-68.
- Patton, M.Q. (1980). *Qualitative Evaluation Methods*. Beverly Hills : Sage publications.
- Pittarelli, C. (2003). *Recension et bilan de la programmation de la pratique de pointe « GANGS » du Centre jeunesse de Montréal*. Montréal, Université de Montréal, École de criminology, rapport de stage inédit.
- Poupart, J. (1997). « L'entretien de type qualitatif : Considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », in J.Poupart, J.P. Deslauriers, L.Groulx, A. Laperrière, A. Mayer et A. Pires (eds). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Boucherville : Gaëtan Morin, 173-209.

- Ribsil, K.M., Davidson W.S. (1993). « Community change interventions », in A. Goldstein et C.R. Huff (eds). *The gang Intervention Handbook*. Champaign, IL : Research Press, 333-355.
- Rogers, C. (1970). *Carl Rogers on Encounter Groups*. 1st Ed. New York: Harper and Row.
- Shaw, C.R., McKay, H.D. (1969). *Juvenile delinquency and urban areas*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Shelden, R. (2000). *Controlling the dangerous classes*. Boston: Pearson Allyn & Bacon.
- Silverman, A.R., Creechan, H.J. (1995). Traitement de la délinquance, rapport n° 2. Document de travail soumis au ministère de la Justice du Canada, (En ligne). <http://Canada.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/wd95-7a-f.pdf> (Page consultée le 4 mai 2002).
- Soulière, N. (1998). *Jeunes et gangs, perceptions diverses, données aléatoires et stratégie d'intervention*. Canada : Centre de recherche du collège canadien de police.
- Spergel, I.A., Curry, G.D. (1988). *Socialization to Gangs: Baseline preliminary report*. Chicago, IL: University of Chicago, School of Social Service Administration.
- Spergel, I.A. (1989). *Youth gangs : problem and response, A review of the litterature*. Chicago: Scholl of Social Service Administration, University of Chicago (January).
- Spergel, I.A. (1990). « Youth gangs: Continuity and change », in M. Tonry et N. Morris (eds). *Crime and Justice: A Review of Research (171-275)*. Chicago: University of Chicago Press.
- Spergel, I.A. (1995). *The youth gang problem : A community approach*. New-York : Oxford University Press.
- Stephens, R. D. (1993). «School-based interventions : Safety and security», in A. Goldstein et C.R. Huff (eds). *The gang Intervention Handbook*. Champaign, IL : Research Press, 219-256.
- Sutherland, E.H., Cressey, D.R. (1974). *Criminology*. 9th Ed. Philadelphia, DW: Lippincott.
- Thornberry, T.P., Burch, J.H. (1997). *Gang members and delinquent behavior*. Juvenile Justice Bulletin. Washington, DC: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Thornberry, T.P. (1998). *Gangs and serious, violent, and chronic offenders*. USA: School of Criminal Justice, University of Albany, Draft.
- Thrasher, F.M. (1927). *The gang-: A study of 1 313 gangs in Chicago*. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Trépanier, J. (2005). « Les transformations du régime canadien visant les jeunes contrevenants : les frontières de la justice des mineurs en mutation ». *Revue de droit pénal et de criminologie*, juin 2005, 559-602.
- Trotter, R., Mconnel, J.V. (1980). *Psychologie, Science de l'homme*. Montréal : HRW Ltée.
- Trudeau, A., (1998). *Les bandes de rue à Montréal vues par les intervenants de cinq secteurs d'activité*. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, mémoire de maîtrise, inédit.
- Vigil, J.D. (1988). *Barrio gang : Street life and identifying Southern California*. Austin, TX: University of Texas Press.
- von Bertalanffy, L. (1968). *General systems theory*. New York: George Brazillier.

- Williams, J.W.Jr. (1992). « Subculture study : a look at the structure of juvenile gangs». *Corrections Today*, 54, 5, 86-89.
- Winfree, L.T., Blackstrom, T.V., Mays, G.L. (1994). « Social theory, self-reported delinquency and youth gangs: A new twist on a general theory of crime and delinquency ». *Youth and Social*, 26, 2, 147-177.
- Winfree, L.T., Esbensen, F-A., Osgood, D.W. (1996). « A school-based gang prevention program and evaluation: From a theoretical perspective», *Evaluative Review*, 20, 181-203.
- Yablonsky, L. (1970). *The violent gang*, Revised edition, Penguin Books, Baltimore.

ANNEXE I

**ÉTABLISSEMENTS DES
CENTRES JEUNESSE DE MONTRÉAL
REGROUPÉS POUR DONNER LIEU AU
CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL PUIS AU
CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - INSTITUT UNIVERSITAIRE**

Le 1^{er} octobre 1992, la nouvelle *Loi sur les services de la santé et des services sociaux* (Loi 12) entrainait en vigueur créant un nouveau regroupement d'établissement voué à offrir, pour la population francophone et allophone de Montréal, des services psychosociaux et de réadaptation aux enfants, aux jeunes et aux mères en difficulté ainsi qu'à leur famille.

Ce regroupement a réuni, sous un même conseil d'administration, les douze établissements suivants :

- Boscoville
 - Carrefour des jeunes de Montréal
 - Cité-des-Prairies
 - Dominique-Savio-Mainbourg
 - Habitat Soleil
 - La Clairière
 - Marie-Vincent
 - Mont Saint-Antoine
 - Rosalie Jetté
 - Rose-Virginie-Pelletier
 - Villa Notre-Dame de- Grâce
- et
- le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain

Pour désigner ce regroupement, le nouveau conseil d'administration élu à l'été 1992, adoptait le nom : **Les Centres jeunesse de Montréal**

Le 30 août 1996, les Centres jeunesse de Montréal étaient désignés par voie ministérielle, institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes.

Au début de l'année 2002, un nouveau changement du nom était proposé par le conseil d'administration afin de préciser la vocation d'Institut universitaire du Centre jeunesse de Montréal. Celui-ci a été approuvé par le gouvernement du Québec, et entrainait en vigueur le 28 janvier 2002. Il s'agit du **Centre jeunesse de Montréal-Institut-universitaire**.

ANNEXE II

GRILLE D'ENTREVUE

Grille d'entrevue

1 -Fiche signalétique

- Nom, prénom

- Fonction.....

-Sexe:.....

-Niveau de scolarité:.....

-Formation sur les gangs et autres:.....

- quand?.....

- donnée (s) par qui ?.....

- où ?.....

-Statut (temps plein, temps partiel, sur appel, contractuel, autres):

-Service (unité, coordination, direction, région quartier) :

-À l'emploi depuis:.....

-Autres informations:.....

.....

.....

.....

.....

2- Connaissance et formation sur le phénomène des gangs

- Avez- vous déjà reçu de la formation ou de l'information sur le phénomène des gangs ?

- Si oui, dans quel cadre ?
 - intérieur ou extérieur au travail ?
 - programme scolaire ?
 - développement professionnel
 - Journaux, articles (sur une base autodidacte) ?
- Si dans le cadre du travail
 - L'aviez vous demandé ou vous a été offerte ?
 - Qui vous l'a donnée ?
 - par quel organisme ?
 - sous quelle forme ?
 - quelle approche ?
 - contenu ?
 - objectifs ?
 - utilité ?
 - pertinence ?
 - satisfaction ?

3-Perceptions du phénomène

-Comment décrivez-vous le phénomène des gangs?

-Son ampleur:

- Amérique,
- Québec
- Montréal

-Ses membres:

- sexe
- âge

-Ses activités :

- criminalité
- autres

-Ses causes :

- internes /externes à l'individu (personnalité, culture, besoins, valeurs...)

-Ses dynamiques:

- processus
- transformations

-Sa présence dans les centres jeunesse

4 -Perceptions des jeunes associés aux gangs

- Les jeunes membres aux gangs sont-ils selon vous différents ou non des autres jeunes?
 - Oui, expliquez
 - Non, expliquez
- Ont-ils des besoins particuliers
 - Oui, expliquez
 - Non, expliquez
- Comment reconnaissez-vous un membre de gang ?
- Peut-on faire de l'intervention auprès d'un membre de gang ?
(espoir, sentiment de pouvoir faire quelque chose ou non..)
- Peut-on agir de la même façon avec eux qu'avec les autres jeunes ? pourquoi ?

5- Expérience et contact avec le phénomène

- Comment le phénomène vous interpelle-t-il à votre travail ?
- Comment y réagissez-vous ?
- Avez-vous une approche différente avec les jeunes de gangs ?
 - si oui, comment se manifeste-t-elle ?
 - si non, pourquoi ?
- Quels sont vos impressions et sentiments face au phénomène en milieu de travail ?
(impuissance, peur, adaptation, malaise, négation, révolte, sentiment de compétence...)
- Vous sentez-vous équipé, outillé? en voulez-vous plus ?

6- Ressources internes/ expertises en matière de gangs ?

- Existent-ils des ressources ou expertises en matière de gangs au CJM-IU ?
- Ailleurs ?
- Les utilisez-vous?
 - Oui, pourquoi ?
 - Non, pourquoi ?
- Si oui, en êtes-vous satisfait ?
 - Oui, pourquoi ?
 - Non, pourquoi ?
- Arrivez-vous à utiliser et à mettre en pratique les connaissances que vous avez acquises sur les gangs ?
 - Si oui, lesquelles et comment ?
 - Si non, pourquoi ?
- Indépendamment de la formation reçue, considérez-vous votre expérience en matière d'intervention auprès des jeunes contrevenants comme un acquis pour intervenir auprès des jeunes membres aux gangs ?
 - Qu'est-ce qui sert le plus particulièrement
- Qu'est ce qui vous sert le plus présentement dans vos interventions auprès des jeunes membres de gangs ?
 - Au plan personnel ?
 - Au plan professionnel ?
- Comment se passe le processus de collaboration avec vos différents partenaires ?
 - La famille
 - La police
 - Le milieu scolaire
 - Le CLSC
 - D'autres partenaires (précisez)
- y a t il compatibilité des objectifs entre ces partenaires ?
 - si oui, expliquez
 - si non, expliquez

7- Modes d'intervention privilégiés et à privilégier

Quelle approche d'intervention privilégiez-vous auprès des jeunes membres de gangs?

Quels sont les objectifs ciblés dans votre intervention ?

Ces objectifs sont-ils entièrement définis en fonction du mandat du CJM?

Quelles sont vos priorités d'action?

Quels moyens prenez-vous pour parvenir à atteindre vos objectifs ?

Arrivez-vous généralement à atteindre les objectifs que vous vous donnez auprès des jeunes membres de gangs?

Vous arrive-t-il d'observer les retombées de vos interventions auprès des jeunes membres de gang?

- si oui, lesquelles
 - dans quel contexte
 - auprès de quels jeunes en particuliers (caractéristiques spécifiques)
- si non, pourquoi?

À votre avis, quelles habiletés professionnelles distinguent les intervenants du Centre jeunesse de Montréal, des autres intervenants, en matière d'intervention ou de prévention du phénomène des gangs ?

8- La mission des CJM et celle du CJM-IU

Connaissez-vous bien la mission des centres jeunesse ?

- Si oui, pouvez-vous m'en faire part ?
- Si non, comment l'expliquez-vous ?

Jusqu'à quel point attribuez-vous les difficultés rencontrées dans l'intervention en matière de gangs

- à la mission de l'organisme? (clarté, limites)
- à la problématiques des gangs en tant que telle
- aux jeunes eux-mêmes
- au réalisme des objectifs poursuivis
- aux déficiences du partenariat

9- Avez vous des commentaires, quelque chose à ajouter...?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

ANNEXE III
LETTRE DE CONSENTEMENT
À PARTICIPER À LA RECHERCHE

*L'intervention face au phénomène des gangs :
l'exemple du Centre jeunesse de Montréal –
Institut universitaire*

Lettre de consentement participer à la recherche

L'intervention face au phénomène des gangs : l'exemple du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Je comprends que la recherche *L'intervention face au phénomène des gangs : l'exemple du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire* donne lieu à la réalisation d'un mémoire de maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal, en collaboration avec l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS), lequel mémoire est conduit par Noureddine RAZIK sous la direction de Sylvie Hamel, Ph. D. chercheure à l'IRDS et par Marie Marthe Cousineau, Ph. D., professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Je comprends que cette recherche vise à améliorer la pratique des intervenants des centres jeunesse en matière de gangs de rue lorsque des jeunes des centres jeunesse y sont associés.

Je comprends que ma participation à cette recherche consiste à passer une entrevue d'une durée pouvant varier entre 1 heures 30 et 2 heures qui portera sur mes connaissances du phénomène des gangs et de l'intervention auprès des jeunes associés à ce phénomène. Il ne s'agit pas de répondre à un questionnaire, mais plutôt de participer à un entretien ouvert au cours duquel différents thèmes seront abordés.

Cette rencontre sera enregistrée avec mon consentement, ceci pour permettre une meilleure écoute durant l'entrevue et pour en faciliter la transcription.

J'ai la garantie que mes réponses seront traitées de façon anonyme. Mon nom ne paraîtra sur aucun document de recherche.

La cassette de l'entretien, sa transcription verbatim et les notes analytiques s'y rapportant seront conservées dans un classeur barré auquel n'auront accès que les responsables de cette recherche.

Je comprends que je suis libre de répondre ou non aux questions qui me seront posées et que je peux, en tout temps mettre fin à l'entretien.

Je comprends bien les objectifs de cette recherche, en quoi consiste ma participation, et dans quelles conditions se fait la rencontre.

Je suis assuré(e) que toutes les précautions ont été prises pour que ma participation à cette recherche ne me cause aucun préjudice.

Pour toutes questions se rapportant à cette recherche, je peux contacter l'une ou l'autre des chercheuses qui en assument la responsabilité soit Sylvie Hamel à l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes : XXX-XXXX ou Marie-Marthe Cousineau, à l'Université de Montréal : XXX-XXXX.

Pour toutes plaintes concernant cette recherche, je peux m'adresser au directeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal : XXX-XXXX.

J'accepte de passer l'entrevue.		Oui ____	Non ____
J'accepte que l'entrevue soit enregistrée		Oui ____	Non ____
Signature : _____		Date : _____	
<p>J'accepte que la cassette de l'enregistrement de l'entrevue soit conservée après la durée de cette recherche en vue d'autres études où la confidentialité sera aussi respectée. Cette cassette ne devra pas toutefois être conservée plus de deux ans après la fin de cette recherche et devra être détruite après cette période.</p>			
		Oui ____	Non ____
Signature : _____		Date : _____	